

**PLAN DIRECTEUR DE
DÉVELOPPEMENT ÉCOTOURISTIQUE
DE LA RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHÈRE
DU LAC-SAINT-PIERRE**

4 septembre 2002

Dossier 21112

Municonsult
Desjardins Marketing Stratégique
460, rue McGill
Montréal (Québec) H2Y 2H2
Téléphone : (514) 954-5300 – Télécopieur : (514) 954-5320

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
1. LE LAC SAINT-PIERRE, SITE RAMSAR ET RÉSERVE DE LA BIOSPHÈRE	3
1.1 Site Ramsar	3
1.2 Réserve de la biosphère.....	4
2. LE DÉVELOPPEMENT ÉCOTOURISTIQUE : OPPORTUNITÉ ET APPROCHE D'INTERVENTION.....	11
2.1 Réserves de la Biosphère et développement durable	11
2.2 Réserves de la biosphère et tourisme durable.....	11
2.3 Approche et opportunités	12
3. LES RESSOURCES ET LEUR MISE EN VALEUR	15
3.1 Ressources naturelles	15
3.2 Ressources patrimoniales	21
3.3 Usages.....	21
3.4 Hébergement.....	26
4. CADRE D'AMÉNAGEMENT	29
4.1 MRC de D'Autray.....	29
4.2 MRC du Bas-Richelieu	29
4.3 MRC de Nicolet-Yamaska	30
4.4 MRC de Francheville	30
4.5 MRC de Maskinongé	30
4.6 MRC de Bécancour	30
5. DIAGNOSTIC	33
5.1 Environnement naturel	33
5.2 Attraites culturelles et récréatifs	35
5.3 Accessibilité	36
5.4 Infrastructures touristiques, hébergement et restauration.....	37
5.5 Tissu social	37
5.6 Identité et notoriété.....	37
6. CLIENTELES-CIBLES ET POSITIONNEMENT.....	39
6.1 Clientèles-cibles	39
6.2 Marchés géographiques.....	42
6.3 Profil et préférences des clientèles écotouristiques	42
6.4 Positionnement.....	45
6.5 Orientations de mise en marché	49

7.	CONCEPT D'OFFRE	56
7.1	Image de marque	56
7.2	Hébergement.....	56
7.3	Offre d'activités.....	58
7.4	Transports	59
7.5	Service à la clientèle.....	59
8.	CONCEPT D'ORGANISATION	61
9.	CONCEPT GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT	63
10.	ZONES POTENTIELLES D'ACTIVITÉ ÉCOTOURISTIQUE	65
11.	PRINCIPES DIRECTEURS : ACTIVITÉS.....	68
11.1	Activités proposées	68
11.2	Compatibilités entre activités.....	78
11.3	Gestion des conflits	82
12.	PRINCIPES DIRECTEURS : VILLAGES ET ACCÈS	88
12.1	Concept de village	88
12.1.1	Le laboratoire de recherche	89
12.1.2	Le centre d'accueil et son pavillon de la Bionique	89
12.1.3	Les chalets sur pilotis	92
12.2	Localisation des villages.....	92
12.2.1	Méthodologie	92
12.2.2	Sites en rive nord.....	94
12.2.3	Sites en rive sud	97
12.3	Impacts environnementaux	100
12.4	Accès.....	103
13.	PRINCIPES DIRECTEURS : HÉBERGEMENT	106
13.1	Type d'hébergement en milieu naturel.....	106
13.2	Critères d'implantation.....	106
13.3	Hébergement en périphérie du lac.....	108
14.	PRINCIPES DIRECTEURS : ACTIVITÉS NAUTIQUES	115
15.	PRINCIPES DIRECTEURS : DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE.....	118

LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau 1 : Authenticité écotouristique	66
Tableau 2 : Type d'activité et zonage.....	70
Tableau 3 : Compatibilités en saison estivale	84
Tableau 4 : Compatibilités en saison hivernale.....	85
Tableau 5 : Compatibilités en saison automnale.....	86
Tableau 6 : Compatibilités en saison printanière	87

LISTE DES FIGURES

	Page
Figure 1 : Réserve de la biosphère du lac Saint-Pierre	10
Figure 2 : Carte des affectations de sols de la MRC de Bécancour	32

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Définition de l'écotourisme
- Annexe 2 : Offre d'hébergement autour du lac
- Annexe 3 : Activités liées à l'eau, organisation et équipements
- Annexe 4 : Attraits patrimoniaux
- Annexe 5 : Habitats, ressources fauniques et exploitation

INTRODUCTION

L'histoire du lac Saint-Pierre est étonnante. Appréciés des amérindiens et des premiers colons, lieux d'une vie insulaire originale qui disparaît avec la construction de la voie maritime, écosystèmes fragiles mais aussi suffisamment forts pour résister aux excès de l'industrialisation, le lac et ses îles ont toujours su faire le bonheur de ses occupants et de ceux qui ont su le découvrir, pêcheurs, chasseurs ou amoureux de la nature.

Invisible du passant et bénéficiant ainsi d'un relatif anonymat, le lac n'a pas pour autant été abandonné par ceux que fascine la valeur écologique des lieux. Au cours des vingt dernières années, la plaine inondable et ses milieux humides ont fait l'objet d'un effort constant et systématique de préservation, justifié par leur importance pour la faune ailée du continent.

Porté par des pionniers qui savent gérer le changement et lui faire franchir des passages symboliques tels que la reconnaissance comme site Ramsar puis Réserve de la biosphère, l'effort de protection du lac et de ses milieux humides est le fait d'une collectivité qui veut avoir prise sur son environnement et sur son avenir.

Fort de ces reconnaissances internationales, le lac prend alors sa véritable dimension. Il impose ses droits, exige une protection, mais offre aussi de nouvelles opportunités à ceux qui sauront en respecter l'intégrité.

Une des voies naturelles de développement est l'écotourisme. S'éloignant du tourisme d'aventure pratiqué dans les lieux les plus inaccessibles de la planète ou de la visite de réserves proches de parcs zoologiques, il rejoint la simplicité du contact avec la nature, dans un environnement riche de ses habitats naturels, mais aussi profondément humain. Il retrouve alors sa vocation d'éducation et de sensibilisation, condition essentielle d'un développement durable.

C'est dans cette perspective qu'est proposé le présent plan directeur de développement écotouristique de la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre :

- Ce plan est fondé sur un diagnostic des forces, des faiblesses et des contraintes du lieu (sections 1 à 5) et prend en compte les attentes des clients potentiels (section 6).
- Son positionnement (section 6.4) est axé sur les attraits naturels, la qualité et la diversité de l'expérience proposée au client et l'objectif d'éducation.
- Le plan développe un concept d'offre (sections 7), un concept d'organisation (section 8) et un concept de développement écotouristique (sections 9 et 10).
- Il propose enfin certains principes directeurs en matière d'offre, d'accueil, d'hébergement, d'activités nautiques et de développement de l'offre dans la région du lac (sections 11 à 15).

Ce plan est centré sur la mise en valeur du potentiel écotouristique du lac (incluant d'ailleurs d'autres activités touristiques compatibles). Même si la recherche d'un équilibre entre les usages a été une préoccupation constante au cours de l'étude (c'est une des missions des réserves de la biosphère), le plan n'est pas à proprement parlé un plan de gestion intégrée des ressources. Il ne s'agit pas non plus d'un plan de protection des habitats, de la faune et de la flore, même si le développement écotouristique repose sur l'existence d'un projet de conservation actif et durable.

Ce plan directeur propose à la communauté des orientations et des interventions concrètes quant au développement écotouristique du lac et de sa région, conçues en conformité avec la mission et les principes du programme l'Homme et la biosphère mis sur pied par l'Unesco, ce qui a donné naissance au réseau mondial des réserves de la biosphère. Il s'inspire aussi des principes du tourisme durable, qui sont soutenus par le même programme.

La vision proposée par le plan directeur ne peut se concrétiser sans l'adhésion de tous ceux par qui passera sa mise en œuvre ainsi que de la population, dont elle pourrait en partie façonner l'environnement. Il est donc souhaitable que ce plan fasse l'objet d'un large consensus dans le milieu régional, sans quoi le développement ne pourrait prendre sa véritable mesure. De plus, la consultation envisagée devrait inclure une démarche de « conception conjointe » sur certains aspects bien particuliers du plan directeur, pour lesquels des choix et des analyses sont présentés dans le rapport : localisation d'équipements, réglementation, activités retenues, projets de mise en valeur en arrière-pays, labélisation...

1. LE LAC SAINT-PIERRE, SITE RAMSAR ET RÉSERVE DE LA BIOSPHERE

Ses zones humides d'importance internationale ont valu au lac Saint-Pierre la désignation de site RAMSAR en mai 1998. Le lac lui-même a été reconnu Réserve de la biosphère en novembre 2000, en raison de la richesse écologique qu'il représente à l'échelle du fleuve Saint-Laurent.

Ces désignations, reçues de l'*Unesco* (réserves de la biosphère) et en vertu de la *Convention relative aux zones humides d'importance internationale* (sites RAMSAR), visent à assurer la protection de ces écosystèmes d'intérêt mondial et à favoriser leur développement durable.

À l'échelle mondiale, la convention RAMSAR regroupe 1148 territoires désignés par 131 états. Il existe onze réserves de la biosphère au Canada, dont trois situées au Québec :

- Charlevoix
- Mont Saint-Hilaire
- Lac Saint-Pierre.

75 sites dans 41 pays sont à la fois réserves de la biosphère et sites Ramsar.

1.1 SITE RAMSAR

Qu'est ce qu'un site RAMSAR?¹

Les sites RAMSAR sont désignés par les gouvernements nationaux dans le cadre d'une entente appelée « La Convention sur les zones humides ». Cette convention a été signée dans la ville de Ramsar, en Iran, en 1971, et est entrée en vigueur en 1975. Elle compte 1148 sites désignés, dont 36 au Canada.

C'est au Canada que l'on retrouve les plus grandes superficies au monde de milieux humides désignés Site RAMSAR : 13 millions d'hectares, sur un total mondial de 96

Dans quel but la Convention a-t-elle été mise sur pied ?

« La Convention a pour mission de favoriser la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des mesures prises au plan national et par la coopération internationale, comme moyens de parvenir au développement durable dans le monde entier. »

Qu'est ce qu'une zone humide?

Les zones humides sont « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, comprenant des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

Les zones humides ont des fonctions écologiques vitales : elles assurent la régulation des régimes hydrologiques et abritent une très grande diversité biologique.

¹ <http://www.ramsar.org/> et <http://www.unesco.org/mab/ramsarmab.htm>

Les zones humides ont une valeur économique, culturelle, scientifique et récréative immense que l'on doit préserver. La régression et la disparition progressive des zones humides constituent, pour l'environnement, un préjudice grave, parfois irrémédiable, qu'il faut empêcher. Les zones humides doivent être remises en état et restaurées, chaque fois que c'est possible.

C'est par leur utilisation rationnelle que devrait être assurée la conservation des zones humides. L'utilisation rationnelle des zones humides est définie comme une « utilisation durable au bénéfice de l'humanité, d'une manière qui soit compatible avec le maintien des propriétés naturelles de l'écosystème ». Et par utilisation durable, on entend « l'utilisation par l'homme d'une zone humide de manière que les générations présentes en tirent le maximum d'avantages durables tout en maintenant sa capacité de satisfaire les besoins et les aspirations des générations futures ». Néanmoins, utilisation rationnelle peut aussi vouloir dire protection stricte .

Quelles exigences doit remplir un gouvernement suite à la désignation d'un site RAMSAR?

- garantir le maintien des caractéristiques écologiques de chaque site Ramsar;
- inscrire la conservation des zones humides dans les plans d'aménagement nationaux, de manière à promouvoir l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides de son territoire;
- établir des réserves naturelles dans les zones humides, et promouvoir la formation en matière de recherche, de gestion et de surveillance relatives aux zones humides;
- assurer une consultation à propos de l'application de la Convention, notamment en ce qui concerne les sites transfrontaliers, les systèmes aquatiques et les espèces partagés, ainsi que les projets de développement qui affectent les zones humides.

1.2

RÉSERVE DE LA BIOSPHERE

Que signifie le terme « Réserve de la biosphère » ?²

L'expression « Réserve de la biosphère » est un titre accordé par l'UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization) dans le cadre de son programme « l'Homme et la Biosphère ». Pour devenir réserve, le lac Saint-Pierre devait savoir conjuguer la conservation et le développement de ses ressources, la désignation ne pouvant être attribuée qu'à des territoires comprenant des superficies encore intactes. Au niveau canadien, l'Association canadienne des réserves de la biosphère rassemble les réserves du pays et leur gestionnaires.

Quelles sont les trois fonctions des Réserves de la biosphère ?

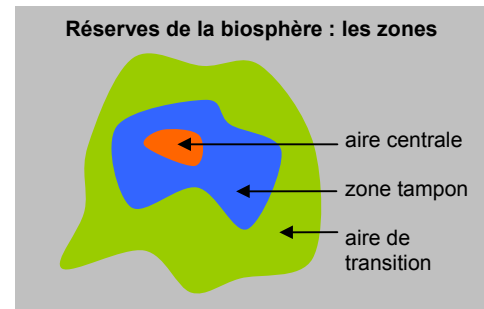
1. Contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique.

² <http://www.unesco.org/mab/brfaq.htm>

2. Encourager un développement économique et humain durable, des points de vue socioculturel et écologique.
3. Fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable.

De quelle façon est structurée une Réserve de la biosphère ?

Une Réserve de la biosphère contient trois types de zones : une ou des aires centrales qui conservent d'importantes particularités et fonctions écologiques, une ou des zones tampons dans lesquelles les usages pratiqués ne doivent pas perturber les zones protégées et une aire de transition extérieure où des pratiques d'exploitation durable des ressources sont favorisées et développées.



Les aires centrales sont des zones constituées par des dispositions légales et bénéficient d'une protection à long terme en vue de la conservation de la diversité biologique, de la surveillance des écosystèmes les moins perturbés et de la réalisation d'activités de recherches et d'autres activités peu perturbantes (éducation, par exemple).

Les zones tampons entourent les aires centrales ou sont contiguës à celles-ci. Elles sont accessibles à des activités compatibles avec les objectifs de conservation.

L'aire de transition ou d'influence assure le passage à un environnement plus développé; elle représente aussi le territoire directement impliqué dans la mise en valeur de la réserve et susceptible de bénéficier de ses retombées.

À quels critères doit correspondre un territoire pour être désigné Réserve de la biosphère ?

- Englober une mosaïque des systèmes écologiques représentatifs des grandes régions biogéographiques, incluant une série graduée de formes d'interventions humaines.
- Pouvoir jouer un rôle important dans la conservation de la diversité biologique.
- Offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches de développement durable au niveau régional.
- Avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de la biosphère.
- Contenir au moins une aire centrale consacrée à la protection à long terme, des zones tampons entourant l'aire centrale, où seules les activités compatibles avec les

objectifs de conservation peuvent avoir lieu, une aire de transition extérieure où des pratiques d'exploitation durable des ressources sont favorisées et développées.

- Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié de pouvoirs publics, communautés locales et intérêts privés, à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la Réserve de la biosphère.

Quelles sont les implications attribuables à cette reconnaissance?

La désignation Réserve de la biosphère assure à la population locale une protection de leur environnement et leurs ressources naturelles, une base économique plus diversifiée et la création d'emplois (centre de recherche, écotourisme), un pouvoir d'influence dans les processus décisionnels d'utilisation de leur milieu, un maintien des traditions et coutumes locales, ainsi qu'un environnement plus sain pour leurs enfants.

Pour les agriculteurs, les pêcheurs et les travailleurs forestiers, la reconnaissance donne accès à des pratiques alternatives d'exploitation de la ressource qui permettent de maintenir un certain niveau de qualité de l'eau et des sols.

Pour la communauté scientifique, le titre de Réserve de la biosphère soutient les activités de recherche en fournissant des zones d'expérimentation protégées à long terme, qui conservent d'importantes particularités et fonctions écologiques. Les échanges d'informations scientifiques entre Réserves de la biosphère sont facilités et encouragés. Le titre de Réserve de la biosphère est un argument de poids dans la recherche de subventions nationales et internationales pour l'avancement des sciences.

Pour les paliers gouvernementaux, le titre de Réserve de la biosphère permet d'accéder à un meilleur niveau de connaissance des problématiques environnementales permettant d'orienter leurs actions vers un développement durable. La désignation leur permet également de concourir aux objectifs fixés par les Conventions internationales.

Pour la communauté mondiale, la réserve permet de s'instruire sur un écosystème particulier et encourage l'écotourisme. Elle permet de conscientiser la population sur l'importance de l'environnement et du développement durable.

Pourquoi le lac Saint-Pierre a-t-il été désigné Réserve de la biosphère et site RAMSAR ?

Le lac Saint-Pierre présente plusieurs caractéristiques que confirment ces désignations :

- dernier bassin d'eau douce du Saint-Laurent;
- dernier élargissement avant l'estuaire;
- chenal navigable dragué de 11 m de profondeur et de 240 m de largeur ;

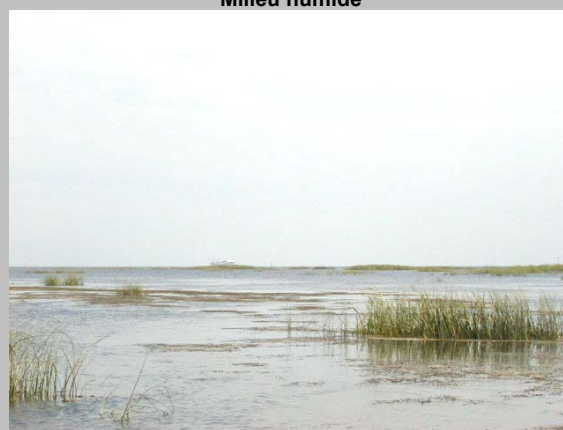


- plus importante plaine d'inondation du Saint-Laurent (cette caractéristique importante du lac est détaillée plus loin);
- plus important archipel du Saint-Laurent avec 103 îles;
- territoire demeuré à 90 % naturel;
- 20 % de tous les marais du Saint-Laurent;
- Plus de 40 % des milieux humides du Saint-Laurent;
- au printemps, ces eaux s'élèvent de deux mètres ou plus et envahissent une bonne partie des îles de même que les terres riveraines sur une largeur de un à deux kilomètres;
- durant cinq à neuf semaines par année, la superficie du lac s'accroît d'environ 37 %, passant de 480 km² à près de 660 km²;
- la survie des espèces séjournant au lac Saint-Pierre dépend des milieux humides qui servent à la fois à se nourrir, s'y abriter, s'y reposer et s'y reproduire;
- avec les forêts tropicales, les milieux humides sont considérés comme les habitats les plus riches et les plus productifs de la planète. Leur abondance et leur variété autour du lac Saint-Pierre sont responsables de sa richesse biologique;
- 4 types d'habitats humides ont été identifiés au lac Saint-Pierre: les herbiers aquatiques et les marais dans le lac; les prairies humides et les marécages dans la plaine d'inondation;

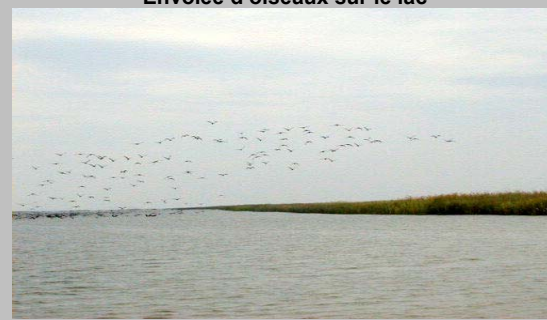
Habitat humide



Milieu humide



Envolée d'oiseaux sur le lac



- les herbiers aquatiques, véritables jardins de plantes flottantes et submergées, occupent 40 % de la surface du lac;

- 83 km² de marais hébergent une multitude d'invertébrés, de poissons et de rats musqués, en plus de nourrir les canards;



- 46 km² de prairies humides parsemées de mares servent à l'alimentation et à la reproduction printanière du poisson ainsi qu'à la nidification des canards barboteurs;

- 80 km² de marécages, terres boisées humides et mal drainées jouent un rôle important dans la reproduction et l'alimentation des poissons ainsi que dans la nidification des canards barboteurs et de plusieurs autres espèces d'oiseaux;



- 36 km² de forêts, arbustales et herbaçaies ainsi que des 40 km² de terres agricoles;

- des 116 espèces de poissons d'eau douce présentes au Québec, 79 espèces (68 %) sont présentes dans le lac Saint-Pierre;

- parmi 400 espèces d'oiseaux observées au Québec, 288 espèces (72 %) ont été vues au lac Saint-Pierre et 167 y nichent;

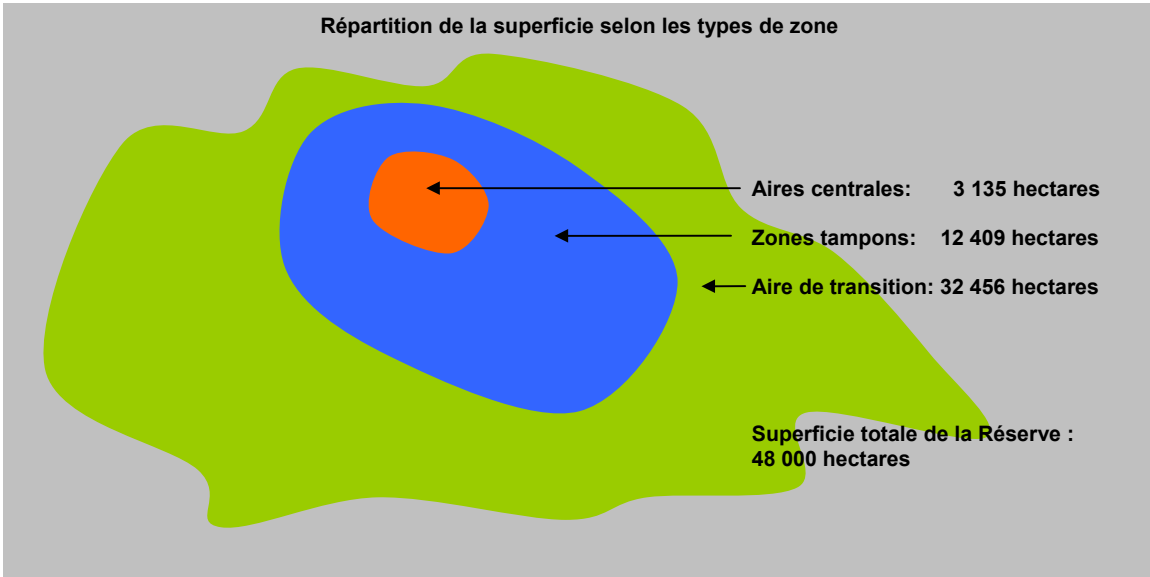
- la plus importante héronnière d'Amérique du Nord, plus de 1 300 nids dénombrés;

- la plus importante halte migratoire de sauvagine du Saint-Laurent;

- 27 espèces de plantes rares;

- première halte migratoire printanière de l'Oie des Neiges sur le Saint-Laurent;

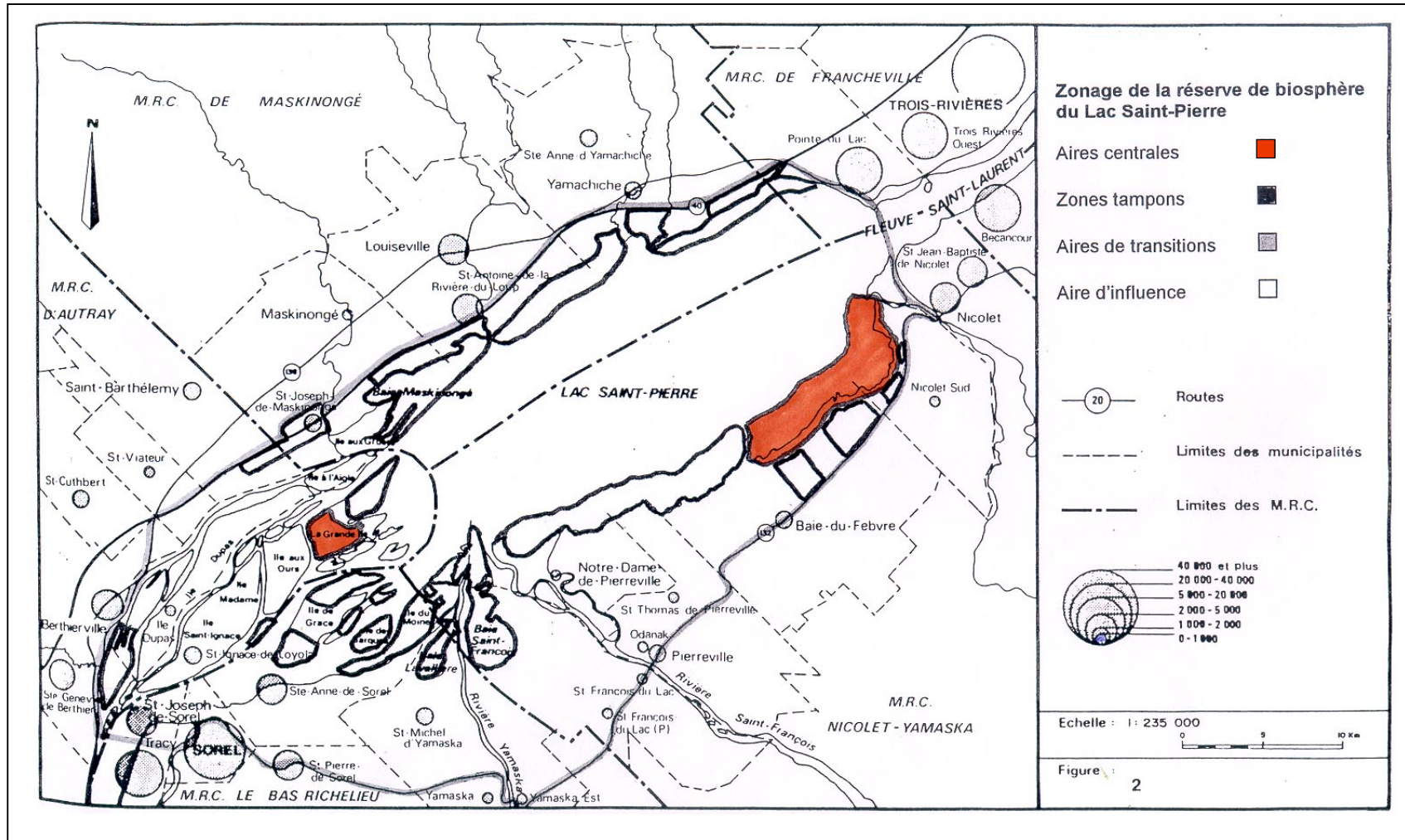
- les plus importants gestes de conservation au Québec.



Quelques intérêts culturels du lac Saint-Pierre :

- exploitation de pâturages communaux
- un des premiers territoires foulés par Jacques Cartier et Samuel de Champlain
- occupation abénaquise
- Île de Grâce: une des premières îles habitées au Québec
- type d'habitat adapté aux inondations
- pratiques ancestrales de pêche
- présence d'herbe à lien et de foin
- scène de deux romans québécois importants : *Le Survenant* et *Marie Didace*

Figure 1 : Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre



Source : Dossier Réserve de biosphère, Unesco – Programme sur l'homme et la biosphère, janvier 2000

2. LE DÉVELOPPEMENT ÉCOTOURISTIQUE : OPPORTUNITÉ ET APPROCHE D'INTERVENTION

2.1 RÉSERVES DE LA BIOSPHERE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le concept de réserve de la biosphère origine de la Conférence sur l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources de la Biosphère, dite « Conférence de la biosphère », organisée par l'Unesco en 1968. Il s'agissait là de la première conférence intergouvernementale portant sur la compatibilité entre conservation et utilisation des ressources naturelles, qui a ensuite conduit à la notion actuelle de développement durable.

Ainsi, les réserves de la biosphère sont conçues dès le départ comme éléments de réponse à la question de savoir comment concilier la biodiversité avec la satisfaction des besoins et des aspirations des populations humaines. Elles ont alors pour objectif de promouvoir la conservation de la biodiversité et le développement durable, sur la base d'une participation des communautés locales et d'une approche scientifique. Elles deviennent des lieux privilégiés pour expérimenter et innover, en particulier en matière de tourisme.

Dans ce contexte, le développement écotouristique du lac doit prendre en compte à la fois la protection de la biodiversité et l'ensemble des usages actuels de l'eau, dans une dynamique de gestion intégrée. Il souscrit alors aux principes directeurs du développement durable, tels qu'énoncés en 1992 à Rio, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ainsi qu'aux conventions internationales telle que le programme Action 21.

2.2 RÉSERVES DE LA BIOSPHERE ET TOURISME DURABLE

Le tourisme est une des formes d'utilisation humaine des milieux naturels. Le programme l'Homme et la biosphère est conscient des difficultés particulières que pose l'industrie du tourisme lorsqu'elle intervient dans des écosystèmes et des cultures locales vulnérables, comme cela est le cas de l'écotourisme. C'est la raison pour laquelle l'Unesco considère que le Réseau mondial de réserves de la biosphère constitue « un outil unique pour une coopération internationale visant à trouver la voie du tourisme durable, par le partage des connaissances, des meilleures pratiques et expériences pour planifier et gérer l'écotourisme »³.

Le Réseau des réserves de biosphère participe à ce titre au test du projet de Lignes directrices internationales pour le tourisme durable, développé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

³ www.unesco.org/mab/ecotourism

Dans ce contexte, le développement écotouristique du lac Saint-Pierre doit avoir l'ambition d'innover et se devrait aussi d'être exemplaire.

2.3

APPROCHE ET OPPORTUNITÉS

Le présent plan directeur compte s'inscrire dans l'approche de développement et de tourisme durable mise de l'avant par le programme l'Homme et la biosphère :

- l'intervention est conçue dans le respect de la préservation des habitats et des espèces, qui sont les témoins de la biodiversité et aussi les ressources indispensable à l'existence même de l'activité écotouristique. L'objectif de préservation du milieu définit les limites environnementales à l'intérieur desquelles peut se faire le développement, en particulier les capacités d'accueil des équipements et de l'activité écotouristique. Le projet se veut un exemple d'intégration de l'activité écotouristique dans un milieu écologique sensible. L'intervention s'inscrit aussi dans un paysage et dans un mode d'occupation du sol dont elle influencera l'évolution et permettra la valorisation.
- Le développement écotouristique doit contribuer à la préservation des zones naturelles. Il doit minimiser les impacts négatifs de l'activité sur le milieu, mais aussi faciliter et contribuer directement à cette préservation. La gestion des usages de l'eau et des milieux sensibles, le retour des profits vers la préservation sont autant de moyens à envisager.
- L'éducation du public est une action essentielle: le développement durable est un engagement social qui repose ultimement sur l'adhésion de la collectivité. Cette adhésion ne peut être acquise sans une compréhension profonde des enjeux écologiques par un vaste public.
- Le projet doit contribuer au développement régional. Il doit donc intégrer au maximum les filières régionales de production de biens et de services.
- La mise en valeur écotouristique du lac doit être contrôlée et ses impacts doivent faire l'objet de programmes de suivi, de façon à éviter un développement désordonné et une transformation non souhaité du milieu. Ce contrôle doit impliquer la participation active de la communauté, dans la planification et la gestion du développement ainsi que dans le contrôle des usages de l'eau.
- Le développement écotouristique se situe dans la perspective d'une gestion intégrée de la ressource. Certains usages de l'eau font partie de l'offre écotouristique. D'autres y sont indifférents. D'autres encore sont moins compatibles. Le projet propose des balises pour que les meilleurs équilibres soient atteints.

- Le projet peut être appelé à modifier des façons de faire et des habitudes. Il doit donc être compris et accepté de la population, avant d'être mis en œuvre. Il existe là des limites de nature sociale qu'il faut respecter.

Si le développement écotouristique apparaît prometteur dans ses retombées, encore faut-il qu'il s'inscrive adéquatement dans la dynamique et les potentiels locaux. Un diagnostic sera présenté à cet égard dans la section 5. À priori, on peut déjà constater que plusieurs facteurs sont favorables à cet axe de développement. On peut mentionner :

- La qualité des habitats et de la ressource;
- l'importance et la continuité des efforts régionaux et nationaux de conservation et de mise en valeur;
- la tenure des propriétés et l'effort important d'acquisition réalisé au cours des années par des organismes publics et privés soucieux de la protection des habitats et des ressources;
- l'engagement des autorités politiques locales envers la conservation et envers l'écotourisme.

Le développement écotouristique de la Réserve offre trois ordres d'opportunités :

- renforcer le projet de conservation;
- mettre en œuvre une gestion intégrée de la ressource;
- contribuer au développement de la Réserve de la biosphère.

Il contribue à saisir ces opportunités de la façon suivante :

- la viabilité du développement écotouristique repose sur l'existence et la mise en œuvre d'un plan de conservation;
- le projet écotouristique intègre les usages de l'eau faisant partie de l'offre écotouristique. Il aborde aussi les interfaces entre cette offre et les usages de l'eau qui peuvent être moins compatibles avec l'écotourisme. Le plan directeur inclut donc des recommandations sur la pratique de certains usages, qui visent à garantir les conditions de succès du projet écotouristique;
- le projet permet enfin d'accompagner le développement des trois fonctions des réserves de la biosphère :
 - par la conservation des paysages, particulièrement les lieux d'exercice de l'activité écotouristique et les lieux attractifs de l'arrière-pays;

- par la conservation des écosystèmes, des espèces et de la biodiversité : l'éducation et l'interprétation contribuent à cette conservation, de même que les mesures de protection nécessaires aux activités écotouristiques ;
- par le développement économique et humain durable, du fait de la mise en valeur écotouristique et touristique de la région du lac ;
- par l'intégration d'activités d'éducation, de formation et de recherche dans l'offre écotouristique.

3.0

LES RESSOURCES ET LEUR MISE EN VALEUR

Le lac Saint-Pierre a fait l'objet de nombreux inventaires en ce qui concerne les habitats, la faune, la flore et les usages de l'eau. Cette section présente les faits saillants de ces inventaires et de ceux réalisés dans le cadre de la présente étude, qui font l'objet d'un rapport annexe.

3.1

RESSOURCES NATURELLES

Les habitats en milieu humide

On retrouve quatre types d'habitats de milieux humides autour du lac Saint-Pierre :

- les marécages (terres humides boisées), habités par les oiseaux en période de nidification, servent d'abri pour les reptiles et amphibiens, et de lieux de reproduction et d'alimentation pour les poissons;
- les prairies humides (terres humides couvertes de plantes de type graminéoïde) sont des milieux incubateurs pour les poissons et les invertébrés, et des milieux alimentaires et reproducteurs pour les canards et les poissons;
- les marais (terres humides à végétation herbacée inondée) servent d'habitat pour le rat musqué et les anoues; il héberge une quantité d'invertébrés et de poissons juvéniles ainsi que les prédateurs associés. Les canards barboteurs l'utilisent pour l'élevage et comme halte migratoire ;

Milieux humides à l'automne



Milieux humides sous la neige



- les herbiers aquatiques (dominés par une végétation flottante ou submergée) sont des milieux de support à de nombreux invertébrés; les poissons s'y reproduisent, s'y alimentent et s'y abritent, les canards y trouvent leur alimentation pendant la halte migratoire d'automne.

Les inondations et les crues saisonnières sont responsables de la diversité de ces habitats, qui représentent toute la richesse du lac, qui sont la première raison d'intéresser l'écotouriste et qui constituent la matière première de l'activité écotouristique.

Les frayères

Plus de quarante espèces de poissons utilisent les aires de fraie dans le tronçon du fleuve entre Cornwall et Montmagny, parmi lesquelles se retrouvent les espèces les plus fréquemment pêchées au lac Saint-Pierre. 22 espèces de poissons fréquentent la plaine de débordement du lac (en rives sud, territoire de la Défense nationale et nord, Saint-Barthélemy). Parmi les espèces présentes, on retrouverait une espèce menacée et unique dans le monde, le Chevalier cuivré (qui fraie à Chambly), une espèce rare, le Chevalier ballot et une espèce précaire, l'Esturgeon jaune. Le lac est considéré comme une immense frayère pour les espèces d'eau douce. Les habitats du poisson jugés de qualité excellente et bonne se distribuent davantage et en abondance à travers les îles de l'archipel et sur tout le pourtour du lac, à l'exception des berges fortement occupées ou urbanisées.

Les sites protégés et les aménagements fauniques

On retrouve au lac Saint-Pierre deux types de sites protégés, ceux en vertu de la loi et ceux qui sont protégés par un intervenant public ou privé, mais sans statut juridique spécifique.

Sous le statut de protection accordé par la loi, le lac compte deux refuges (dont un de juridiction fédérale et l'autre de juridiction provinciale), une réserve écologique et deux zones d'interdiction de chasse ainsi que les habitats fauniques :

- le refuge d'oiseaux migrateurs de Nicolet accueille les canards et la Bernache du Canada; le site, propriété du Ministère de la Défense nationale, est géré par le Service canadien de la faune ;
- le refuge faunique de la Grande-Île est une propriété publique gérée par la Société de la Faune et des Parcs du Québec; on y retrouve la plus importante héronnière (plus de 1300 grands hérons, bihoreaux gris et grandes aigrettes).

- la réserve écologique de l'Île-aux-Sternes est gérée par le Ministère de l'Environnement du Québec; l'île constitue une halte migratoire pour les oiseaux aquatiques et certaines espèces d'oiseaux y nichent ;
- enfin, la protection s'applique durant la chasse à la sauvagine, dans les zones d'interdiction de chasse de Nicolet et de Baie-du-Febve.

Ces zones sont interdites d'accès; elles servent cependant de lieux d'observation de la faune ailée.

Sous le statut de protection d'un intervenant public ou privé, on retrouve baies, îles, îlets, et bandes de terres riveraines, qui supportent différents types d'aménagements, de nature faunique, agricole ou à des fins de conservation, d'interprétation et de recherche.

Ces environnements constituent d'excellents lieux d'observation ornithologique ou d'étude du milieu humide, en raison notamment de la rareté et de l'unicité de la flore présente ou de la vulnérabilité de certaines espèces animales ou végétales. Ils constituent aussi des lieux d'observation privilégiés pour le spectacle des grands regroupements d'oiseaux.

Autres sites protégés et aménagements fauniques présents dans la zone d'influence du secteur Bécancour :

- l'aménagement faunique de Canard Illimités dans le secteur Saint-Grégoire, avant le pont Laviolette. « Le type d'aménagement est un réseau de petits étangs et culture attrayante pour la migration et nidification de la sauvagine. Seuils de terre dans un fossé. Superficie totale (ha) 95 et un investissement de 137 000\$ » (source: www.ducks.ca) ;
- le Parc Écologique Godefroy dans le secteur Saint-Grégoire, après l'Auberge Godefroy situé sur les rives de la rivière Godefroy, « vestige d'un ancien chenal du fleuve Saint-Laurent. Les alluvions limoneuses qui se sont déposées dans ses environs ont favorisé l'établissement d'une flore exceptionnelle riche et inhabituelle pour cette région et l'ensemble du Québec. » (source : dépliant du parc) ;
- la réserve écologique Léon-Provancher (le lac Saint-Paul) dans le secteur Saint-Grégoire et Sainte-Angèle. Aujourd'hui important lieu de recherche en lien avec le Centre de la Biodiversité ;
- l'aménagement faunique de Canard Illimités à l'île Montesson, secteur Bécancour, rivière Bécancour. « Le type d'aménagement Seg. 1 et 2 : mise en eau de 2 petits marais et instauration d'un couvert de nidification. Protection. La superficie totale (ha) 225. Un investissement de 83 000\$. » (source: www.ducks.ca)

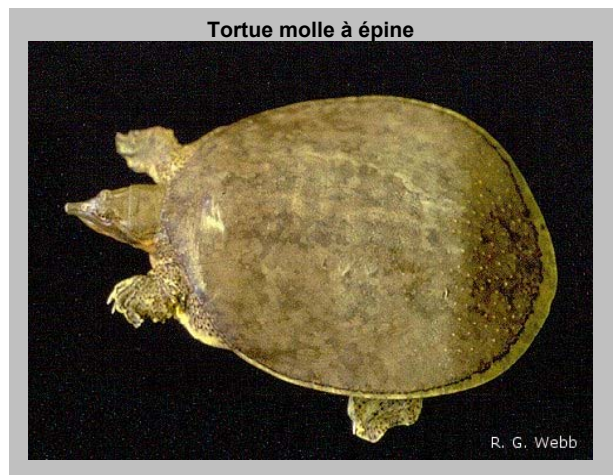
L'avifaune

Le lac Saint-Pierre, en raison de sa position en plein centre d'un couloir de migration majeur et de la diversité de ses milieux (plaine inondable, eau libre, marais, marécages, îles, milieux agricoles et forestiers) est un site exceptionnel pour l'avifaune : 288 espèces d'oiseaux y ont déjà été observées, dont 167 nichent dans la région. Les espèces phares du lac sont la Bernache du Canada, l'Oie des neiges, les canards barboteurs, plongeurs et marins, les espèces coloniales (hérons, hirondelles, sternes) et d'autres espèces d'oiseaux dits nicheurs que l'on retrouve dans les marais, au sein des boisés, herbaçales, arbustives et sur les rivages. Selon la classification provinciale, on note une espèce menacée (la Pie-grièche) et quatre espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (le pic à tête rouge, le faucon pèlerin, le petit blongios et le râle jaune). Selon la classification fédérale, la pie grièche et le faucon pèlerin sont considérés « en péril », alors que les autres espèces sont « possiblement en péril ».

Insérer carte des sites protégés

Les autres espèces

- Treize espèces de grenouille vivent dans le lac. La Grenouille léopard est dominante. Elle subit une forte pression d'exploitation pour l'approvisionnement de laboratoires à des fins éducatives et elle est aussi récoltée pour sa chair, comme le Ououaron;
- On retrouve cinq espèces de reptiles au lac Saint-Pierre, dont la très probablement la Tortue-molle à épines, qui a le statut d'espèce menacée au provincial et d'espèce en péril au fédéral ;
- Le rat musqué est omniprésent au lac; cette espèce a déjà fait l'objet d'une forte exploitation ;
- 23 autres espèces de mammifères sont également répertoriées.



Les principales menaces aux habitats et à la faune

Les principales menaces connues sont les suivantes :

- la contamination de plusieurs espèces de poissons par diverses substances toxiques limite l'utilisation des ressources dans la composition de mets locaux ;
- la perte d'habitats résultant de l'assèchement de terres humides, de la présence de constructions (seuil, structure de contrôle), du pompage de l'eau et du dragage porte atteinte à la reproduction d'espèces de poissons, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens et mammifères. La baisse du niveau des eaux du fleuve diminue la surface inondée, ce qui entraîne une réduction directe de la superficie des habitats ;
- l'érosion des îles dû au battillage et au contrôle exercé par les ouvrages de contrôle des eaux affaiblit les rives de certaines îles et amène la disparition de la végétation. Nombre de ces îles sont des habitats fauniques de première importance ;

- la pêche commerciale (Perchaude, Barbotte brune, Esturgeon jaune) et sportive (Perchaude, dorés, Grand brochet...) exercent une forte pression sur la ressource.

3.2 RESSOURCES PATRIMONIALES

L'arrière-pays du lac offre plusieurs attraits dans différents domaines du patrimoine, défini dans son sens le plus large. Aux fins de compréhension de la nature, de la diversité et de l'attractivité de l'offre, ces attraits ont été répartis dans les catégories suivantes du patrimoine : architectural et artistique, archéologique, ethnographique, agricole, industriel, maritime et commercial et enfin naturel (paysages ruraux). Un inventaire et une évaluation de ces attraits ont été réalisés et figurent en annexe au présent rapport.

Une cinquantaine d'attraits ont été identifiés : villages, églises et presbytères, moulins, canaux, œuvres d'art souvent religieuses, maisons d'habitation ou commerciales, pont couvert, espaces publics, chemins de campagne, site archéologique, musées mais aussi thématiques plus larges telles que la vie d'autrefois et d'aujourd'hui dans les îles, la culture des Abénakis, le monde du Survenant ou les produits du terroir.

La région présente ainsi un potentiel patrimonial réel, diversifié et de qualité, le niveau de reconnaissance étant selon le cas régional ou local et même national. L'offre connaît cependant deux faiblesses : elle est répartie sur un vaste territoire et sur deux rives; fréquemment, les attraits ne sont pas mis en valeur ou souffrent d'un environnement dégradé.

Ce potentiel devrait être systématiquement protégé lorsque ce n'est pas encore le cas.

Le développement écotouristique peut s'appuyer sur ces attraits patrimoniaux et contribuer ainsi à leur valorisation : ils permettent de diversifier l'expérience de séjour et renforcent le caractère de Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre.

3.3 USAGES

Les usages de l'eau et des rives du lac Saint-Pierre sont multiples. On retrouvera ici une synthèse de ces usages. Les annexes fournissent une information plus détaillée sur la pêche sportive et commerciale, la chasse, l'observation des oiseaux et les activités commerciales. Ces usages

sont en partie supportés par des infrastructures, des équipements et des aménagements, en général légers, présentés eux aussi en annexe.



La Voie maritime du Saint-Laurent

La présence de la voie navigable et du batillage qui accompagne le passage des navires constitue une activité source de modifications aux écosystèmes du lac. La construction d'ouvrages de contrôle du niveau du lac et l'entretien de la Voie maritime ont considérablement modifié l'équilibre naturel des écosystèmes. Aujourd'hui, les navires naviguent de façon à minimiser leurs impacts et les activités de dragage sont contrôlées. La présence de la Voie maritime crée des contraintes dont s'accommode assez bien l'activité de plaisance ou écotouristique. Le passage des grands navires est d'ailleurs un attrait toujours renouvelé.

La navigation de plaisance

L'archipel du Lac Saint-Pierre est tissé d'un réseau important de corridors nautiques empruntés par des embarcations de plaisance de divers gabarit. Ces embarcations proviennent pour la majorité des marinas présentes autour du lac ou sont la propriété des villégiateurs installés dans l'archipel. L'attraction qu'exerce le lac auprès de ces utilisateurs est importante et nombreuses sont les baies utilisées l'été par les plaisanciers pour pratiquer diverses activités comme la baignade, la pêche ou la villégiature temporaire sur l'eau. Le nautisme motorisé se pratique aujourd'hui de façon libre sur les plans d'eau et pas toujours de façon respectueuse de l'environnement. En plein été, certaines journées et certains lieux sont le théâtre d'une concentration élevée de bateaux. La pratique d'une vitesse élevée est commune sur certains plans d'eau.

L'exploitation de la forêt insulaire

Des activités de coupe de bois en milieu insulaire ont cours sur certaines îles de l'archipel. Elles peuvent dégrader la qualité des paysages, en particulier les coupes commerciales.

La pêche sportive

La majorité des pêcheurs sportifs que l'on retrouve sur le lac résident dans des municipalités de la région. Les principales espèces récoltées sont la Perchaude, les dorés, la Barbotte brune, les crapets et le grand Brochet. Les modes de pêche se répartissent entre la pêche en eau libre en embarcation, la pêche à gué et la pêche à quai. La pêche blanche est présente au lac et attire chaque année bon nombre d'adeptes. Plusieurs pourvoiries donnent accès à la ressource.

La pêche commerciale

Le lac Saint-Pierre supporte plusieurs espèces de poissons intéressantes au plan commercial. La pêche à l'écrevisse en est une spécifique au lac. On dénombre plusieurs secteurs de pêche commerciale selon les espèces représentées.

La transformation artisanale permet la commercialisation de certaines espèces de poissons fumés de très bonne qualité. Une restauration rustique reposant sur la gibelotte et le filet de perchaude est issue de cette pêche commerciale.

La chasse

Le lac Saint-Pierre est très populaire auprès des chasseurs de la région. La diversité des écosystèmes explique l'attrait qu'exerce le lac auprès de diverses espèces d'oiseaux. L'activité de chasse est circonscrite par la réglementation. On note la présence de plusieurs pourvoiries sur le territoire.

L'observation des oiseaux

L'observation des oiseaux est une activité populaire autour du lac Saint-Pierre. Le secteur de Baie-du-Febvre est bien connu pour l'observation des oiseaux en migration : on y comptait 80 000 visiteurs au printemps 1995. L'île du Moine est considérée comme l'un des vingt meilleurs sites d'observation des oiseaux au Québec et comme le meilleur site dans le Sud du Québec. On peut y observer plus de 113 différentes sortes d'oiseaux. Les possibilités d'observation sont nombreuses tout autour du lac.

La villégiature

L'habitat traditionnel, remis en question lors de l'arrivée de la Voie maritime, a laissé la place à une occupation de villégiature. De nombreux chalets occupent plusieurs des rives accessibles du lac et sont aussi éparpillés sur les îles. La réglementation limite leur développement en milieu naturel. Par endroits, ils affectent la qualité des paysages.

Les croisières et excursions

Plusieurs croisières et excursions sont organisées dans le lac et les îles, originant des régions de Sorel et de Trois-Rivières. Des embarcations et navires de diverses tailles sont utilisés à cet fin. L'ampleur de cette activité est limitée.

Insérer carte des attraits patrimoniaux

Insérer carte des usages

HÉBERGEMENT

À proximité du lac Saint-Pierre, l'offre en matière d'hébergement est relativement faible et on retrouve très peu d'établissements de qualité supérieure ou remarquable (4 et 5 étoiles ou soleils, selon la classification Tourisme Québec).

On retrouve sur le territoire environ 52 établissements d'hébergement (voir annexe). La répartition selon les types d'hébergement est faite à partir des guides publiés par Tourisme Québec, lesquels guides contiennent tous les établissements d'hébergement détenant un permis.

- 20 gîtes ;
- 16 petits hôtels ;
- 3 hôtels de capacité moyenne ;
- 6 centres de vacances ;
- 1 village d'accueil ;
- 2 résidences de tourisme ;
- 4 camping .

Cette offre se répartit de la façon suivante entre les régions touristiques :

Centre-du-Québec : 18 établissements (35 %)

- 437 unités d'hébergement sont disponibles, à l'exception des sites de camping (190) ;
- 26 unités dans 7 gîtes ;
- 59 unités dans 4 petits hôtels ;
- 73 unités dans 1 hôtel de capacité moyenne ;
- 214 unités dans 3 centres de vacances ;
- 65 unités en 1 village d'accueil.

Mauricie : 14 établissements (27 %)

- 255 unités d'hébergement sont disponibles.
- 22 unités dans 6 gîtes;
- 95 unités dans 5 petits hôtels;
- 137 unités dans 2 centres de vacances;
- 1 unité en résidence de tourisme.

Montréal : 11 établissements (21 %)

- 191 unités d'hébergement à l'exception des sites de camping (100) ;
- 5 unités dans 2 gîtes ;
- 81 unités dans 5 petits hôtels ;
- 64 unités en 1 hôtel de capacité moyenne ;
- 40 unités en 1 centre de vacances ;
- 1 unité en résidence de tourisme.

Lanaudière : 9 établissements (17 %)

- 85 unités d'hébergement sont disponibles (406 sites de camping) ;
- 13 unités dans 4 gîtes ;
- 11 unités dans 2 petits hôtels ;
- 61 unités dans un hôtel de capacité moyenne.

La structure tarifaire est la suivante :

- Le prix d'une chambre dans un gîte varie entre 35 et 90 \$;
- Le prix d'une chambre dans un petit hôtel varie de 20 à 135 \$;
- Le prix d'une chambre dans un hôtel de capacité moyenne varie de 65 à 300 \$.

De façon générale, il y a peu d'établissements de grande qualité. Les établissements de meilleure qualité sont les hôtels de moyenne capacité et les gîtes. La qualité des petits hôtels semble plus faible. Sur tout le territoire, seuls 4 établissements reçoivent une côte de 4 étoiles ou soleils.

Sur un total de 20 gîtes, 1 gîte est de confort et de qualité supérieurs (4 soleils), 10 gîtes sont côtés 3 soleils (très confortable et de bonne qualité) et 5 gîtes reçoivent 2 soleils (gîte de bon confort et de qualité).

Seuls 2 petits hôtels sur 16 sont côtés 3 ou 4 étoiles. 10 établissements reçoivent 2 étoiles et 3 n'ont qu'une étoile. Sur 3 hôtels de capacité moyenne, un est côté 4 étoiles, les deux autres sont côtés 3 étoiles.

Les campings atteignent tous le seuil standard de propreté et appartiennent aux groupes 3 et 4.

Insérer carte sur l'hébergement

4. CADRE D'AMÉNAGEMENT

Le territoire reconnu par l'UNESCO se situe à l'intérieur des limites de cinq municipalités régionales de comté (MRC) : d'Autray, Bas-Richelieu, Nicolet-Yamaska, Francheville (aujourd'hui ville de Trois-Rivières) et Maskinongé. L'aire d'influence de la Réserve inclut la MRC de Bécancour.

De façon générale, chacun des schémas d'aménagement comporte des orientations visant à protéger et à mettre en valeur le territoire du lac Saint-Pierre, ainsi que des orientations ciblant le développement récréotouristique des potentiels du lac.

Les grandes affectations attribuées au lac Saint-Pierre, par les MRC, sont identifiées à la carte jointe. À l'exception des zones urbaines, les affectations sont principalement récréatives, de conservation, de villégiature et agricoles.

4.1 MRC DE D'AUTRAY

Le schéma d'aménagement reconnaît l'intérêt écologique de l'archipel du lac Saint-Pierre et aborde la dimension récréotouristique (chasse, pêche et navigation de plaisance) existante. Le concept d'organisation spatiale de la MRC vise à préserver les sites écologiques du lac Saint-Pierre.

Les rives du lac sont principalement agricoles et agricole touristique, à l'exception de la municipalité de Berthier. À la limite de la MRC, dans le secteur de Saint-Barthélméy, une portion de territoire est affectée à la conservation et aux aires naturelles. Les îles de l'archipel reçoivent majoritairement les affectations sites naturels, de conservation et agrotouristiques.

4.2 MRC DU BAS-RICHELIEU

Le schéma d'aménagement traite le secteur des Îles de Sorel comme élément du patrimoine naturel et mentionne l'intérêt écologique de la baie Lavallière et de la baie de l'Île de Grâce. Il reconnaît à travers son plan d'action la place qu'occupe le lac Saint-Pierre comme produit touristique. Des orientations en matière de récréation et de tourisme visent le développement du lac Saint-Pierre, notamment dans le cadre de la reconnaissance par l'UNESCO. D'autre part, des orientations visant les espaces naturels visent à sauvegarder et mettre en valeur l'environnement naturel.

Les grandes affectations du sol pour les îles de Sorel sont principalement récréatives et de conservation.

La baie Lavallière reçoit une affectation de conservation, alors que les berges de la rivière Yamaska sont récréatives et agricoles.

4.3 MRC DE NICOLET-YAMASKA

Le secteur du lac Saint-Pierre dans la MRC de Nicolet-Yamaska se voit qualifié de secteur à fort potentiel écologique. La MRC veut protéger et mettre en valeur ces milieux humides, mais également les intégrer au développement récréotouristique du territoire. Des objectifs sont identifiés dans le but de protéger les milieux fragiles et de favoriser l'accès au lac Saint-Pierre.

La majeure partie des rives du lac sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska reçoit l'affectation agricole récréative, à l'exception des rives de la rivière Saint-François dont une portion est vouée à la villégiature.

4.4 MRC DE FRANCHEVILLE

La portion de territoire qui borde le lac Saint-Pierre et le fleuve reçoit les affectations urbaines et forestières et la réserve écologique de l'Île-aux-Sternes reçoit l'affectation Conservation.

Afin de mettre en valeur les caractéristiques écologiques et esthétiques du lac, le schéma identifie un projet de centre d'enseignement en milieu naturel à Pointe-du-Lac axé sur la connaissance des potentiels du lac Saint-Pierre

4.5 MRC DE MASKINONGÉ

Au chapitre du récréotourisme, le schéma d'aménagement de la MRC reconnaît le lac Saint-Pierre comme un attrait naturel important et lui attribue des potentiels nautiques, fauniques et floristiques. Les objectifs identifiés visent la mise en place d'accès et de points d'observation au lac Saint-Pierre.

Le territoire du lac Saint-Pierre est également identifié comme territoire d'intérêt écologique et esthétique. Les orientations poursuivies ciblent la protection du patrimoine naturel, le maintien des espèces fauniques et floristiques, ainsi que la sauvegarde de l'encadrement visuel des plans d'eau.

Les affectations que reçoivent les rives du lac Saint-Pierre sur le territoire de la MRC de Maskinongé sont récréo-conservation et récréatives.

4.6 MRC DE BÉCANCOUR

Le schéma d'aménagement de la MRC de Bécancour souligne l'importance de préserver la qualité de l'environnement, notamment les milieux naturels qui présentent un intérêt particulier. Au plan touristique, la MRC vise à augmenter les accès publics au fleuve, surtout dans sa partie ouest.

Les affectations du sol en bordure de fleuve, à proximité du lac Saint-Pierre sont villégiature, agricole et publique. Le secteur sous le pont Laviolette reçoit l'affectation faunique.

Carte des affectations du sol
11*17

Figure 2 :
Carte des affectations du sol de la MRC de Bécancour

Source : Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Bécancour

5.

DIAGNOSTIC

Les caractéristiques naturelles du lac Saint-Pierre en font un milieu d'une grande richesse biologique, ce qui lui a valu ses titres de site RAMSAR et de Réserve de la biosphère. Les sections précédentes ont aussi fait ressortir la présence d'attraits culturels, la diversité des usages de l'eau et les activités d'exploitation du lac et de ses ressources et l'offre d'hébergement.

Avant de définir de quelle façon l'offre écotouristique pourrait être développée, il est nécessaire d'établir un diagnostic des forces et des faiblesses du milieu. Ce diagnostic dépasse l'inventaire des ressources. Il s'agit plutôt d'interpréter les caractéristiques du milieu en regard des attentes d'une clientèle touristique potentielle et des offres concurrentes. Le diagnostic permet de positionner le produit, en mettant de l'avant certaines de ses forces, en composant avec ses faiblesses, en les corrigeant aux besoins.

Le diagnostic est présenté par rapport à six dimensions que sont l'environnement naturel, les attraits culturels et récréatifs, l'accessibilité, les infrastructures touristiques, d'hébergement et de restauration, le tissu social et enfin l'identité et la notoriété du lac.

5.1

ENVIRONNEMENT NATUREL

Forces

- Le lac est fortement caractérisé par la présence de vastes milieux humides, de nombreuses îles et d'une faune aquatique et ailée riche et variée. Quatre types d'habitats humides y sont répertoriés : les herbiers aquatiques et les marais dans le lac, les prairies humides et les marécages dans la plaine d'inondation.
- À certaines périodes de l'année, le lac et ses rives donnent lieu à de grands spectacles : migrations d'oiseaux et de canards, inondations, couvert de glace.
- Plusieurs sites offrent des paysages grandioses, des ambiances étonnantes.



- Les possibilités d'observation et d'interprétation sont nombreuses pour le non-spécialiste et quasi illimitées pour le curieux ou pour la clientèle spécialisée.

Faiblesses

- Le lac n'est lieu de séjour d'aucune espèce emblématique, porteuse de grands mythes ou spectaculaire, comme les bélugas de Tadoussac ou les alligators des Keys en Floride.
- Les espèces animales d'intérêt (oies, hérons...) sont difficiles d'accès ou observables seulement à certains moments dans l'année.
- Les milieux entièrement à l'état naturel sont limités.
- Les paysages sont souvent de qualité inégale. Les constructions en mauvais état côtoient des marais de qualité, les paysages insulaires d'intérêt sont interrompus par des chalets, roulottes et autres installations temporaires souvent mal insérés dans leur environnement. Le paysage bâti affaiblit la qualité du paysage naturel. Les constructions sont souvent peu sensibles à l'environnement, mal intégrées au site et utilisent des matériaux peu durables, ce qui est contraire à une orientation écologique.
- La qualité de l'eau est généralement mauvaise et la baignade est proscrite.
- La navigation de plaisance est très importante, notamment en période estivale, et les pratiques de conduite sont peu sensibles à l'environnement (bruit des moteurs et des plaisanciers, mouvements, vagues...). Cet élément est de nature à perturber la qualité de l'expérience en milieu naturel.



Forces

- L'arrière-pays du lac offre plusieurs champs d'intérêt patrimonial, pour le grand public ou pour une clientèle spécialisée.
- Le milieu offre beaucoup de possibilités pour des activités compatibles avec l'écotourisme : canot et kayak dans les îles, randonnée pédestre ...
- Les particularités du territoire ont donné lieu à des modes d'occupation originaux : constructions sur pilotis, pâturages communaux sur les îles, phares en sont des exemples. Ces avenues représentent des potentiels intéressants pour l'interprétation.
- La région compte des productions agricoles ou d'élevage et quelques plats typiques y sont toujours servis (gibelotte et son festival).

**Faiblesses**

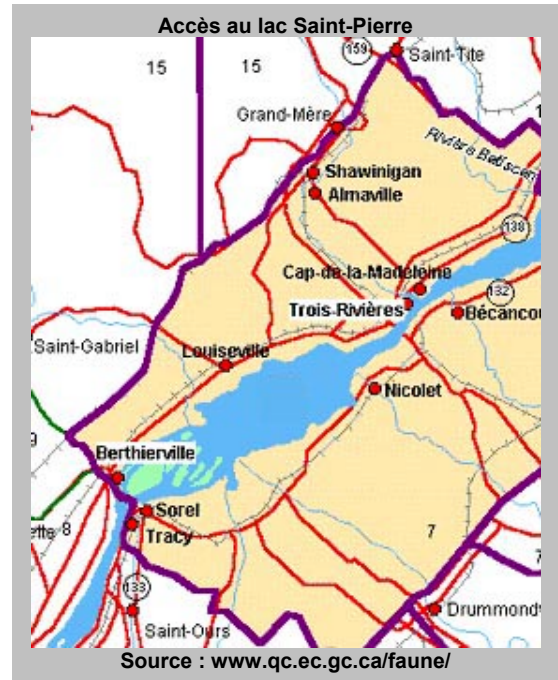
- Les attraits touristiques sont de petite envergure et disséminés sur l'ensemble du territoire. L'offre n'est pas consolidée. Il n'y a pas de masse critique.
- Les activités offertes sont peu connues et peu accessibles aux touristes et les possibilités de location d'embarcation pour accéder au lac sont limitées.
- Les traditions locales se sont perdues au fil des ans et de la modernisation. Le dépaysement culturel est relativement mineur. L'intérêt ethnologique est là, mais pas forcément pour le grand public. Les modes de vie ne sont pas extrêmement exotiques.
- Les produits locaux sont peu mis en valeur.

Forces

- Le lac Saint-Pierre est facile d'accès au plan régional. Il est desservi par des autoroutes, plusieurs quais et marinas le bordent, un traversier facilite le passage d'une rive à l'autre et certaines îles sont accessibles par voie terrestre.

Faiblesses

- Les points d'accès au lac sont en nombre limité et les chemins d'accès sont complexes.
- Le lac n'est pas visible à partir des tracés routiers des deux rives.
- L'authenticité écologique est perçue seulement à partir de l'eau et non pas à partir des rives ou du trajet pour se rendre au lac. Il y a donc absence de «signaux» permettant au visiteur de sentir la proximité d'un grand ensemble écologique.
- Il y a rupture entre l'ambiance aquatique et le reste du milieu. L'ambiance est restreinte à la superficie du lac et se prolonge très peu sur les rives. Dès qu'on quitte le lac, le sentiment d'être dans une réserve de la biosphère disparaît.
- La présence du lac est affaiblie sur une grande distance, en raison des larges battures qui diminuent les perspectives.
- Tous ces éléments expliquent le caractère « privé » du lac (son appropriation par les résidents) et l'aménagement souvent anarchique de quelques secteurs en rive.



5.4 INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Forces

- Les quelques établissements d'hébergement de meilleure qualité sont les hôtels de moyenne capacité et les gîtes, qui sont bien adaptés au type de clientèle attendue.

Faiblesses

- Il y a peu d'espaces disponibles pour le développement d'infrastructures touristiques, à cause de la présence de milieux urbanisés souvent d'intérêt moyen et de l'étendue des zones inondables.
- L'hébergement en rive est limité et pas toujours compatible avec la vocation écotouristique.
- La restauration de qualité est peu présente en rive.

5.5 TISSU SOCIAL

Forces

- La démarche de reconnaissance du site par l'Unesco a été réalisée avec l'appui de la population et des institutions.
- Il y a volonté chez certains intervenants de développer une activité touristique de qualité dans le respect de l'environnement naturel, et plus largement une nouvelle image du lac.

Faiblesses

- Le milieu régional est fermé; il s'est approprié le lac et ses rives et on peut s'interroger sur sa capacité à accepter un développement du tourisme. La tradition touristique est limitée.
- Le recours au vandalisme est peut-être indicatif des limites au développement que certains segments de la population sont prêts à accepter.

5.6 IDENTITÉ ET NOTORIÉTÉ

- Le positionnement de la région du lac est mal défini. Il y a un manque d'homogénéité des lieux, qui ont été longtemps utilisés de façon libertaire (squatters, braconnage, pollution), ce qui rend difficile l'émergence d'une image nette et l'affirmation du caractère de réserve de la biosphère.

- La notoriété du lac est faible, l'endroit est largement méconnu. Les images spontanées du lac sont brouillées : elles sont associées à Sorel, ville industrielle, ou aux oies, ou encore à la pêche ou la chasse (chez les connaisseurs). La région n'a pas une image forte au plan touristique ou naturel.
- Ces constats ne sont que des faiblesses apparentes vis à vis du projet. D'une part les images se redressent, d'autre part le manque de notoriété offre aussi des opportunités, comme celle de pouvoir lancer un nouveau produit. La stratégie d'offre et de commercialisation doit prendre en compte ces perceptions. En ce qui concerne l'image industrielle de Sorel, la stratégie ne devrait pas consister à la camoufler, mais au contraire à l'intégrer dans le projet, sous une thématique de développement durable et même plus, de mettre en valeur de façon originale l'architecture monumentale des industries.

6. CLIENTÈLES-CIBLES ET POSITIONNEMENT

6.1 CLIENTÈLES-CIBLES

La littérature propose plusieurs possibilités de segmentations du marché en rapport avec diverses activités touchant à la nature, à l'écotourisme, au plein air, à l'aventure etc. Nous avons retenu une segmentation qui nous semble correspondre adéquatement au diagnostic et à la nature du projet. Cette segmentation est basée sur les motifs de fréquentation des milieux naturels. Elle présente l'avantage d'être quantifiable, à partir de l'enquête sur l'importance de la nature pour les Canadiens, conduite en 1996 par Statistique Canada. Cette étude repose sur un partenariat national de seize organismes à l'échelle fédérale et provinciale et a été conduite auprès de 86 951 Canadiens.

Quatre segments de clientèles devraient être visés en priorité :

- Les professionnels de l'écologie ;
- Les amateurs de la faune ;
- Les amateurs de plein air en milieux naturels ;
- Les excursionnistes.

Les professionnels de l'écologie

Pour définir le premier segment, nous utilisons le terme « professionnels de l'écologie ». Il s'agit de gens qui peuvent provenir de partout dans le monde et qui ont une connaissance approfondie de l'écologie, en raison de leur travail ou de leur formation. Il peut s'agir de chercheurs, de scientifiques ou d'écologistes. Ce premier créneau est donc restreint et spécifique. La littérature ne fournit pas, à proprement dit, de données permettant de quantifier ce segment, mais on peut raisonnablement l'estimer à moins de 1 % de la population. Pour rejoindre ce créneau, on utilisera principalement des réseaux spécialisés comme les congrès, les activités, publications ou articles scientifiques, les associations professionnelles, les milieux d'enseignement et autres.

Les amateurs de la faune (déplacements d'intérêt faunique)

Les déplacements d'intérêt faunique (par opposition aux activités fauniques réalisées près du domicile) consistent à observer, à photographier, à étudier ou à nourrir la faune durant des déplacements effectués aux fins de profiter de la faune et des zones naturelles. Cette clientèle réalisant des déplacements d'intérêt faunique représente environ 18,6 % des Canadiens (4,4 millions) et 19,9 % des Québécois (1,2 million).

On distingue deux genres de déplacements :

- Le déplacement d'intérêt faunique comme activité principale a lieu lorsque observer, photographier, étudier ou nourrir la faune est la raison première et principale du déplacement. En 1996, on évaluait cette clientèle à 6,2 % des Canadiens (1,5 millions).
- Le déplacement d'intérêt faunique comme activité secondaire a lieu lorsque observer, photographier, étudier ou nourrir la faune est la raison secondaire du déplacement pour effectuer les activités de plein air en zones naturelles (voir prochain point). Ce deuxième segment représente 15,5 % des Canadiens (3,7 millions).

Auprès de la clientèle dont le déplacement d'intérêt faunique est l'activité principale, les activités suivantes sont les plus populaires :

- | | |
|------------------------------------|--------|
| ▪ Observation de la faune | 83,1 % |
| ▪ Observation d'oiseaux | 61,3 % |
| ▪ Observation d'oiseaux aquatiques | 57,7 % |
| ▪ Photographie de la faune | 45,8 % |
| ▪ Étude de la faune | 42,0 % |
| ▪ Nourrir la faune | 24,9 % |

Pour la moitié de cette clientèle (50,8 %), les parcs et les autres aires protégées sont les lieux les plus populaires pour les déplacements d'intérêt faunique.

Les amateurs de plein air en milieu naturel

Les activités de plein air en zones naturelles sont une ou plusieurs des 17 activités récréatives désignées, qui sont pratiquées durant des déplacements vers des zones naturelles ; les zones naturelles étant définies comme les forêts, les plans et cours d'eau, les milieux humides, les champs et autres endroits tels les terrains broussailleux. Ce créneau, défini dans l'enquête sur l'importance de la nature pour les Canadiens, correspond assez bien aux milieux naturels que l'on retrouve dans la Réserve de la biosphère, de même qu'à la grande majorité des activités qui seront offertes aux visiteurs. Les graphiques suivants présentent, pour la population canadienne et québécoise, l'importance de cette clientèle et de ses segments.

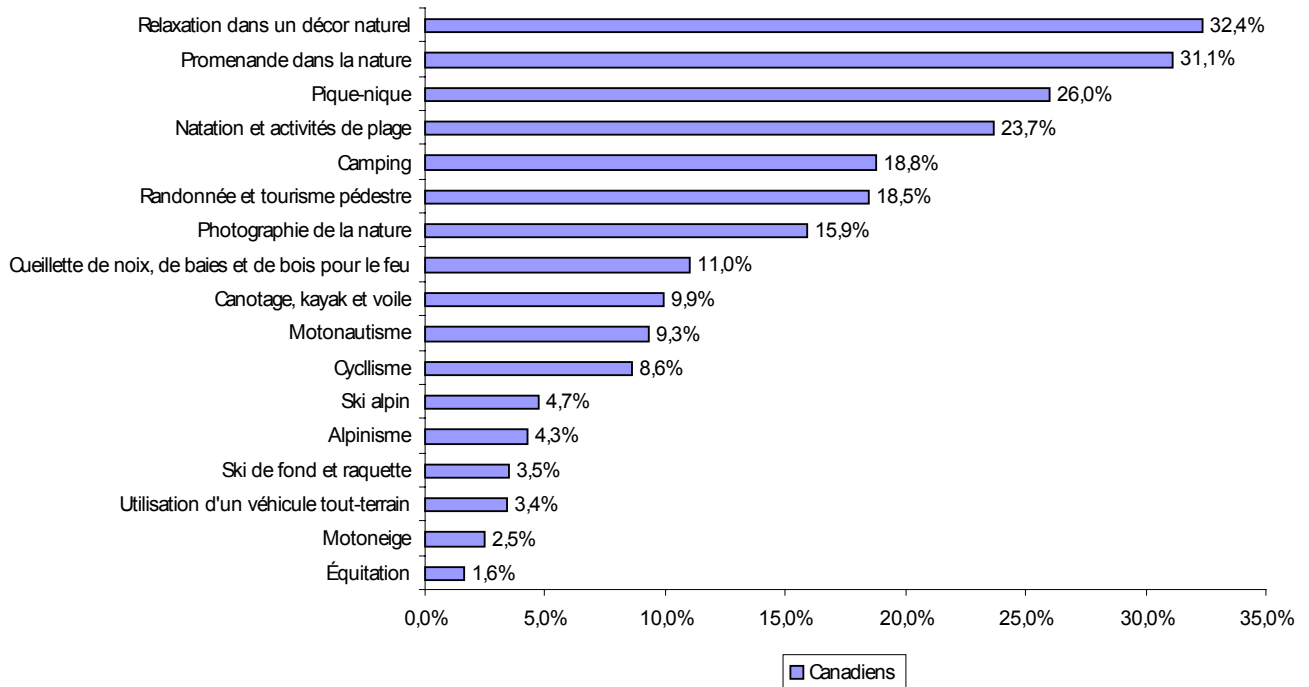
À noter également que plus de la moitié (56,9 %) des amateurs de plein air en milieu naturel indique avoir visiter des parcs nationaux ou provinciaux ou des aires protégées principalement pour pratiquer des activités de plein air. Cette donnée montre l'intérêt de bien développer l'offre de plein air en matière d'infrastructures, d'équipements et de services, au sein de la Réserve.

Les excursionnistes

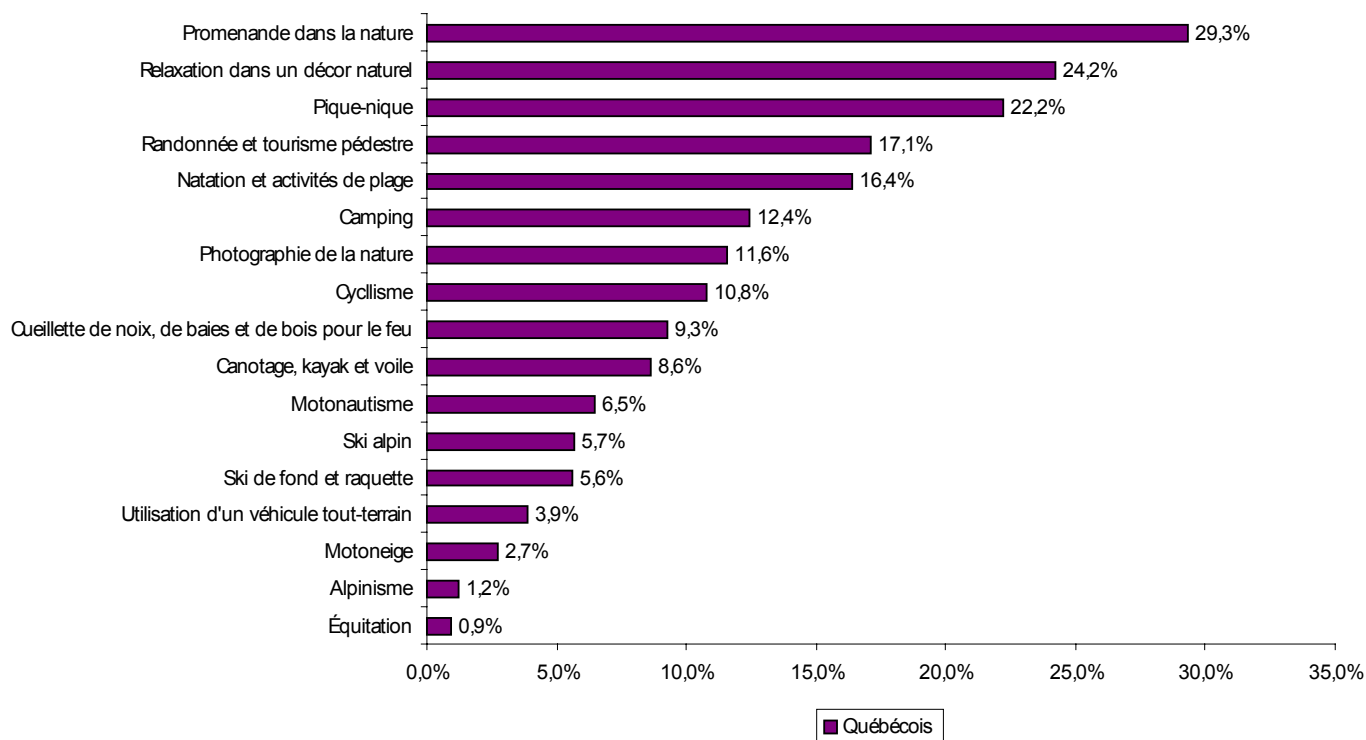
Le quatrième segment est constitué des visiteurs en séjour ou de passage dans la région. Il est à prévoir qu'une partie de cette clientèle, une fois dans les environs, sera intéressée à réaliser une ou plusieurs activités au lac Saint-Pierre. Pour rejoindre ce segment, on utilisera les outils d'accueil en région que tels les kiosques d'information touristique, la signalisation, les guides touristiques, diverses brochures et autres outils du genre.

On peut considérer que la clientèle scolaire fait partie de ce segment.

Pourcentage de Canadiens ayant participé à des activités de plein air en zones naturelles en 1996



Pourcentage de Québécois ayant participé à des activités de plein air en zones naturelles en 1996



6.2 MARCHÉS GÉOGRAPHIQUES

Pour les premières années du projet, les marchés de proximité et principalement le marché québécois devraient être privilégiés. Et ce, pour deux raisons. D'abord, la destination du lac Saint-Pierre est encore méconnue des Québécois; le développement de ce marché nécessite moins d'investissement en communication au départ et favorisera l'amorce du bouche-à-oreille, permettant de faire connaître cette nouvelle destination. Ensuite, avant de pouvoir miser sur des marchés internationaux, nous croyons que le projet devra avoir atteint une certaine maturité et une masse critique suffisante pour lui permettre d'exercer son potentiel d'attraction auprès de clientèles étrangères.

6.3 PROFIL ET PRÉFÉRENCES DES CLIENTÈLES ÉCOTOURISTIQUES

On retrouvera dans cette section une synthèse sur le profil et les préférences de la clientèle nord-américaine, établi en 1994⁴. Cette synthèse a été dressée à partir d'une enquête auprès de consommateurs (« non-écotouristes »), d'écotouristes expérimentés (« écotouristes ») et de membres de l'industrie du voyage. Même si l'enquête date et qu'elle ne porte pas exactement sur les

⁴ D'après Wight, Pamela (1996) "North American Ecotourists: Market Profile and Trip Characteristics." et « North American Ecotourism Markets : Motivations, Preferences, and Destinations ». Journal of Travel Research.

clientèles cibles identifiées, elle est révélatrice de tendances générales pertinentes pour la définition du positionnement et de l'offre.

- Les écotouristes semblent plus âgés que la moyenne des consommateurs. Leur âge varie cependant en fonction des activités pratiquées. Ainsi, l'observation des ours polaires et des phoques, la navigation et l'héli-ski sont des activités qui attirent des clients de plus de 45 ans. Les consommateurs de moins de 34 ans sont davantage tentés par l'escalade de glace et de rochers, le hiking, la plongée sous-marine, le canot, le ski de fond et le rafting.
- La représentation féminine/masculine varie également en fonction des activités écotouristiques. Ainsi, moins de femmes pratiquent le camping et le cyclisme mais elles font davantage de hiking.
- Les écotouristes sont généralement très éduqués. Dans 82 % des cas, ils détiennent un diplôme universitaire.
- La provenance des clientèles des activités écotouristiques produites au Canada varie selon les activités. Les Canadiens représentent le marché primaire (57 %) des entreprises écotouristiques, suivent les Américains (23 %) et les visiteurs outre-mer (20 %).
- Les Américains représentent plus de 50 % de la clientèle des activités hivernales (observation des ours polaires, héli-ski) et plus du tiers de la clientèle des activités d'observation de la nature et le kayak de mer. Les visiteurs outre-mer représentent 74 % de la clientèle des entreprises de traîneaux à chiens et 52 % des clients pour la motoneige. Les Canadiens représentent plus de 80 % des clients des entreprises offrant le kayak de mer, l'escalade et le cyclisme.
- Les écotouristes qu'on qualifie de spécialisés, préfèrent les activités de plus de sept jours tandis que les écotouristes « généralistes » optent pour des activités de moins de 48 heures.
- Une enquête faite aux États-Unis auprès des entreprises écotouristiques révèle que 68 % des clients voyagent de façon individuelle et que 32 % voyagent en groupe. De plus, les familles ne semblent pas être une large partie de la clientèle des voyages d'aventure.
- Au Canada, la durée d'un forfait d'observation de la nature est de 5,3 jours.
- Les écotouristes et les touristes en général préfèrent les voyages de plus d'une semaine. 50 % des écotouristes préfèrent les voyages d'une durée variant entre 8 et 14 jours. La portion écotouristique des vacances des touristes en général varient entre 4 à 7 jours.

- Les intérêts des touristes sont très variés en terme d'activités. Ainsi, même si leur voyage comporte un volet important d'écotourisme, les touristes exigent une gamme d'activités non-écotouristiques dans leur voyage.
- En moyenne, les écotouristes canadiens dépensent davantage par jour que les non-écotouristes.
- Les écotouristes nord-américains expérimentés dépensent davantage pour leur voyage écotouristique que les touristes en général. 38 % des consommateurs sont enclins à payer plus de 1500 \$ par personne alors que chez les écotouristes, cette proportion grimpe à 45 %.
- Les écotouristes voyagent plus fréquemment que les non-écotouristes. 41 % des écotouristes nord-américains ont voyagé à l'extérieur de leur province au moins 6 fois pendant les trois dernières années. Cette proportion est de 24 % chez les non-écotouristes.
- La majorité des touristes, qu'ils soient éco ou non, préfèrent voyager pendant les mois d'été. 50 % des écotouristes expérimentés préfèrent les mois de juin à septembre.
- L'intérêt croissant pour la saison hivernale, particulièrement chez les écotouristes expérimentés, justifie un produit touristique quatre-saisons.
- La marche, le hiking et le trekking sont les trois activités préférées des écotouristes. Le hikking est l'activité la plus souvent offerte dans les forfaits écotouristiques. Les activités reliées à l'eau sont également très prisées, notamment chez les écotouristes expérimentés.
- Les écotouristes veulent une panoplie d'activités. Par exemple, au Canada, les produits populaires sont la randonnée, le canot, l'observation de la nature et de la faune. Ces activités écotouristiques font partie intégrante du produit d'aventure offert au Canada.
- Chez la plupart des gens, la planification des vacances comporte plusieurs expériences dont l'écotourisme. Pour les écotouristes, des expériences non-écotouristiques feront également partie des vacances.
- L'hébergement fait de plus en plus partie de l'expérience touristique. Par exemple, le camping est identifié tant comme une activité que comme un mode d'hébergement.
- Une gamme de possibilités d'hébergement est souhaitée par l'ensemble des touristes. Chez le consommateur moyen, 56 % des répondants préfèrent un hébergement traditionnel de type hôtel / motel. Pour les écotouristes, le mode d'hébergement traditionnel compte seulement 12 % d'adeptes. Les écotouristes préfèrent les auberges et écolodges, les campings, les couettes

et cafés et les ranchs. Le type d'hébergement choisi est influencé par le type de voyage : avec ou sans enfant, dans la nature ou en ville, etc.

- L'hébergement constitue une partie seulement des infrastructures nécessaires à la clientèle écotouristique pour qu'elle passe plus d'une journée dans un site. L'hébergement pourra faire partie de l'expérience écotouristique, si la qualité des activités offertes et les composantes écologiques du bâtiment sont appropriées.
- Les écotouristes comme les non-écotouristes préfèrent un hébergement de qualité moyenne. 9% des consommateurs en général et 6% des écotouristes choisissent un hébergement haut de gamme.
- Les écotouristes sont relativement flexibles au niveau des modes d'hébergement. Toutefois, à la fin d'une excursion, le confort est très important.
- Les éléments les plus importants d'un voyage écotouristique sont d'abord le milieu naturel et sauvage, l'observation de la vie sauvage, le hiking / trekking et la visite de parcs nationaux ou d'espaces protégés.
- La compétence des guides est également très importante pour les écotouristes (connaissance de la langue régionale, culture locale, histoire des lieux, interprétation environnementale, évolution des lieux, qualité de communication, principes éthiques).
- Les motivations qui poussent à effectuer un voyage écotouristique sont les paysages et la nature, alors qu'un non-écotouriste sera d'abord motivé par la culture locale.
- Les raisons de voyager évoluent avec le temps. Alors qu'il y a quelques années on voyageait pour se détendre et relaxer (diminution de 40 % à 13%) ainsi que pour voir des amis (diminution de 31 % à 11%), maintenant on voyage pour découvrir, observer, se cultiver et apprendre.

6.4 POSITIONNEMENT

Au vu du diagnostic et des attentes des clientèles cibles, comment définir une offre qui puisse attirer le touriste et l'inciter à passer quelques jours dans la région du lac Saint-Pierre ?

Le premier positionnement étudié a été le suivant :

« Les Îles du lac Saint-Pierre : un contact intime avec la nature, sa faune, ses ambiances et ses spectacles exceptionnels ».

Ce positionnement met l'accent sur l'ambiance et les spectacles offerts par le lac et sa faune, mais surtout sur la possibilité physique d'immersion individuelle et autonome dans le milieu. Cette possibilité est un atout certain, mais elle nécessite une forme originale et attractive d'habitat individuel, au cœur des milieux naturels : on peut penser à des maisons flottantes dans les baies ou des chalets sur pilotis dans les îles. Or l'hébergement dans ces milieux est risqué au plan environnemental, à cause de la fréquentation non contrôlée de milieux sensibles. Il présente aussi des risques pour la sécurité des équipements et des personnes. Un hébergement pourrait être envisagé seulement en rive ou encore sur les parties non inondées de certaines îles. Mais, dans ce cas, l'expérience d'immersion disparaît : il faut se déplacer jusqu'aux zones d'activité écotouristique et en revenir, l'autonomie est réduite, l'accessibilité par voie terrestre ne crée pas de rupture, l'habitat est plus collectif.

Ce positionnement a donc été rejeté.

Le positionnement proposé met plutôt de l'avant :

- d'une part les attraits naturels du lac et les activités de découvertes qui y sont proposées ;
- d'autre part les attraits spécifiques de « villages » où seraient offerts l'hébergement et l'accès au milieu naturel.

Ces villages offriraient trois attraits :

- une expérience d'hébergement originale (villages sur pilotis, chalets sur pilotis, villages de toile) ;
- la possibilité de participer aux activités d'un centre de recherche de la Réserve de la biosphère ;
- et aussi un contenu thématique centré sur la sensibilisation aux inventions de la nature et aussi à leurs applications dans les techniques d'aujourd'hui (bionique).

Le positionnement retenu est donc le suivant :

« Les Grands Marais du lac Saint-Pierre : au cœur du fleuve Saint-Laurent, une faune (hérons, oies, canards), des ambiances et des spectacles naturels exceptionnels, un éventail d'activités d'éducation, de découverte et de plein air sur le lac, en rive et dans les îles, à partir de ses villages sur pilotis, avec leur Centre de recherche et leur Pavillon de la bionique. Une nouvelle destination au Québec, reconnue par l'Unesco comme Réserve mondiale de la biosphère ».

- **« Les Grands Marais du lac Saint-Pierre »** : ce nom donné au projet met de l'avant le caractère de milieu humide, la présence du lac et l'immensité du milieu. Le terme de marais a une connotation forte chez les amateurs de nature, qui constituent la clientèle visée. Le terme « îles » n'a pas été retenu même si sa connotation peut être forte, car il pourrait laisser penser au séjour sur les îles, qui n'est pas proposé.
- **« Une faune, des ambiances et des spectacles exceptionnels »** identifie la nature de l'attrait premier pour le touriste.
- **« un éventail d'activités d'éducation, de découverte et de plein air sur le lac, en rive et dans les îles »** indique la diversité des activités et de leurs lieux d'exercice, ainsi que le niveau d'excellence qui devra être atteint dans les activités de sensibilisation au milieu naturel.
- **« à partir de ses villages sur pilotis, avec leur Centre de recherche et leur Pavillon de la bionique »** rappelle les trois attraits des villages, dont le type d'hébergement.
- **« Une nouvelle destination au Québec »**, une affirmation qui exploite la faible notoriété du lac et indique l'orientation de mise en marché.
- **« reconnue par l'Unesco comme Réserve mondiale de la biosphère »**, met de l'avant le label de qualité, apte à rassurer l'écotouriste sur la qualité et la valeur du milieu naturel.

Ambiance, spectacle et faune au lac Saint-Pierre



ORIENTATIONS DE MISE EN MARCHÉ

Cette section propose des orientations pour la mise en marché et la commercialisation de la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre.

Le lac Saint-Pierre n'est pas à proprement dit un lieu nouveau. D'un point de vue marketing cependant, il est tout à fait pertinent de le voir et de le traiter comme un nouveau produit touristique et comme une nouvelle destination et ce pour diverses raisons :

- Il ne s'agit pas d'une destination qu'on a réellement mis en marché jusqu'ici;
- Peu d'infrastructures, d'aménagements et de services ont jusqu'à maintenant permis sa mise en valeur à des fins touristiques;
- Les clientèles touristiques ne connaissent à peu près pas cette destination.

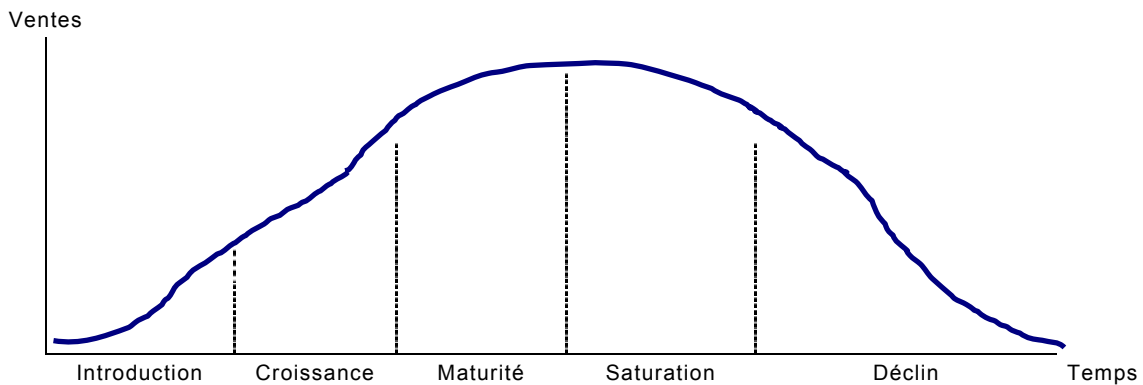
Du point de vue de la commercialisation, il est donc exact de dire qu'avec le développement et la mise en valeur écotouristique du lac Saint-Pierre, une nouvelle destination touristique sera créée et lancée. Cette donnée a beaucoup de répercussions sur la stratégie de commercialisation, parce qu'elle sous-tend une dynamique et un processus propre à la diffusion des nouveaux produits. La mise en marché d'un nouveau produit ou d'une nouvelle destination comporte effectivement des étapes et des manières de faire, qui peuvent être déterminantes pour son succès.

La question de la diffusion des innovations est un sujet riche, complexe et très bien documenté en marketing. Nous en rappellerons ici les grandes lignes et dégagerons les implications concrètes qui en découlent pour la mise en marché du produit écotouristique de la Réserve de la biosphère.

Le cycle de vie du produit

La notion de cycle de vie du produit existe, d'une part parce que les besoins et les goûts des consommateurs changent, d'autre part parce que les technologies évoluent.

On distingue habituellement cinq phases dans le cycle de vie d'un produit : l'introduction, la croissance, la maturité, la saturation et le déclin.



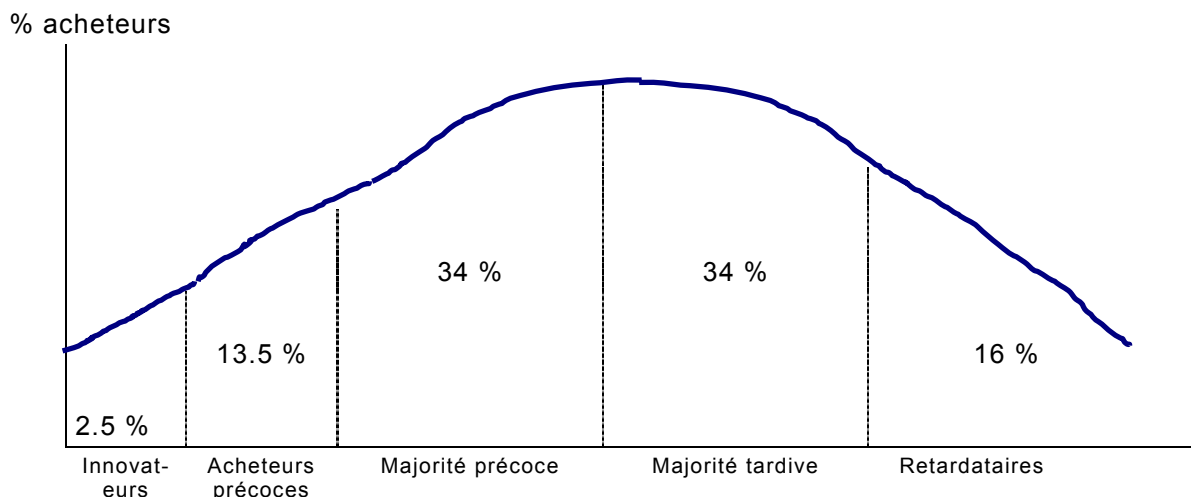
L'introduction est une période de croissance lente des revenus, lorsque la mise en marché du produit s'amorce. Les profits sont alors faibles, en raison, entre autres, d'une clientèle plus restreinte et des investissements importants qui doivent être faits au chapitre de la promotion. La croissance est une période d'acceptation plus ou moins rapide par le marché et d'augmentation graduelle des revenus et des profits. La maturité est une période de ralentissement de la croissance des revenus, parce que le produit est accepté par la plupart des consommateurs potentiels. À cette étape, en général, la concurrence est vive. La saturation est pour sa part marquée par le début de l'affaiblissement des revenus. Le déclin, finalement, est la période au cours de laquelle les ventes diminuent très fortement et où les profits chutent.

À propos du cycle de vie, il importe d'apporter les nuances suivantes :

- La courbe, telle que définie ci-haut, représente une courbe régulière ou normale de la demande pour un produit, en fonction du temps. Dans la réalité, chaque phase n'est pas nécessairement d'égale durée et la courbe peut se dessiner selon une infinité de possibilités : cycle à longue introduction, cycle à démarrage instantané, feu de paille, nouveau départ, profil cyclique, cycle à relance successive, échec, etc.
- Le cycle de vie peut s'appliquer à l'ensemble d'un marché (les campings, les musées, les marinas etc.) ou à un produit spécifique (un établissement en particulier).
- La durée de vie des produits est très variable : certains auront une durée de vie de quelques semaines, alors que d'autres, comme certaines destinations touristiques, peuvent avoir des durées de vie de plusieurs dizaines d'années.
- À l'intérieur des étapes de la vie d'un produit ou d'une destination, il peut y avoir de légers déclin, des relances, des plateaux etc.

Le processus d'adoption d'un produit

Lorsqu'un nouveau produit est lancé, certains prennent plus de risques et acceptent de le consommer dès leur introduction, tandis que d'autres, plus conservateurs, attendent que celui-ci ait fait ses preuves. Le graphique suivant résume le processus d'adoption.



Les innovateurs représentent environ 2,5 % du marché potentiel d'un produit. Leur principale source d'information est l'opinion d'experts. Ils sont prêts à consommer un nouveau produit dès son apparition sur le marché. Plusieurs études ont démontré que les innovateurs sont généralement instruits, introvertis, ouverts aux idées nouvelles, cosmopolites et portés à ne pas se soucier des normes du groupe.

Les acheteurs précoces constituent le groupe suivant et représentent environ 13,5 % du marché potentiel. Ces consommateurs adoptent le produit dès les premiers stades de son introduction. Il s'agit souvent de leaders d'opinion. Ils jouent un rôle majeur dans la diffusion de l'innovation, selon ce qu'ils en diront et du bouche-à-oreille favorable ou défavorable qu'ils vont amorcer. Ils ont un statut socio-économique supérieur à la moyenne.

La majorité précoce est entraînée dans le sillage des acheteurs précoces. Elle représente 34 % des consommateurs potentiels. Ceux-ci évaluent le produit d'une manière approfondie. Leur principale source d'information est constituée des acheteurs précoces.

La majorité tardive représente également 34 % de tous les acheteurs potentiels pour un produit donné. Ils sont plus réticents et plus sceptiques à l'égard des sources d'information et des médias. Ils sont très dépendants de la pression exercée par les normes du groupe. Ils ont en général un statut socio-économique inférieur à la moyenne.

Les retardataires sont les derniers à adopter un produit. Ils constituent 16 % des acheteurs. Lorsqu'ils finissent par adopter un produit, les innovateurs et les acheteurs précoces ont déjà découvert une autre nouveauté.

À propos du processus d'adoption d'un nouveau produit, il importe d'apporter les nuances suivantes :

- Bien qu'on associe certaines caractéristiques de personnalité aux différentes catégories d'acheteurs, il demeure que le même individu peut être un acheteur précoce dans une certaine catégorie de produit et faire partie de la majorité tardive dans une autre catégorie de produit. Cela dépend du profil de personnalité principalement mais aussi des intérêts personnels.
- Il importe d'appliquer ce modèle à partir du marché potentiel d'un produit donné. Certains produits ont des marchés potentiels restreints ; d'autres des potentiels de marché très vastes. Cependant, dans l'ensemble, les mêmes proportions s'appliqueront.
- Le processus d'adoption d'un nouveau produit montre l'importance d'utiliser les bons médias au bon moment et d'échelonner les communications de manière à s'adapter à chaque catégorie de clientèle. Au tout début, l'opinion des experts et les reportages spécialisés jouent un rôle important pour susciter l'intérêt des innovateurs et des acheteurs précoces. Le bouche-à-oreille engendrée par l'expérience des premiers acheteurs sera ensuite déterminante pour la majorité ; de là l'importance de bien planifier et de bien réussir le lancement d'un nouveau produit. La publicité aura aussi des effets déterminants, tout au long du processus, pour informer et pour maintenir le produit dans les premiers choix de sa catégorie.
- En règle générale, plus le produit est complexe et fait appel à des notions plus difficiles d'accès (philosophie, prix, accessibilité, etc.) , plus le processus de diffusion est lent.
- Les produits qui offrent un véritable degré de supériorité aux autres et un caractère unique marqué ont une supériorité indéniable face à la concurrence.

Quelques exemples sur le marché touristique

- Le nombre de théâtres d'été a augmenté graduellement de 1957 à 1974, période correspondant à la phase d'introduction. Puis, 1974 a marqué le début d'une grande croissance qui s'est terminée au début des années 80. Le nombre d'entreprises est demeuré stable par la suite et depuis quelques années, on assiste à la fermeture de certains d'entre eux, correspondant à la période de saturation.

- Qui n'a pas entendu parlé du fameux tour de la Gaspésie ? À la fin des années 50 et au cours des années 60 et 70, cette destination n'a cessé de croître en popularité. Elle a ensuite connu une saturation et un déclin progressif. Depuis quelques années, on assiste à un repositionnement de la destination. Le « sightseeing » traditionnel a fait place aux sports extrêmes et de plein air : delta-plane au Mont-Saint-Pierre, escalades des Monts Albert et Jacques-Cartier, ski dans les Chics-Chocs etc. Voilà un exemple, dans le cycle de vie d'une destination, de « tentative de nouveau départ » et de « rajeunissement » d'une destination et de ses clientèles.
- La popularité des destinations du sud auprès des Québécois est un exemple d'un cycle de vie à profil cyclique. Les destinations comme la Floride, Cuba, la République Dominicaine, le Venezuela et autres, connaissent à tour de rôle leur heure de gloire.
- En raison des changements socio-démographiques, de mentalité et d'attentes des consommateurs, certains types de tourisme émergent et sont en croissance ; c'est le cas de l'écotourisme. Ces tendances permettent à certaines activités, comme le camping, de reprendre en popularité et de connaître un nouveau départ dans son cycle de vie.
- Au moment où la Réserve du parc national Mingan a été lancée comme destination touristique, les premiers visiteurs étaient des chercheurs et des aventuriers. Aujourd'hui, même s'il s'agit encore d'une destination éloignée, dont l'accessibilité et les infrastructures sont limitées, les clientèles se sont grandement diversifiées et la destination attire même des groupes et des charters. Au début des années 70, Mingan attirait à peine 3 000 visiteurs ; aujourd'hui, elle en attire plus de 30 000.

Implications pour la Réserve de la biosphère

Les éléments qui ont été brièvement présentés impliquent un certain nombre de considérations dans la commercialisation de la destination écotouristique de la Réserve de la biosphère.

S'adresser aux innovateurs et aux acheteurs précoces

Dans la phase d'introduction du projet, on verra, dans les communications, à s'adresser principalement aux innovateurs et aux acheteurs précoces, donc à des consommateurs dont le statut social, le revenu et le niveau d'instruction sont plus élevés.

Utiliser les commentaires des premières clientèles et faire de la recherche marketing

On sera aussi attentif aux commentaires des premiers visiteurs et on tentera, dans toute la mesure du possible, d'apporter les correctifs aux principaux irritants s'il y a lieu. De plus, ces premières clientèles procurent souvent aux spécialistes en marketing des commentaires très valables qui peuvent aider à la conception des campagnes de publicité. La phase d'introduction est donc une phase particulièrement intéressante pour réaliser des entrevues et enquêtes auprès de la clientèle.

Utiliser les experts, les médias spécialisés et les sources d'information scientifiques

Les innovateurs sont en contact étroit avec les sources d'information scientifiques. Ils ont aussi un intérêt plus marqué que la moyenne des consommateurs pour les médias tels les revues, magazines et reportages spécialisés. Ils sont attentifs au point de vue des experts. Il s'agit donc du type de média à privilégier dans un premier temps pour les atteindre.

Il importe aussi auprès d'eux, de fournir des informations de nature plus technique ou plus scientifique. Les messages publicitaires doivent mettre l'accent sur le plaisir de vivre une nouvelle expérience.

Les acheteurs précoces sont pour leur part plus sensibles au prestige et aux témoignages de personnes respectées.

Dans l'argumentation, mettre en valeur la nouveauté de la destination

En période de lancement, une destination comme celle du lac Saint-Pierre aura tout avantage à profiter de sa nouveauté sur le marché des destinations et à la mettre en évidence dans son argumentation de vente. Les premiers acheteurs ont le goût de l'aventure et sont prêts à prendre des risques. Ils aiment la nouveauté. Il faut donc faire valoir la richesse d'une nouvelle expérience.

Utiliser le sceau de qualité « Réserve de la biosphère »

Les touristes perçoivent toujours un certain risque dans l'adoption d'une nouvelle destination ; après tout, ce sont leurs vacances bien méritées qui sont en jeu. L'appellation « Réserve de la biosphère » apparaît importante à utiliser dans la stratégie de vente de la destination. C'est une appellation qui accroît la crédibilité du produit et lui confère une dimension unique et distinctive par rapport à plusieurs autres destinations concurrentes.

Investir dans les communications

En période d'introduction, les ventes peuvent souvent connaître un début lent et les profits sont souvent faibles. Malgré cela, dès le début, il sera important de consacrer des sommes importantes en communication, de manière à informer les consommateurs de l'existence de cette nouvelle destination et à les inciter à la visiter. En période de lancement, il importe de consacrer des efforts importants en publicité, promotion et relations publiques.

Miser sur un produit de qualité dès le départ

Les premiers acheteurs, soit les innovateurs et les acheteurs précoces, possèdent beaucoup d'influence sur la réputation d'un produit ou d'une destination. Les acheteurs précoces sont les plus grands leaders d'opinion de toutes les catégories dans la plupart des systèmes sociaux. Ils ont généralement un statut social élevé et ont beaucoup de contacts avec d'autres leaders d'opinion et les agents de changement locaux. L'évaluation des premiers acheteurs est souvent déterminante pour le succès d'un produit ; ce sont eux qui enclenchent le bouche-à-oreille et qui influencent l'opinion de la première majorité. Il importe alors que, dès la phase de lancement, le produit offert soit de haute qualité et qu'il possède une masse critique suffisante pour le rendre attrayant, distinctif et compétitif. Si le produit n'est pas à la hauteur, au départ, il y a des risques importants pour que la réputation de la destination en souffrent longtemps ou que le succès soit grandement retardé. La stratégie visant à lancer le produit même s'il n'est pas prêt et à apporter les correctifs par la suite n'est pas une stratégie gagnante ; il vaut mieux attendre que l'offre soit à la hauteur des attentes et exigences des clientèles avant de lancer le produit. Bien planifier le lancement d'un nouveau produit est une condition de succès primordiale pour sa réussite.

7. CONCEPT D'OFFRE

Cette section indique les principes généraux qui doivent guider la conception détaillée du projet; ils découlent directement du positionnement retenu précédemment.

Le concept est défini sous les dimensions suivantes :

- image de marque ;
- hébergement ;
- offre d'activité ;
- transports ;
- service à la clientèle.

7.1 IMAGE DE MARQUE

Le positionnement identifie les caractéristiques uniques de l'expérience écotouristique du lac Saint-Pierre. Il permet de construire « l'image de marque » de l'offre.

Il est nécessaire que l'offre écotouristique du lac soit claire dans l'esprit du client potentiel et du réseau de distribution. Cette image, transmise par la communication mais aussi par les opinions de sources de confiance, constitue une promesse quant à l'expérience proposée et à son niveau de qualité. La satisfaction du client découle directement du degré de réalisation de cette promesse sur le terrain.

Il ne sera donc pas possible d'intégrer dans l'offre écotouristique des offres incompatibles avec la promesse. Il en résulte que :

- l'offre écotouristique du lac Saint-Pierre devra être bien définie : seuls certains services seront commercialisés sous l'image de marque du projet ; les autres bénéficieront aussi, mais indirectement, de la commercialisation du lac ;
- il est nécessaire que la qualité soit contrôlée, donc qu'un organisme prenne en charge certaines dimensions clés du projet et sa commercialisation.

7.2 HÉBERGEMENT

Deux villages seraient implantés, un en rive nord, l'autre en rive sud. Ils serviraient de points d'accès principaux aux différents milieux naturels. La forme d'hébergement proposée serait l'unité sur pilotis. On pourrait aussi envisager un village de toile.

Dans les milieux naturels comme les baies, les îles ou les rives, trois autres types d'hébergement complémentaires seraient offerts, en faible quantité toutefois et de façon contrôlée : le camping, le bateau de recherche et le refuge. Les refuges sont localisés le long d'un chemin de randonnée qui ferait le tour du lac. Une nuit sur un bateau de recherche ou en camping dans une île, pourrait être proposée avec accompagnement.

Ces formes d'hébergement doivent être compatibles avec la conservation des habitats. L'existence de plusieurs zones protégées, les exigences de Réserve de la biosphère et de site Ramsar ainsi que la réglementation en zone inondable sont autant de contraintes à respecter, à la fois dans la localisation et dans le choix des types d'hébergement.

Toutes les formes d'hébergement devraient utiliser des matériaux locaux et des technologies à faible impact sur l'environnement (énergie, systèmes d'approvisionnement en eau, de disposition des déchets et des eaux usées. Le design devrait refléter le milieu et ses héritages.

Cet hébergement serait complété par des formes plus traditionnelles en périphérie du milieu naturel (hôtels, gîtes, camping...), dans la zone d'influence. Cet hébergement devrait respecter un cahier des charges visant à assurer un niveau de qualité et de cohérence avec la nature écotouristique du projet. L'enjeu consiste en effet à bien gérer le rapport qui doit exister entre l'offre d'hébergement et l'expérience de type écotouristique que souhaite vivre le client. Plus que la forme d'hébergement (hôtel, gîte touristique, camping...), c'est la localisation, l'environnement et la qualité de l'hébergement qui peuvent faire la différence.

Ces hébergements devront :

- être localisés à une distance raisonnable du lac et idéalement accessibles par voie d'eau ;
- être situés dans un environnement de qualité, préférablement naturel ou rural ;
- respecter certains standards de qualité, aux plans de l'architecture, de l'aménagement du site, du service et de la gestion environnementale ;
- être si possible localisés à proximité d'attraits patrimoniaux.

OFFRE D'ACTIVITÉS

Les principes directeurs de l'offre sont les suivants :

- La programmation d'activité est recherchée sur les quatre saisons.
- Certaines des activités sont libres. D'autres sont offertes à la carte, principalement sur une base individuelle, ou en petits groupes lorsqu'il est impossible de faire autrement pour des raisons écologiques. D'autres enfin sont organisées sur mesure.
- Les activités sont organisées selon quatre axes :
 - les activités d'éducation, d'interprétation et de recherche ;
 - les activités d'observation et de contact avec la nature ;
 - les activités de découverte régionale ;
 - les activités récréatives.
- L'axe éducation, interprétation et recherche serait particulièrement développé :
 - il s'inscrit directement dans le type d'expérience offert au client et dans la nature même du centre de recherche ;
 - la proximité des institutions d'éducation et de recherche permettra l'accès aux compétences nécessaires ;
 - l'interprétation permet d'assurer un contact encore plus proche avec la nature, en offrant une capacité supérieure de découverte ou d'émerveillement.
- Les activités d'observation et de contact avec la nature sont complémentaires des activités d'éducation et d'interprétation. Elles peuvent être simultanées ou séparées.
- La découverte régionale est orientée sur l'ensemble des attraits culturels (au sens large, en opposition à naturels) de la région du lac. L'image de marque du projet exige cependant de bien délimiter la nature de l'offre. On commercialisera ainsi les attraits :
 - situés dans un périmètre raisonnable du lac et préférablement accessibles par voie d'eau ;
 - qui valent la peine du déplacement ;

- qui sont localisés dans un environnement agréable et qui sont bien mis en valeur ;
- qui ont un rapport direct ou indirect avec le lac.

Les attraits ne répondant pas à ces critères ne bénéficieront qu'indirectement des efforts de la commercialisation.

- L'axe des activités récréatives rassemble des activités qui ne perturbent pas la nature et qui ne compromettent en rien la qualité de l'expérience écotouristique.

7.4 TRANSPORTS

Le projet exige des déplacements de clientèle vers les lieux d'observation, d'éducation, de récréation, d'attrait culturels et de services.

Les rives du lac sont peu accessibles, surtout celles qui n'ont pas actuellement de vocation récréative. Les paysages humanisés le long des axes routiers sont souvent de faible valeur et offrent très peu de vues sur le lac. Par contre, les paysages vus de l'eau sont plus souvent de bonne qualité, même s'ils peuvent être déficients en plusieurs endroits.

On privilégiera donc les déplacements de la clientèle par voie d'eau, ce qui renforce l'originalité de l'offre. Les conditions variables de navigation incitent à envisager une variété d'embarcations, que l'on aura intérêt à maximiser, de façon à diversifier l'expérience client.

7.5 SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le service à la clientèle fait autant pour la satisfaction du client que la beauté des paysages ou la richesse de la faune.

Des standards devront être émis en ce qui concerne :

- le personnel de service et d'interprétation, sa formation, ses attitudes et ses comportements ;
- les conditions d'hébergement et la restauration ;
- les installations de service ;
- les matériels et équipements.

Quelques pistes de positionnement :

- une priorité accordée à la formation du personnel ;

- des normes de confort nord-américaines, avec des possibilités de séjour dans des conditions plus difficiles ;
- une nourriture locale de qualité (bonnes tables) ;
- une prise en charge complète si le client le désire ;
- des extra et des surprises pour la clientèle et une attention aux détails.

L'organisation du projet reposerait sur les principes suivants :

- les milieux naturels ainsi que les interventions physiques dans ces milieux doivent rester sous le contrôle de l'autorité publique ;
- l'exploitation doit se faire dans des conditions de rentabilité normale, sur le marché concurrentiel de l'écotourisme ;
- le projet doit être intégré à l'activité économique et touristique régionale, de façon à profiter de l'expertise disponible et à maximiser les retombées régionales ;
- le succès commercial du projet exige que les facteurs clés de succès soient parfaitement contrôlés.

Le dispositif proposé est donc le suivant :

- les terres publiques nécessaires à la réalisation du projet font l'objet d'une concession de long terme, sur la base d'un cahier des charges qui précise les conditions d'usage ;
- cette concession est accordée à une corporation qui prend en charge les investissements en acquisitions de terrains et en infrastructures d'accueil et de services dans le milieu naturel ; les investissements sont à la fois publics et privés et la corporation a un caractère mixte ; orientée sur le milieu, elle assure l'implication des communautés locales ;
- les terres privées sont acquises ou louées par la corporation ;
- la corporation assure directement les fonctions suivantes : conception des produits et services, organisation des activités d'interprétation, assurance et contrôle de la qualité, tarification, gestion de l'image de marque, commercialisation, réservation, relation avec la clientèle ;
- la corporation donne l'exploitation de l'hébergement permanent en village en concession à un exploitant, sous les conditions décrites dans un cahier des charges ;

- la corporation passe des ententes de service avec les intervenants régionaux, en ce qui concerne l'hébergement périphérique qu'elle souhaite commercialiser, le transport, la surveillance ainsi que les activités récréatives et de découverte régionale; elle définit un label et ses conditions d'obtention et de conservation ;
- La part publique des profits d'exploitation est en partie réinvestie dans la conservation du milieu.

CONCEPT GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT

Outre le positionnement et les concepts d'offre et d'organisation, le projet se définit aussi par son organisation spatiale générale. Il est structuré autour des éléments physiques suivants :

- le zonage général est celui de la réserve de la biosphère, avec ses aires centrales, ses zones tampon et sa zone de transition et d'influence. La zone d'influence est définie non pas de façon arbitraire (par exemple par une distance aux rives du lac), mais plutôt suite à l'analyse des attraits et des potentiels patrimoniaux dans la région du lac.
- Des « zones d'activité écotouristique » sont définies. La délimitation de ces zones prend en compte l'authenticité et la qualité du milieu naturel, ainsi que les conflits éventuels avec certains usages de l'eau ou des rives. La délimitation peut varier selon les saisons et à chaque zone peuvent être affectés certains usages.
- Ces zones ne font l'objet d'aucun aménagement autre que ceux rendus nécessaires par l'accès, lorsqu'il est autorisé (zones tampons et aire de transition et d'influence). En particulier, aucune forme d'hébergement permanent n'y est possible.
- L'accès premier au lac est assuré par les réseaux autoroutiers et routiers actuels, avec leurs limites; aucun changement de tracé ou aucune nouvelle infrastructure n'est nécessaire pour assurer le développement envisagé.
- L'accès contrôlé aux zones naturelles se fait par deux villages, un en rive nord, l'autre en rive sud. Ces villages réunissent l'offre d'hébergement, de services et d'accès pour les touristes qui y sont accueillis (accès aux zones d'activité écotouristique et à l'arrière-pays).
- Le trajet assurant la jonction entre le réseau autoroutier et chacun des villages fait l'objet de mesures de protection du paysage et d'embellissement au besoin, de façon à ce qu'il puisse assurer correctement son rôle d'antichambre du milieu naturel.
- En complémentarité de l'hébergement permanent situé dans les villages, des hébergements temporaires (durée limitée) et accompagnés sont possibles dans certains milieux naturels (camping, village de toile, bateau de recherche).
- D'autres formes d'hébergement, en auberge en particulier, sont disponibles en arrière-pays. Ils sont préférablement accessibles par voie d'eau et sont situés à proximité des attraits patrimoniaux.

- Les accès publics aux rives du lac conduisent à un sentier pédestre, doté de refuges et de postes d'observation, qui ferait idéalement le tour du lac.
- L'offre d'infrastructures d'accueil permet de contrôler les accès libres, de par la localisation et la capacité de quais situés en dehors des zones sensibles (ces accès sont en particulier ceux offerts par les croisières originant de Sorel et de Trois-Rivières).

Plusieurs visites sur le terrain par voies terrestre et navigable ont permis d'identifier les grands secteurs d'intérêt pour l'activité écotouristique en milieu naturel, aux plans de l'ambiance et de l'attrait écologique. Ces secteurs sont ceux des îles, de la baie de Maskinongé, des embouchures des rivières Yamaska et Saint-François, de la rive sud du lac, depuis les embouchures jusqu'à Baie-du-Febvre, et de la Défense nationale.

Ces secteurs ont été analysés de façon plus fine et catégorisés selon trois niveaux d'intégrité écotouristique, en rapport avec la qualité visuelle permanente⁵ des paysages et des milieux naturels :

- le niveau A est constitué de milieux entièrement naturels, sans aucune construction humaine ou très peu de constructions. Le paysage y est généralement de qualité. Il arrive que ces milieux sont contigus à des secteurs de niveau B ou C dont le type d'occupation peut diminuer la qualité du paysage ;
- le niveau B peut contenir quelques constructions ou des altérations mineures dans un milieu encore naturel; on inclut aussi dans ce niveau les environnements naturels de type agricole présentant un intérêt écotouristique ;
- le niveau C présente un nombre plus important de constructions ou des altérations importantes.

Les foyers d'altération humaine sont définis comme des activités qui affectent négativement le paysage de façon permanente. Il en est ainsi de la pollution de l'eau d'un chenal, visible à l'œil nu ou de certains chalets, dont la qualité de construction, le choix des matériaux ou l'aménagement extérieur cadrent mal avec la qualité du paysage naturel et avec le type de paysage recherché par l'écotouriste.

⁵ L'activité nautique peut perturber la qualité écotouristique de ces milieux, mais de façon occasionnelle. Cette perturbation étant temporaire, il peut exister des moyens de la contrôler. Cette analyse est en cours.

TABLEAU 1

Authenticité écotouristique		
NIVEAU A	NIVEAU B	NIVEAU C
<ul style="list-style-type: none">- Absence de construction;- Paysages naturels;- Ambiance écotouristique;- Aucun foyer d'altérations;- Paysages à protéger.	<ul style="list-style-type: none">- Présence de quelques constructions;- Paysages naturels;- Ambiance écotouristique;- Quelques foyers d'altérations;- Paysages à préserver et à restaurer par endroits.	<ul style="list-style-type: none">- Présence de plusieurs constructions;- Paysages en grande partie naturels;- Ambiance écotouristique;- Plusieurs foyers d'altérations;- Paysages à restaurer en plusieurs endroits.

Insérer carte des zones écotouristiques. Juxtaposer avec le zonage de la Réserve.

11. PRINCIPES DIRECTEURS : ACTIVITÉS

11.1 ACTIVITÉS PROPOSÉES

Un grand nombre d'activités sont susceptibles d'être proposées à l'écotouriste. On distingue :

- les activités d'éducation, d'interprétation et de recherche ;
- les activités d'observation et de contact avec la nature ;
- les activités de découverte régionale ;
- les activités récréatives.

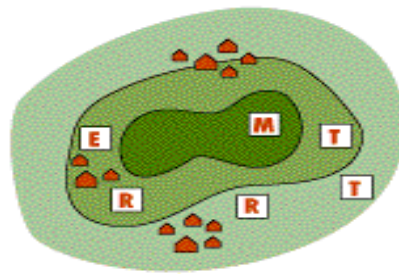
Le tableau présente les activités proposées, selon cette typologie.

On y retrouve des activités d'écotourisme strict, mais aussi des activités d'aventure permettant de faire de l'écotourisme (les milieux et les conditions dans lesquelles elles se pratiquent étant propices à l'écotourisme). Les définitions données pour chaque activité (présentées par ordre alphabétique) proviennent de l'Union Québécoise pour la Conservation de la Nature ⁶, pour qui l'écotourisme est un type de tourisme qui implique un contact direct avec la nature et favorise, par le biais de l'observation et de l'interprétation, l'acquisition de connaissances sur le milieu. On y répertorie aussi diverses formes d'hébergement dont les particularités justifient qu'elles constituent en elles-mêmes des activités ou encore rendent possibles certaines activités écotouristiques, d'aventure ou récréatives.

Le tableau précise les zones proposées pour l'exercice de chaque activité, dans le respect du zonage défini par l'UNESCO pour les réserves de biosphère, illustré à la figure ci-dessous.

⁶ À l'exception des activités identifiées par un astérisque (*).

Zonage des réserves de biosphère



-  Aire centrale
-  Zone tampon
-  Aire de transition
-  Établissements humains
-  Station de recherche
-  Suivi environnemental
-  Éducation et formation
-  Tourisme et récréation

Source : <http://www.unesco.org/mab/nutshellIF.htm>

TABLEAU 2 : TYPE D'ACTIVITÉ ET ZONAGE

Types d'activité	Zones	Activités écotouristiques
Activités d'éducation, d'interprétation et de recherche	Zones d'intégrité écotouristique A	1- interprétation de la nature 2- participation à des recherches scientifiques
Activités d'observation et de contact avec la nature	Zones d'intégrité écotouristique A	3- astronomie 4- observation de la faune 5- observation de la flore 6- ornithologie 7- excursion photographique 8- camping primitif été et hiver 9- séjour en refuge d'observation 10- séjour en village de toile
Activités de découverte régionale	Zones d'intégrité écotouristique B et C et zone d'influence	11- interprétation de la culture et du patrimoine locaux 12- séjour en milieu autochtone 13- hébergement en auberge
Activités récréatives	Zones d'intégrité écotouristique B et C et zone d'influence	14- hébergement en chalet 15- hébergement sur l'eau 16- canotage 17- voile 18- kayak de mer et de rivière 19- rabaska 20- randonnée à vélo 21- randonnée à raquettes 22- randonnée équestre 23- randonnée pédestre 24- randonnée à ski 25- ski sur glace 26- traîneau à chiens

- Astronomie* (3): activité d'observation des astres et de la structure de l'Univers; la plus ancienne des sciences de la nature, elle nécessite un atlas, un guide d'identification, un cherche-étoile, une lampe de poche munie d'un filtre rouge et des jumelles d'un grossissement suffisant.

Aucune activité structurée d'astronomie n'a été identifiée sur le territoire. Il s'agit toutefois d'une activité d'intérêt pour les segments de clientèle « amant de la nature » et « écotouriste » et qui pourrait être développée de concert avec l'Observatoire de Trois-Rivière. L'astronomie permet d'occuper une partie de la programmation de soirée : constellation – ouaouaron.

- Camping primitif, été et hiver (8) : activité sportive et touristique qui consiste à séjourner en milieu naturel avec un matériel léger. Beaucoup moins coûteux que les séjours en hôtel ou en motel, le camping rustique se pratique dans la plupart des parcs nationaux ou régionaux, ainsi que les réserves fauniques du Québec. L'infrastructure s'y trouvant réduite au minimum, les sites ne comportent souvent que des toilettes sèches et de l'eau non potable. Dans certains parcs, le camping peut être pratiqué même l'hiver. Bien qu'il s'adresse aux campeurs plus habitués, il semble que le camping d'hiver devienne de plus en plus populaire.

L'inventaire sur l'hébergement existant relève la présence de quelques campings (trois campings sont identifiés par le Conseil de Développement du Camping au Québec) sur le territoire d'étude. Il s'agit de camping à vocation plutôt récréative de villégiature, à l'opposé de camping axé sur la découverte de la nature et qui constitue en soi une expérience en plus d'un mode d'hébergement. Puisque dormir dans un camping primitif, semi-aménagé et d'hiver constitue en soi une expérience écotouristique, il est proposé d'utiliser sur certaines îles ce mode d'hébergement, qui nécessite un minimum d'infrastructure, afin d'ajouter à l'expérience de découverte du milieu.

- Canotage (16) : activité qui consiste à se mouvoir sur l'eau à l'aide de rames. Le mot canoë désigne toute embarcation longiligne dans laquelle le pagayeur fait face à la proue, contrairement au rameur de la chaloupe, par exemple. À l'intérieur de cette famille, des distinctions s'imposent : la longueur, la profondeur et la largeur varient, mais aussi la forme de la coque et de l'étrave, selon l'usage requis. Par exemple, un fond plat, bien que réduisant la vitesse, permet une plus grande stabilité et un espace de rangement plus grand, et est donc pratique pour de longues expéditions de canot-camping. À l'opposé, un fond rond rend l'embarcation plus rapide et plus maniable, donc idéale pour la compétition. Les excursions de canot allient l'activité sportive à d'autres activités d'observation de la faune ou de la flore.

Les embarcations non motorisées se prêtent particulièrement bien aux activités d'éducation, d'interprétation, d'observation et de contact avec la nature, en plus de permettre l'aventure et la récréation. Les canots et kayaks permettent d'atteindre des portions de territoires autrement inaccessibles en raison des profondeurs (marécages, marais, terres humides, herbiers aquatiques) et d'observer les milieux qui font la renommée du lac.

- Excursion photographique (7)* : Expédition organisée habituellement dans une réserve naturelle, destinée à photographier ou à filmer des animaux sauvages.

L'excursion photographique structurée est une activité d'observation et de contact avec la nature qui pourrait être facilement mise de l'avant, de concert

avec des activités d'interprétation de la nature et d'appréciation des différents types de paysage.

- Hébergement en auberge (13)* : Regroupe les gîtes et les petits hôtels. Établissement simple, généralement en campagne, où l'on peut s'héberger et souvent manger à des prix raisonnables. Le mode d'hébergement en auberge permet un certain contrôle des allées et venues des visiteurs.

À proximité du lac Saint-Pierre, l'offre en matière d'hébergement est relativement faible et on retrouve très peu d'établissements de qualité supérieure et remarquable. Plusieurs hébergements de type hôtel et motel peuvent être qualifiés d'établissements de service et participent peu à l'expérience écotouristique. L'offre de type gîte et auberge champêtre semble plus appropriée à un séjour qu'on veut « nature » et devrait être renforcée.

- Hébergement en chalet (14) * : Habitation rustique offrant un niveau de confort plus ou moins élevé selon le type de construction. Comprend généralement la cuisinette, la salle de bain et une ou plusieurs chambres. L'hébergement en chalet permet un séjour autonome individuel. Le chalet peut être implanté en milieu de villégiature, en forêt, en rive d'un plan d'eau. Il peut être isolé ou regroupé avec d'autres chalets et partager certains services d'animation et de loisirs et des commodités .

Les chalets présents en bordure du lac Saint-Pierre sont destinés davantage à une clientèle locale de villégiature. Seuls quelques chalets peuvent être loués et souvent, pour des courtes durées. Selon sa localisation et son mode de construction, il s'agit d'un mode d'hébergement autonome qui offre une expérience de contact avec la culture (sur pilotis) et la nature. L'offre d'hébergement en chalet pourrait être accrue, notamment par la location de chalets existants mis aux normes ou encore par un programme d'acquisition. Mais la tendance semble plutôt à la disparition du séjour dans les îles, au vu de l'impossibilité réglementaire d'améliorer les bâtis existants.

- Hébergement sur l'eau (15) * : Hébergement en house boat permettant un séjour autonome individuel. L'Office de la langue française définit le house boat de la façon suivante : caravane motorisée, destinée à la navigation de détente en eau calme. Ce type de bâtiment comprend généralement la cuisinette, la salle de bain et une ou plusieurs chambres.

Étant donné le contexte du lac Saint-Pierre, il est préférable de limiter l'hébergement sur l'eau aux seuls bateaux de recherche occupés de façon permanente.

- Interprétation de la nature (1) : processus de communication qui provoque la mise en relation d'une personne avec la nature, de telle sorte que cette personne jouisse d'une expérience de qualité réalisée et perçue dans le

milieu même (selon le Service canadien de la faune). Cette interprétation vise à provoquer le visiteur, à le sensibiliser et à le rendre conscient de la place qu'il occupe dans l'espace et dans le temps. L'élément nature de la définition concerne aussi bien la végétation que les minéraux. L'interprétation de la nature à l'intérieur prépare à mieux comprendre ce qui peut être observé et expliqué au dehors; à l'extérieur, elle met l'individu en contact direct avec le milieu et les phénomènes naturels. Elle vise à expliquer l'écologie des espèces, les processus de développement des écosystèmes, se penche sur la botanique, l'histoire de l'évolution de la Terre et les traces des formes de vie passées, comme les fossiles de poissons et de végétaux, la géomorphologie et la géologie.

Il existe sur le territoire plusieurs activités d'interprétation qui se font par l'intermédiaire des centres d'interprétation, des excursions en embarcations et des randonnées. L'offre doit être maintenue, renforcée et thématifiée en fonction des espèces spécifiques au lac Saint-Pierre et dans l'esprit de la Réserve de la biosphère.

- Interprétation de la culture et du patrimoine locaux (11)* : L'interprétation de la culture est l'action de donner une signification et une explication à des phénomènes historiques, culturels, anecdotiques, ancestraux, ethnographiques, par des expériences, des objets et des médias appropriés. Elle a pour objectif d'exposer les modes de vie locaux, les traditions, les croyances populaires, les coutumes, les savoir-faire, etc.

Il existe sur le territoire quelques activités d'interprétation de la culture. Il s'agit d'une activité qui cadre parfaitement avec la philosophie de Réserve de la biosphère, pour laquelle il existe un potentiel trop peu exploité et qui doit être développé.

Il est ainsi proposé d'organiser les attraits régionaux selon les dix neuf offres suivantes :

- la remontée de la rivière Richelieu ;
- la remontée de la rivière du Loup ;
- la remontée de la rivière Saint-François ;
- le chemin du Roy, première route carrossable entre Québec et Montréal ;
- le vieux-Berthier ;
- le vieux-Sorel ;
- la promenade de la Pointe-du-Lac ;
- l'excursion à Sainte-Angèle, Saint-Grégoire et Bécancour ;
- la randonnée cycliste Baie-du-Febvre – Grand-Saint-Esprit – Bécancour ;
- la randonnée équestre Nicolet – Bécancour ;

- les promenades à vélo sur les îles ;
- les églises et la vie religieuse autour du lac ;
- les écrivains et les artistes du lac Saint-Pierre ;
- les frères Héroux, architectes ;
- les amérindiens et la Nouvelle-France ;
- la vie dans les îles ;
- les produits du terroir ;
- les monuments industriels ;
- le développement durable ;
- la navigation maritime et fluviale.

Plusieurs attraits sont regroupés sur une base géographique; ils sont naturellement appelés à être exploités par un circuit de visite et l'expérience du touriste serait rehaussée si un accès par voie d'eau était proposé.

D'autres attraits sont regroupés sur la base d'une thématique qui peut être exploitée de diverses façons, en particulier sous forme de conférences ou d'autres activités, en dehors des sites eux-mêmes.

Une annexe au présent rapport détaille le contenu de chacune des offres, ainsi que les potentiels à développer pour renforcer chacune d'elle. Le tout figure sur la cartographie du projet.

- Kayak de mer et de rivière (18) : les origines du kayak émanent des esquimaux qui l'avaient conçu pour naviguer dans les mers froides. Il est en conséquence constitué d'un tronc évidé par un trou central et d'un tablier de peau scellant l'ouverture, et mû par une pagaie double. Contrairement aux autres embarcations, le kayak est d'abord conçu pour ne transporter qu'une seule personne à son bord, bien qu'on trouve maintenant certains modèles biplaces. Le kayak est une embarcation rapide et maniable, ce qui rend accessibles des passages plus ou moins impraticables pour un canot. Le pont et la jupe protègent le kayakiste contre l'eau et le froid, la pagaie unique à pales asymétriques accélère les manœuvres et des techniques telles que l'esquimautage lui permettent de revenir en position normale en cas de chavirement. On pratique le kayak en rivière et en mer, et les conditions d'utilisation motivent le choix du type d'embarcation. Les embarcations non motorisées se prêtent particulièrement bien aux activités d'éducation, d'interprétation, d'observation et de contact avec la nature, en plus de permettre l'aventure et la récréation. Les canots et kayaks permettent d'atteindre des portions de territoires autrement inaccessibles en raison des profondeurs (marécages, marais, terres humides, herbiers aquatiques) et d'observer les milieux qui font la renommée du lac.

- Observation de la faune (4) : l'observation de la faune consiste à entrer en contact visuel et auditif avec des animaux (amphibiens, moufettes, etc.). Cette activité incite à rechercher la rencontre d'animaux et se pratique de deux façons : l'observation autonome et l'observation à l'occasion d'une activité encadrée. L'observation de la faune exige une certaine connaissance de l'histoire naturelle et du comportement des espèces que l'on souhaite observer ou dont on aimerait percevoir la présence par les traces qu'elle laisse et les sons qu'elle émet.

Les activités d'observation de la faune présentes sur le lac se font généralement lors des activités d'interprétation de la nature. Les infrastructures facilitant l'observation sont présentes surtout en périphérie et permettent notamment d'observer les oies (à Baie-du-Febvre par exemple). Des observatoires et refuges d'observation devraient prendre place à des endroits stratégiques, afin de renforcer cet axe majeur d'activité.

- Observation de la flore (5) * : action de regarder avec attention, d'examiner des espèces végétales qui croissent dans une région, dans un milieu déterminé. L'observation de la flore peut se pratiquer de façon autonome ou dans le cadre d'une sortie organisée. Les végétaux observés peuvent être aquatiques, chlorophylliens, comestibles, flottants, ligneux, submergés, supérieurs, etc.

Les rares activités d'observation de la flore présentes sur le lac se font lors des activités d'interprétation de la nature. La richesse végétale du lac Saint-Pierre devrait être davantage mise en valeur et les activités d'observation et d'exploration devraient être consolidées.

- Ornithologie (6) : activité d'observation de la faune portant sur l'étude et l'observation des oiseaux, leurs habitats, leur nourriture, la reproduction, les chants et la migration. Les sites d'ornithologie sont reconnus pour la qualité des observations qu'on peut y faire (diversité, abondance, espèces rares) et les infrastructures facilitant la pratique de cette activité (passerelle, centre d'interprétation).

L'ornithologie est déjà présente au lac Saint-Pierre. Elle devrait être renforcée et davantage organisée. Les infrastructures facilitant l'observation sont présentes surtout en périphérie et permettent notamment d'observer les oies (à Baie-du-Febvre par exemple). Des observatoires et refuges d'observation devraient prendre place à des endroits stratégiques.

- Participation à des recherches scientifiques (2) * : appartenant au tourisme scientifique, cette activité se déroule en milieu naturel (recensement de populations fauniques et floristiques, participation à des études) ou même en laboratoire.

Activité plutôt rare sur le territoire de la Réserve de la biosphère. L'établissement de bateaux de recherche facilitera la participation à des recherches scientifiques. Différents partenariats sont possibles avec les facultés universitaires, les ministères et agences gouvernementales.

- Rabaska (19) : le rabaska est un canoë amérindien d'une longueur suffisante pour transporter une douzaine de passagers.

Les embarcations non motorisées se prêtent particulièrement bien aux activités d'éducation, d'interprétation, d'observation et de contact avec la nature, en plus de permettre l'aventure et la récréation. Les rabaskas permettent d'atteindre des portions de territoires autrement inaccessibles en raison des profondeurs (marécages, marais, terres humides, herbiers aquatiques) et d'observer les milieux qui font la renommée du lac.

- Randonnée à vélo (20)* : activité qui consiste en une longue promenade à bicyclette. La randonnée à vélo est une activité qui peut facilement se pratiquer à peu près n'importe où.

Les randonnées à vélo, à cheval, pédestre, à skis et à raquettes constituent des moyens de découvrir les richesses naturelles, d'observer la faune, la flore et les différents éléments de culture locale.

Plusieurs infrastructures sont présentes sur le territoire bien qu'elles soient peu développées. La constitution de réseau permettrait de connecter les sentiers existants et d'y greffer des services complémentaires accessibles par des boucles. Plusieurs chemins de campagne offrent des possibilités de promenade uniques.

- Randonnée à raquettes (21) : ce type de randonnée promeut les raquettes comme moyen de locomotion.
- Randonnée équestre (22) : La promenade consiste en une sortie d'une durée d'une à trois heures. La courte randonnée s'échelonne sur une journée et comprend un pique-nique en nature. La promenade et la courte randonnée sont offertes par les centres équestres. La longue randonnée implique, quant à elle, un séjour d'une durée de deux jours ou plus en compagnie des

chevaux et des autres randonneurs, dont le moniteur. Elle peut alors comporter, soit un retour chaque soir au centre de tourisme équestre qui l'offre, soit un itinéraire où l'hébergement change de soir en soir. La randonnée équestre se pratique durant toute l'année, sur des sentiers spécifiques ou en milieu rural ou naturel.

- Randonnée pédestre (23) : longue promenade à pied. Peut se pratiquer en différentes saisons, dans des milieux montagneux, forestiers ou autres. On distingue deux types de randonnée pédestre : la petite randonnée, qui ne dépasse généralement pas une journée, et la grande randonnée, qui peut durer de quelques jours à plusieurs mois et implique, de ce fait, au moins un coucher en nature. D'après l'importance et la nature des dimensions physiques, humaines et environnementales qui lui sont rattachées, la randonnée pédestre peut prendre une appellation différente : marche, excursion, exploration, expédition, trekking, hiking.
- Randonnée à ski (24) : randonnée qui recourt à des skis comme moyen de locomotion. La randonnée en ski peut se pratiquer sur piste, ou hors-piste, et peut impliquer un déplacement de plusieurs jours. Le ski de fond se pratique dans des sentiers balisés, le ski de randonnée se pratique hors des sentiers, et le ski de raid est une expédition hors piste de longue durée, impliquant le transport de matériel sur le dos ou en traîneau et le coucher dans un refuge ou en camping.
- Séjour en milieu autochtone (12) : le séjour en milieu autochtone incite à mieux connaître un pan de l'histoire de l'Amérique du Nord. Bien que leurs habitudes de vie aient été bouleversées par la présence pressante de l'homme blanc, les autochtones pratiquent toujours leurs activités traditionnelles et il est possible de partager la vie d'un campement d'été ou d'un mini-village saisonnier localisé dans un endroit isolé.

Le séjour en milieu autochtone englobe une ou plusieurs des activités suivantes: initiation à la vie traditionnelle autochtone incluant la participation active à la vie du campement, la vie dans un tipi, la dégustation de mets autochtones, l'initiation à la tente à sueur, les excursions en forêt, le traîneau à chiens, le canoë, etc.

Des activités de découverte des modes de vie autochtone sont déjà offertes par la communauté abénaki et pourraient être consolidées de façon à permettre une immersion culturelle complète.

- Séjour en refuge d'observation (9)* : abri destiné aux excursionnistes et ornithologues qui permet d'observer la faune et le paysage à partir d'un point élevé et de dormir sous un toit rudimentaire, en milieu naturel.

Aucun refuge d'observation n'est présent sur le territoire à l'heure actuelle. Il s'agit d'une infrastructure respectueuse de l'environnement et de la culture,

qui permet de mettre en valeur l'axe d'observation et de contact avec la nature et qui devrait être mise en place à des endroits stratégiques.

- Séjour en village de toile (10)* : Campement organisé où les visiteurs peuvent s'héberger sous des « tentes de prospecteur » déjà montées. Services de cuisine et douche à même le site.

Activité inexistante sur le territoire d'étude. Le séjour en village de toile peut être intégré aux villages sur pilotis et offrir une expérience complémentaire.

- Traîneau à chiens (26) : L'activité se pratique sur une surface damée, généralement sur des chemins de campagne, des couloirs utilisés par les cultivateurs dans leurs champs, des pistes de motoneige ou sur des chemins forestiers, la progression des chiens étant, de cette façon, grandement facilitée. Il existe, de façon générale, deux types de randonnées en traîneau à chiens. Les plus courtes varient normalement d'une demi-journée à une journée, sans coucher. Les longues randonnées peuvent s'étendre sur deux à quatre jours. L'attelage compte entre cinq et douze chiens et chaque traîneau peut rarement accueillir plus de deux personnes, soit le conducteur et un autre passager.

Cette activité, inexistante sur le territoire d'étude, pourrait être mise de l'avant comme activité récréative complémentaire, permettant de diversifier l'offre en fonction des potentiels hivernaux du lac.

- Voile (17) : la voile constitue un moyen de découvrir le profil riverain des régions. Il existe plusieurs types de voiliers : le dériveur, le quillard et le bateau à plusieurs coques (catamaran, trimaran).

Activité peu pratiquée sur le territoire d'étude. Pourrait être mise de l'avant, mai seulement comme activité récréative complémentaire, permettant de diversifier l'offre en fonction des potentiels estivaux du lac.

- Ski sur glace (25)* : le ski sur glace est une activité plutôt récente qui marie une toile de parachute à la glisse. Il se pratique l'hiver, sur la surface gelée d'un lac.

Activité inexistante sur le territoire d'étude. Pourrait être mise de l'avant comme activité récréative complémentaire permettant de diversifier l'offre en fonction des potentiels hivernaux du lac.

11.2 COMPATIBILITÉS ENTRE ACTIVITÉS

Cette section porte sur la compatibilité entre les activités ou usages actuels du lac Saint-Pierre et les activités proposées précédemment dans le cadre d'un séjour écotouristique. Il importe en effet de déceler les conflits potentiels qui

risquent de survenir sur le territoire. Il sera d'autant plus aisé de parvenir ensuite à gérer de façon efficace la dynamique des usages sur le lac Saint-Pierre.

L'objectif n'est pas d'éliminer les usages existants, mais bien de programmer les nouvelles activités en fonction des périodes de pratique optimale et des territoires les plus propices et aussi de contrôler les conflits éventuels par des mesures appropriées (qu'il s'agisse de zonage ou de limitations de pratique à des périodes déterminées).

Pour chacune des saisons, sont identifiés d'une part les usages actuels et leur territoire d'action, d'autre part, les activités proposées. La première étape d'analyse est indépendante de la localisation spatiale de ces activités. Par la suite, une cartographie permet de superposer les usages actuels et les zones d'activités écotouristiques proposées. Cet exercice permet d'identifier les lieux et les moments de l'année où peuvent apparaître les conflits. Des recommandations visant à réduire ces conflits sont ensuite émises.

Quatre matrices (voir tableaux 3, 4, 5 et 6) identifient par un X les conflits potentiels à chaque saison (on y retrouve indirectement la répartition des usages par saison). Dans le cas du nautisme motorisé, on considérera (par prudence) que la pratique a lieu dans toutes les zones navigables, même si certains lieux sont plus fréquentés que d'autres. Nous avons également considéré que la chasse se pratique à l'automne uniquement (sauf en ce qui concerne l'Oie des Neiges, qui se pratique au printemps en milieu agricole).

La liste qui suit identifie les conflits potentiels par saison.

Saison estivale

- Astronomie

Cette activité n'incommode aucun usage actuel.

Les concentrations urbaines, les industries et la circulation de véhicules peuvent constituer des sources lumineuses qui perturbent la pratique de l'astronomie. Il n'existe aucun moyen de régler ce type de conflit. Une évaluation doit être portée sur la faisabilité de l'observation astronomique.

- Observation de la faune et ornithologie

Cette activité n'incommode aucun usage actuel.

Le geste d'observer peut être perturbé par des activités bruyantes ou des mouvements qui éloignent la faune – ex. nautisme, quad.

- Observation de la flore

Cette activité n'incommode aucun usage actuel.

L'observation de la flore aquatique, peut être dérangée par les embarcations qui provoquent des mouvements de l'eau.

- Excursion photo

Cette activité n'incommoder aucun usage actuel.

L'excursion photo dans un cadre écotouristique nécessite un paysage naturel et calme. À ce titre, toutes infrastructures (bâtiments, routes, etc.) et tout véhicule motorisé qui perturbent le paysage naturel ou la faune importunent le photographe écotouristique.

- Refuge d'observation

Le refuge d'observation pourrait incommoder la tranquillité et la quiétude des résidents qui voient des visiteurs étrangers dans leur milieu.

Le refuge d'observation, au même titre que l'observation de la faune et l'ornithologie, peut être en conflit avec les activités bruyantes et les mouvements qui effraient la faune ou dérangent le paysage naturel.

- Camping rustique, village de toile, hébergement en chalet et sur l'eau

Toute forme d'hébergement implique la présence de visiteurs étrangers qui peuvent perturber la quiétude des résidents. L'hébergement en auberge peut être moins conflictuel à cet égard, puisqu'il implique un certain niveau de contrôle de la part des aubergistes.

La prolifération d'embarcations à moteur à proximité des zones d'hébergement apparaît problématique. De même, le bruit causé par un débit routier important nuit à l'expérience écotouristique.

- Interprétation de la nature et de la culture locales

Ces formes d'activités écotouristiques n'importunent aucun usage actuel.

Les usages actuels perturbent peu l'activité d'interprétation. Le danger se situe davantage au niveau de la ressource à interpréter (vestiges, modes de vie traditionnels); des mesures de protection doivent assurer leur pérennité.

- Participation à des recherches scientifiques

La recherche scientifique est directement reliée à la ressource naturelle et le territoire du lac Saint-Pierre constitue le laboratoire d'étude. L'activité de recherche implique donc un volet de protection qui vise à sauvegarder l'objet d'étude et, en ce sens, tout usage qui perturbe le lac incommoder l'activité de recherche. Par le fait même, la recherche limite les usages dans certains secteurs et incommoder les usages actuels.

- Excursion en canot, kayak, rabaska et voile

Les embarcations légères non-motorisées peuvent constituer des obstacles pour les embarcations motorisées.

Toute embarcation motorisée qui provoque le mouvement de l'eau importune les embarcations non motorisées. La présence de ces deux types de véhicules dans un même secteur nuit à la sécurité des personnes.

- Randonnée pédestre, équestre, à vélo

Les infrastructures linéaires qui soutiennent ces activités risquent de perturber les efforts de conservation qui sont déployés.

Selon les types de sentiers, les véhicules motorisés peuvent créer des conflits, notamment de sécurité, avec les randonneurs.

Saison hivernale

- Astronomie

Cette activité n'incommoder aucun usage actuel.

Tout comme en saison estivale, seules les sources lumineuses sont susceptibles de perturber les adeptes d'astronomie.

- Excursion photo

L'excursion photo se déroulant en hiver sera davantage axée sur l'expression des paysages naturels. À ce titre, les bâtiments et véhicules qui altèrent l'aspect naturel du paysage peuvent déranger les photographes.

- Camping d'hiver

À l'heure actuelle, il y a peu de villégiateurs en hiver, donc les adeptes du camping d'hiver auront peu d'impact sur la quiétude des résidents. De plus, le camping d'hiver ne perturbe pas l'environnement.

- Interprétation de la nature et de la culture locales et séjour en milieu autochtone

Activités compatibles avec les usages hivernaux actuels.

- Participation à des recherches scientifiques

La recherche scientifique est directement reliée à la ressource naturelle et le territoire du lac Saint-Pierre en constitue le laboratoire d'étude. L'activité de recherche implique donc un volet de protection qui vise à sauvegarder l'objet d'étude et, en ce sens, tout usage qui perturbe le lac incommoder l'activité de recherche. Par le fait même, la recherche limite les usages dans certains secteurs et incommoder les usages actuels.

- Hébergement en auberge et chalet

Toute forme d'hébergement implique la présence de visiteurs étrangers qui peuvent perturber la quiétude et la sécurité des résidents. L'hébergement en auberge peut être moins conflictuel à cet égard puisqu'il implique un certain niveau de contrôle de la part des aubergistes.

Les formes d'hébergement écotouristiques devant se réaliser en milieu naturel, la prolifération de quad et motoneige à proximité des zones d'hébergement apparaissent problématiques. De même, le bruit causé par un débit routier important nuit à l'expérience écotouristique.

- Randonnée à raquette et à ski

Les sentiers de pratique de ces activités peuvent éventuellement nuire aux efforts de conservation.

- Traîneau à chiens et ski sur glace

La présence de plusieurs types d'usages dans un même sentier risque de causer certains conflits, en particulier entre les non-motorisés et les motorisés.

Saison automnale

Le tableau des compatibilités en saison automnale ne se différencie de celui de l'été que par les usages et activités de chasse.

La chasse devient un usage conflictuel, qu'elle se déroule sur l'eau, en rive ou sur les îles, qu'elle soit gérée par des pourvoyeurs, pratiquée de façon individuelle ou dans un cadre écotouristique. La sécurité des visiteurs et résidents est compromise par la pratique de la chasse. Ce conflit est déjà présent à l'heure actuelle sur le territoire du lac Saint-Pierre.

Saison printanière

Au printemps, les conflits se distinguent de ceux de l'été par la présence simultanée d'activités hivernales et estivales. Ainsi, il n'est pas rare de pouvoir skier et faire du vélo dans la même période. Ce qui semble problématique, en plus des conflits déjà identifiés en été, est donc de retrouver différents usages dans un même espace, ce qui hausse les risques d'incidents. La chasse à l'Oie des Neiges et l'observation de la migration est un exemple de ce type de conflit.

11.3

GESTION DES CONFLITS

De cette analyse on peut tirer les conclusions suivantes :

- les activités écotouristiques sont potentiellement perturbantes sous un aspect : les nouveaux hébergements et l'aménagement de sentiers ou d'accès peuvent déranger les résidents actuels ;
- les activités écotouristiques sont perturbées par toute activité générant du bruit ou du mouvement et susceptible de déranger la faune, la flore et le paysage, essentiellement le passage d'embarcations motorisées et la chasse ;
- les activités récréatives « douces » (embarcations légères non-motorisées, divers types de randonnées) peuvent entrer en conflit avec les activités plus intensives (circulation de véhicules terrestres ou aquatiques motorisés).

Le développement écotouristique du lac passe donc par la résolution de quatre types de conflits potentiels :

- **résidents et hébergements, lieux de randonnée ou d'activité**

Une façon de réduire le conflit (là où il est identifié) entre les résidents et les hébergements, et les lieux d'activité est d'imposer une distance minimale entre toute habitation existante et toute nouvelle implantation d'équipement ou d'installation.

- **activités écotouristiques et nautisme motorisé**

Les conflits entre activités nautiques motorisées (nautisme, quad, motoneige) et les activités écotouristiques peuvent être résolus par un zonage approprié du territoire, en fonction de la localisation des zones fragiles au plan écologique, des zones à potentiel écotouristique et des lieux actuels privilégiés pour la pratique des activités nautiques. L'approche de gestion de ce type de conflit est détaillée dans la section "cahier des charges, activités nautiques".

- **activités écotouristiques et chasse**

À l'automne, il apparaît possible de limiter les lieux d'activité écotouristique, sans compromettre la qualité et la diversité de l'expérience offerte au touriste. Il en est de même au printemps pour la chasse à l'Oie des Neiges.

- **activités de randonnée et circulation motorisée**

La circulation motorisée devrait être interdite à certains endroits, notamment dans les sentiers pédestres et cyclables désignés. Une signalisation adéquate devrait être mise en place.

TABLEAU 3 : COMPATIBILITÉS EN SAISON ESTIVALE

		POTENTIEL D'ACTIVITÉS																		
ÉTÉ		Observation et contact avec la nature							Éducation, interprétation et recherche		Découverte régionale			Récréatif						
USAGES ACTUELS NON-ÉCOTOURISTIQUES		Astronomie	Observation de la faune	Observation de la flore	Ornithologie	Excursion photo	Refuge d'observation	Camping primitif	Village de toile	Interprétation de la nature	Recherche	Séjour milieu autochtone	Interprétation de la culture locale	Hébergement en auberge	Hébergement sur l'eau	Hébergement en chalet	Canot et kayak	Rabaska	Randonnée à vélo, équestre, pédestre	Voile
SUR L'EAU																				
Pêche commerciale			X		X	X	X				X						X	X		X
Pêche sportive			X		X	X	X				X						X	X		X
Nautisme			X	X	X	X	X	X	X		X			X	X	X	X	X		X
Navigation lourde			X			X					X						X	X		X
Excursions			X	X	X	X	X				X				X		X	X		X
Conservation et protection								X	X					X	X	X			X	
SUR LES ÎLES																				
Villégiature, mode de vie insulaire						X	X	X	X		X				X	X				
Agriculture											X									
Conservation et protection								X	X					X	X	X			X	
Quad			X		X	X	X				X								X	
EN RIVE																				
Quai et marina						X					X									
Quad			X		X	X	X				X								X	
Résidentiel		X					X	X	X		X				X	X				
Villégiature		X					X	X	X		X				X	X				
Industriel		X				X					X			X						
Circulation véhiculaire		X	X		X	X	X	X	X		X			X	X	X			X	
Conservation et protection								X	X					X	X	X			X	
Récréatif (vélo, marche)																				
Camping																				

TABEAU 4 : COMPATIBILITÉS EN SAISON HIVERNALE

		POTENTIEL D'ACTIVITÉS											
HIVER		Observation et contact avec la nature			Éducation, interprétation et recherche		Découverte régionale			Récréatif			
USAGES ACTUELS NON-ÉCOTOURISTIQUES		Astronomie	Excursion photo	Camping d'hiver	Interprétation de la nature	Recherche	Séjour milieu autochtone	Interprétation de la culture locale	Hébergement en auberge	Hébergement en chalet	randonnée à raquettes, à ski	Traîneau à chiens	Ski sur glace
SUR L'EAU													
Pêche blanche			X			X							X
Navigation lourde			X			X						X	X
Conservation et protection				X					X	X	X		
Quad			X	X		X			X	X	X	X	X
Motoneige			X	X		X			X	X	X	X	X
SUR LES ÎLES													
Villégiature, mode de vie insulaire			X	X		X				X			
Conservation et protection				X					X	X	X		
Quad			X	X		X			X	X	X	X	X
Motoneige			X	X		X			X	X	X	X	X
EN RIVE													
Résidentiel		X	X	X		X				X			
Villégiature		X	X	X		X				X			
Industriel		X	X			X							
Conservation et protection				X					X	X	X		
Quad			X	X		X			X	X	X	X	
Motoneige			X	X		X			X	X	X	X	
Circulation véhiculaire		X	X	X		X			X	X	X	X	
Récréatif (vélo, marche, ski)												X	

TABLEAU 5 : COMPATIBILITÉS EN SAISON AUTOMNALE

		POTENTIEL D'ACTIVITÉS																		
AUTOMNE		Observation et contact avec la nature							Éducation, interprétation et recherche		Découverte régionale			Récréatif						
USAGES ACTUELS NON-ÉCOTOURISTIQUES		Astronomie	Observation de la faune	Observation de la flore	Ornithologie	Excursion photo	Refuge d'observation	Camping primitif	Village de toile	Interprétation de la nature	Recherche	Séjour milieu autochtone	Interprétation de la culture locale	Hébergement en auberge	Hébergement sur l'eau	Hébergement en chalet	Canot et kayak	Rabaska	Randonnée à vélo, équestre, pédestre	voile
SUR L'EAU																				
Pêche commerciale			X		X	X	X				X						X	X		X
Pêche sportive			X		X	X	X				X						X	X		X
Chasse en embarcation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X		X	X	X	X	X
Nautisme		X	X	X	X	X	X	X		X			X	X	X	X	X	X		X
Navigation lourde		X			X					X							X	X		X
Excursions		X	X	X	X	X				X				X		X	X	X		X
Conservation et protection								X	X					X	X	X			X	
SUR LES ÎLES																				
Villégiature, mode de vie insulaire						X	X	X	X		X				X	X				
Agriculture											X									
Conservation et protection								X	X					X	X	X			X	
Chasse	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X			X	X	X	X
Quad		X			X	X	X				X								X	
EN RIVE																				
Quai et marina						X					X									
Quad		X			X	X	X				X								X	
Résidentiel	X						X	X	X		X				X	X				
Villégiature	X						X	X	X		X				X	X				
Industriel	X					X					X			X						
Circulation véhiculaire	X	X			X	X	X	X	X		X			X	X	X			X	
Chasse	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				X	X	X	X	X
Conservation et protection								X	X					X	X	X			X	
Récréatif (vélo, marche)																				
Camping																				

TABLEAU 6 : COMPATIBILITÉS EN SAISON PRINTANIÈRE

		POTENTIEL D'ACTIVITÉS																				
PRINTEMPS		Observation et contact avec la nature							Éducation, interprétation et recherche		Découverte régionale			Récréatif								
USAGES ACTUELS NON-ÉCOTOURISTIQUES		Astronomie	Observation de la faune	Observation de la flore	Ornithologie	Excursion photo	Refuge d'observation	Camping primitif	Village de toile	Interprétation de la nature	Recherche	Séjour milieu autochtone	Interprétation de la culture	Hébergement en auberge	Hébergement sur l'eau	Hébergement en chalet	Canot et kayak	Rabaska	Randonnée vélo, équestre, néo-estrie	Randonnée à raquettes, ski	Voile	Traineau à chiens
SUR L'EAU																						
Pêche commerciale			X		X	X	X				X						X	X				X
Pêche sportive			X		X	X	X				X						X	X				X
Nautisme			X	X	X	X	X	x	X		X			X	X	X	X	X				X
Navigation lourde			X			X					X						X	X				X
Excursions			X	x	X	X	X				X					X		x	x			x
Conservation et protection								X	x					X	X	X			X			
SUR LES ÎLES																						
Villégiature, mode de vie insulaire						X	X	x	X		X				X	X						
Agriculture											X											
Conservation et protection								x	X					X	X	X			X	X		
Quad			X		X	X	X				X								X	X		X
Motoneige			X		X	X	X				X								X	x		X
EN RIVE																						
Quai et marina						X					X											
Quad			X		X	X	X				X								X	X		X
Motoneige			X		X	X	X				X								X	x		X
Résidentiel		X					X	x	X		X				X	X						
Villégiature		X					X	x	X		X				X	X						
Industriel		X				X					X			X								
Circulation véhiculaire		x	X		x	X	x	X	X		x			X	X	X			X	X		X
Conservation et protection								x	x					x	x	x			x	x		
Récréatif (vélo, marche, camping)																						x

1. TITRE 1
2. TITRE 1
3. TITRE 1
4. TITRE 1
5. TITRE 1
6. TITRE 1
7. TITRE 1
8. TITRE 1
9. TITRE 1
10. TITRE 1
11. TITRE 1

12.

PRINCIPES DIRECTEURS: VILLAGES ET ACCÈS

Cette section et les suivantes présentent les diverses exigences à imposer au développement écotouristique et à chacune de ses composantes les plus importantes. Ces exigences doivent être respectées par les promoteurs ou les organismes partenaires du projet, de façon à ce que l'esprit de l'intervention dans la Réserve de la biosphère soit respecté, que le positionnement retenu soit bien mis en œuvre et à ce que la promesse faite au client soit tenue.

12.1

CONCEPT DE VILLAGE

À l'entrée dans la Réserve de la biosphère, le visiteur découvre une large vue sur le lac et sur les îles de l'archipel, ainsi que quelques habitations de bois sur pilotis. L'ensemble s'avère être un village tourné vers le lac. L'animation règne autour des quais. Des photographes reviennent des îles, alors que quelques canots accostent. Le village est animé; sur la terrasse on sert soupe et mets du terroir à base de poissons et de plantes indigènes. En retrait, se déploie un centre de recherche, d'architecture contemporaine. Au travers d'une baie vitrée, on peut observer une équipe qui s'affaire dans le laboratoire, autour d'un aquarium.

Alors que le centre de recherche offre d'accompagner des séjours scientifiques dans les îles à bord du bateau-laboratoire, le pavillon de la bionique est un lieu de découverte ouvert sur les inventions de la nature : les espèces végétales et animales regorgent d'ingéniosité pour s'adapter à leur environnement. Comme les premiers habitants du lac d'ailleurs : le visiteur fera le parallèle entre les maisons sur pilotis et les grands échassiers. Les trucs et astuces qu'emploie la nature ont des applications dans les techniques d'aujourd'hui.

Au point d'accueil du village, le choix de programmation du lendemain est présenté, de quoi satisfaire une large variété d'intérêts et de clientèles :

- le repas du Grand héron,
- le réveil des treize grenouilles,
- déplacements de *Trionyx spiniferus*,
- trekking et nuit à la belle étoile,
- les frères Héroux, architectes,
- à la rencontre des Abenakis.

Installé en rive, le village écotouristique regroupe trois fonctions principales :

- le laboratoire de recherche et sa base nautique d'excursion scientifique,
- le centre d'accueil et son pavillon thématique traitant de bionique,
- la zone d'hébergement en chalet sur pilotis.

Les activités de recherche scientifique et les excursions écotouristiques dans les îles sont au cœur du projet de développement écotouristique de la Réserve. Son positionnement est clair : le village écotouristique de la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre est le lieu de référence au Québec en matière de développement et de tourisme durable. Son concept d'implantation et ses pratiques de gestion sont respectueuses de l'environnement naturel et humain, et mettent en application les préceptes du « tourisme responsable », promus par les organisations environnementalistes internationales. Il veille à transmettre les résultats de ses observations aux générations futures par un enrichissement continu de sa base de données.



12.1.1 Le laboratoire de recherche

Logeant sous son toit l'*Institut de recherche en développement durable*, créé et géré par un regroupement de facultés universitaires québécoises, il invite et reçoit d'autres cellules de recherche provenant d'organismes nationaux et internationaux intéressés à l'étude de l'évolution des écosystèmes. L'existence actuelle de nombreuses activités environnementalistes autour du lac justifie en soi l'existence d'un centre de recherche. Un projet d'Institut regroupant d'autres forces vives viendrait en renforcement et en valeur ajoutée aux activités de recherches actuelles. L'influence des activités humaines (activités industrielles et commerciales) présentes autour du lac font également partie des préoccupations des chercheurs. Le lac Saint-Pierre constituant un laboratoire vivant en mouvement constant, les thématiques de recherche sont diversifiées et variées, au gré des saisons. Le Centre de recherche donne accès à ses activités de collecte de données en cours à bord de son bateau-laboratoire, dans le cadre de séjours scientifiques en immersion dans le milieu.

12.1.2 Le centre d'accueil et son pavillon de la Bionique

Le centre d'accueil permet aux visiteurs de saisir rapidement l'offre du village : une maquette centrale présente les lieux accessibles au public et les différents types d'excursions dans les îles. Restaurant, boutique, centre de documentation et bibliothèque, terrasse d'observation, le centre d'accueil invite également le visiteur à un spectacle unique présenté au pavillon de la Bionique.

Les inventions de la nature sont maintenant démystifiées et le visiteur est projeté dans un parcours en trois dimensions, pour un voyage en réalité virtuelle. Pendant vingt minutes, le visiteur, muni de lunettes pour effectuer ce voyage, devient poisson, héron, castor, tortue ou écrevisse; il doit lui aussi trouver le moyen d'assurer sa survie, de trouver sa proie, de fuir ses prédateurs, de construire son habitat, de veiller à sa progéniture...

Les bruits de la nature ajouteront à l'expérience et aideront à comprendre que la nature a redoublé d'ingéniosité pour s'adapter aux conditions de son environnement. À l'exemple de la nature, le visiteur constatera les nombreuses applications que la bionique a permis de reprendre dans les techniques d'aujourd'hui. Et oui, la tour Eiffel est la reproduction de la structure de l'os du fémur, Éole premier avion à réussir son décollage est inspiré de la voilure d'une chauve-souris, etc. Nul doute qu'à la sortie du pavillon nos visiteurs seront intéressés à une excursion dans les îles...

Pavillon - Oak Hammock Marsh



Source : <http://www.ducks.ca/ohmic/index.html>

Qu'est ce que la **BIONIQUE**?

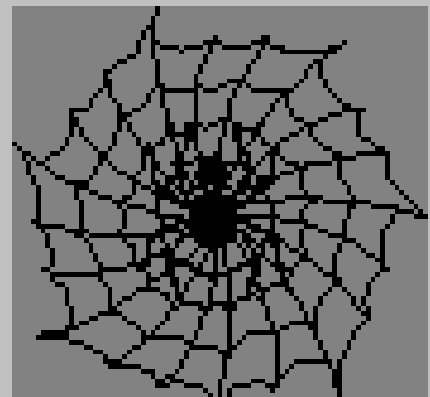
Selon Antidote : « Science qui étudie certains processus biologiques afin de développer des systèmes et des mécanismes fondés sur des processus analogues. »

« Officiellement promue science à part entière en 1960 à Dayton (OHIO), la bionique est une démarche scientifique pourtant très ancienne, consistant à rechercher chez les plantes et les animaux des modèles en vue de réalisations techniques. Le mot Bionique est la contraction de Biologie et Electronique.

Exemples :

- à partir de la bardane, petits fruits qui s'accrochent à nos vêtements, Georges de Mestral, ingénieur suisse, créa en 1950 le Velcro.
- Les requins ont une peau striée qui permet de réduire les turbulences. On s'en est inspiré pour le fuselage des avions, la fabrication de sous-marins propulsés par des battements de queue. Le sonar, procédé de repérage d'obstacles ou d'engins sous-marins et quant à lui une imitation de l'écholocation des cétacés.
- Le toit du stade olympique de Munich, réalisé en 1972 par Otto Frei s'inspirait de l'extrême résistance de la toile d'araignée.

(http://www.ac-guadeloupe.fr/Cati971/PEDAGO/Techno/Bionique/BIONIQUE_fichiers/v3_document.htm)



12.1.3 Les chalets sur pilotis

Des facilités d'hébergement seront offertes au village et reprendront le type d'habitat traditionnel que l'on retrouve sur les îles. Isolés les uns des autres, les chalets accueilleront familles et petits groupes pour des séjours de villégiature en rive. Une trentaine d'unités seront disponibles à l'année, des circuits sur l'eau (lac et rivières) et sur la glace seront offerts, ainsi que l'accès à un sentier de trekking, ponctué de refuges, ceinturant le lac.

12.2 LOCALISATION DES VILLAGES

12.2.1 Méthodologie

Cette section présente une première évaluation des sites potentiels d'implantation en rives nord et sud, sur la base de critères d'« efficacité » : les sites possibles répondent-ils aux exigences du concept ? Il s'agit d'une première étape de sélection à des fins de consultation. Après avoir recueilli les avis du milieu, certains sites seront sélectionnés et ensuite soumis à une analyse plus détaillée, en particulier de type environnemental. Une telle analyse ne peut être valablement réalisée que sur un nombre limité de sites et qu'à partir d'une connaissance plus précise du milieu environnemental et de la nature exacte des implantations prévues. Cependant, cette section présente une appréhension d'impact sur un site « moyen » reprenant les caractéristiques générales des milieux riverains identifiés. Elle traite aussi des mesures susceptibles de minimiser les impacts sur l'environnement, mesures qui seront ensuite utilisées lors de la conception de l'intervention.

L'évaluation comparative des sites potentiels est réalisée par rapport à six critères d'efficacité dont l'interprétation est précisée ci-dessous :

- Qualité du paysage entre l'autoroute et le site : il est souhaitable, pour la qualité de l'expérience vécue par le client, que le trajet conduisant d'une sortie de l'autoroute au site se fasse en milieu naturel ou, tout au moins, au travers d'un paysage de bonne qualité; une intervention paysagère peut au besoin corriger certaines situations;
- Capacité d'accueil du site : le site doit pouvoir accueillir le programme fonctionnel et technique prévu. Il faut donc que les espaces disponibles soient suffisants, sans qu'il soit nécessaire d'envisager des expropriations ou de procéder à du remblayage en milieu aquatique; l'acquisition de gré à gré de terres limitrophes est envisageable;

- Qualité visuelle du site : il est souhaitable que les installations d'accueil soient implantées dans un milieu en harmonie avec les paysages naturels du lac. Des interventions paysagères peuvent au besoin corriger certaines situations;
- Qualité de la vue sur le milieu aquatique : il est préférable que les installations d'accueil offrent une vue de qualité sur le lac ou sur le milieu aquatique;
- Accès aux eaux profondes du lac : il est nécessaire de disposer en tout temps d'un accès naturel aux eaux profondes du lac. Le dragage régulier d'un chenal est une solution rejetée, à cause de son impact environnemental. L'aménagement de passerelles surélevées amovibles est de beaucoup préférable.
- Temps d'accès aux zones naturelles : l'accès ne doit pas être situé trop loin des zones d'activité écotouristiques, de façon à ce que les déplacements se fassent en toute sécurité, qu'il soient rapides et que les coûts de la logistique soient minimisés.

Les sites sont évalués qualitativement par rapport à chaque critère, selon une classification à quatre niveaux, indiquée ci-dessous.

Classification de la performance des sites par rapport à chaque critère	
4	Site idéal pour le critère considéré, car ne comportant aucune limitation à la qualité de l'offre écotouristique.
3	Site acceptable pour le critère considéré, car comportant peu ou pas de limitations, une fois que des mesures correctrices de nature et d'ampleur raisonnables sont appliquées.
2	Site moyen pour le critère considéré, comportant des limitations, même une fois que des mesures correctrices de nature et d'ampleur raisonnables sont appliquées.
1	Site à rejeter pour le critère considéré : il y a des limitations notables à l'offre, qui paraissent impossibles à corriger, ou alors par des mesures correctrices de trop grande ampleur.

Pour chaque site, sont également mentionnés l'affectation prévue dans les schémas d'aménagement et certaines considérations particulières actuellement connues ayant un effet sur les coûts (équipements ou infrastructures disponibles, tenure).

12.2.2 Sites en rive nord

Sept sites potentiels ont été identifiés en rive nord du lac. Ils sont situés dans des environnements plutôt naturels, entre Saint-Barthélémy et Louiseville. Les accès du côté de Louiseville ont été retenus pour évaluation malgré leur éloignement des milieux naturels exploitables par l'activité écotouristique, car certains sites présentent à priori des caractéristiques intéressantes.

Plusieurs visites sur le terrain ont permis de repérer divers emplacements, certains étant actuellement occupés, d'autres non. De façon générale, les accès au fleuve sont rares (et même difficiles à trouver). Tout accès à la rive se doit d'être connecté à l'autoroute 40. La proximité relative des sorties autoroutières actuelles (Saint-Barthélémy, Maskinongé, Louiseville) empêche d'envisager d'autres sorties. Par ailleurs, la possibilité de créer un nouveau tronçon routier, qui permettrait d'accéder à la rive à partir du réseau existant, a été rejetée à cause des coûts. La seule possibilité est donc d'utiliser le réseau routier actuel, qui conduit généralement à des zones occupées par un tourisme de villégiature, avec des densités d'occupation élevées et un bâti de faible qualité. Dans ce contexte, les sites intéressants pour le projet sont peu nombreux. C'est la raison pour laquelle le territoire de recherche a été étendu jusqu'à Louiseville et certains sites actuellement occupés sont envisagés comme lieux d'accueil pour le point d'accès.

Le tableau ci-dessous précise l'emplacement de chaque site identifié et le chemin privilégié pour y accéder. Le résultat de l'évaluation est présenté dans le tableau suivant.

	Sites rive nord	Emplacement du site	Accès au site
A)	Nid d'Aigle	Nid d'Aigle actuel (en exploitation) et terrains voisins si nécessaire	Par la sortie Saint-Joseph-de-Maskinongé de l'autoroute 40
B)	Quai fédéral	Quai fédéral actuel et terrains voisins si nécessaire	Par la sortie Saint-Barthélémy de l'autoroute 40
C)	Domaine Sarrazin	Domaine actuel (en exploitation) et terrains voisins si nécessaire	Par la sortie Saint-Barthélémy de l'autoroute 40 et le Rang du Fleuve
D)	Domaine O'Brien	Sud de la baie de Maskinongé	Par la sortie Saint-Joseph-de-Maskinongé de l'autoroute 40
E)	Centre aquatouristique-1	Centre actuel (inexploité) bassins et terrains voisins	Par la sortie Louiseville de l'autoroute 40
F)	Centre aquatouristique-2	Terrains en bord de lac, accessibles par un chemin situé avant d'arriver au Centre actuel	Par la sortie Louiseville de l'autoroute 40
G)	Ancienne piscine	Terrain d'une ancienne piscine, en bord de lac, à l'extrémité de la route de gravier parallèle à l'autoroute 40.	Par la sortie Louiseville de l'autoroute 40

Sites rive nord	Qualité du paysage entre l'autoroute et le site	Capacité d'accueil du site	Qualité visuelle du site	Qualité de la vue sur le milieu aquatique	Accès aux eaux profondes du lac	Temps d'accès aux zones naturelles	
A)	2	4	4	4	4	4	Quai à éperon Tenure privée Affectation récréatif
B)	3	1	3	4	4	4	Deux rampes et quai pour forts tonnages Tenure publique Affectation conservation
C)	2	1	3	4	4	4	Canal et rampe de mise à l'eau Tenure privée Affectation conservation
D)	-	4	4	4	?	3	Tenure privée (transaction récente) Affectation Récréation et conservation
E)	2	4	2	2	4	1	Bâtiment disponible Tenure privée Affectation récréatif
F)	3	4	4	4	1	1	Accès en partie disponible Tenure privée Affectation conservation
G)	4	4	4	4	1	1	Accès en partie disponible Tenure privée Affectation conservation

L'évaluation est basée sur les constats suivants :

Sites rive nord	Forces	Faiblesses
Nid d'Aigle	<ul style="list-style-type: none"> - paysage naturel en milieu boisé - site offrant une bonne superficie - contact avec le lac - contrôle possible des accès terrestres et nautiques - quai à éperons existant 	<ul style="list-style-type: none"> - accès à travers un paysage partiellement construit et de qualité variable - faible qualité du bâti existant
Quai fédéral	<ul style="list-style-type: none"> - site public - facilité d'accès depuis l'autoroute, en zone naturelle - deux rampes de mise à l'eau - quai pour embarcations de fort tonnage 	<ul style="list-style-type: none"> - paysage urbanisé et peu boisé - milieu à dominante résidentielle - ambiance naturelle amoindrie - faible superficie du site
Domaine Sarrazin	<ul style="list-style-type: none"> - contact direct avec le lac - rampe de mise à l'eau existante 	<ul style="list-style-type: none"> - ambiance naturelle amoindrie - faible superficie du site - bâtiments de peu d'intérêt
Domaine O'Brien	<ul style="list-style-type: none"> - paysage naturel et boisé - bâtiment d'intérêt - contact direct avec le lac 	<ul style="list-style-type: none"> - difficile d'accès depuis l'autoroute - propriété privée - accès en eau profonde difficile
Centre aquatouristique - 1	<ul style="list-style-type: none"> - bâtiment de qualité - site offrant une bonne superficie 	<ul style="list-style-type: none"> - accès au lac via un canal - présence de vieilles barges - environnement de chalets - éloignement des milieux naturels
Centre aquatouristique - 2	<ul style="list-style-type: none"> - milieu naturel - accès naturel - site offrant une bonne superficie 	<ul style="list-style-type: none"> - déboisement et construction d'un accès au lac - éloignement des milieux naturels
Ancienne piscine	<ul style="list-style-type: none"> - milieu naturel - accès naturel - site offrant une bonne superficie 	<ul style="list-style-type: none"> - déboisement et construction d'un accès au lac - éloignement des milieux naturels

Le site du Nid d'Aigle paraît apte à recevoir les installations prévues. Sa principale faiblesse réside dans la qualité du paysage sur le trajet le reliant à l'autoroute 40. Une série d'interventions correctrices, accompagnées d'un encadrement réglementaire visant à protéger le paysage, devrait être envisagée en conséquence. Les sites de Louiseville présentent l'inconvénient majeur d'être situés loin des zones écotouristiques, avec des difficultés éventuelles d'accès par eau en période de mauvais temps et des qualités visuelles réduites pour certains d'entre eux. Les sites du quai fédéral et du Domaine Sarrazin sont moins

performants que le Nid d'Aigle en ce qui concerne les capacités d'accueil et la qualité des paysages.

12.2.3 Sites en rive sud

Les accès potentiels aux milieux naturels sont plus complexes à identifier sur la rive sud que sur la rive nord et paraissent aussi moins aptes à soutenir le programme fonctionnel, en raison de l'importance des battures et, dans certains cas, de la piètre qualité visuelle de certains accès terrestres.

Sept sites font l'objet de l'évaluation pour la rive sud, soit le site Lacerte, le site Janelle, le Chenal à Martel, la marina des 103 Îles, la Grande Commune, la Pointe Lussaudière et le site du Rang du Petit-Bois. Ce sont des sites localisés en milieu agricole et de villégiature, en rive du lac Saint-Pierre ou d'un affluent y donnant accès.

Dans l'éventualité de la décontamination et de la sécurisation du terrain de la Défense nationale, le site actuel des bâtiments serait intéressant comme lieu potentiel pour des infrastructures de type récré-touristique et éventuellement pour un village. L'avenir du site n'étant pas encore défini, il n'a cependant pas été retenu pour une première étape de développement.

	Sites rive sud	Emplacement du site	Accès au site
H)	Site Janelle	- Ensemble des chalets et observatoire	- Par la route 132
I)	Site Lacerte	- Terrain en rive du lac, à l'extrémité de l'accès	- Par la route 132
J)	Chenal à Martel	- Partie du camping actuellement en occupation	- Par la route 132, le rang Ste-Anne et le rang Grande-Terre
K)	Marina des 103 Îles	- Site de la marina	- Par la route 132, le boul. Poliquin et le chemin du Chenal-du-Moine
L)	Grande Commune	- Partie centrale de la Grande commune	- Par la route 132 et le rang du Chenal -Tardif ou le rang de l'Île et le chemin de la Coulée
M)	Pointe Lussaudière	- Terrains de part et d'autre du chemin d'accès à la Pointe	- Par la route 132 et le rang du Chenal -Tardif
N)	Rang du Petit-Bois	- Terrain en bordure du lac	- Par la route 132 et le rang du Petit-Bois

Les tableaux suivants présentent l'évaluation des sites, pour chacun des critères.

Sites rive nord	Qualité du paysage entre l'autoroute et le site	Capacité d'accueil du site	Qualité visuelle du site	Qualité de la vue sur le milieu aquatique	Accès aux eaux profondes du lac	Temps d'accès aux zones naturelles	
H.	3	2	3	3	1	2	Accès disponible Tenure publique Aff. agricole-récréatif
I.	3	3	3	3	?	2	Accès en partie disponible Tenure publique Aff. agricole-récréatif
J.	1	1	2	4	2	3	Quai Tenure privée Aff. villégiature
K.	2	2	1	3	4	4	Quai et rampe de mise à l'eau Tenure privée Aff. urbaine
L.	2	4	4	4	1	1	Accès disponible Tenure privée Aff. agricole-récréatif
M.	2	4	4	4	1	1	Accès disponible Tenure privée Aff. agricole-récréatif
N.	3	3	3	3	1	1	Tenure privée Aff. agricole-récréatif

Sites rive sud	Forces	Faiblesses
Site Janelle	<ul style="list-style-type: none"> - Observatoire présent sur le site - Site pouvant offrir une superficie intéressante, à proximité d'un refuge faunique - Facile d'accès depuis la 132 - Contrôle possible des accès terrestres 	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs constructions de qualité insuffisante sur le site - Site adjacent au terrain de l'armée (clôture de barbelé) - Absence de quai - Paysage semi-naturel ou agricole - Contact indirect avec le lac en raison des battures
Site Lacerte	<ul style="list-style-type: none"> - Paysage agricole naturel - Facile d'accès depuis la 132 - Contrôle possible des accès terrestres - Site à superficie intéressante - Tenure communale - Absence de construction 	<ul style="list-style-type: none"> - Contact indirect avec le lac en raison des battures - Absence de quai

Sites rive sud	Forces	Faiblesses
Chenal à Martel	<ul style="list-style-type: none"> - Contact direct avec l'eau (Saint-François) - Quai flottant estival 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès complexe et de peu d'intérêt - Paysage semi-urbanisé, camping, installations permanentes - Terrain privé - Bâtiment d'accueil de peu d'intérêt
Marina des 103 Îles	<ul style="list-style-type: none"> - Contact direct avec le lac - Quai et rampe de mise à l'eau - Hébergement existant - Bâtiment d'accueil existant 	<ul style="list-style-type: none"> - Milieu construit, résidentiel - Accès facile - Paysage habité, loin de la nature - Clientèle diversifiée - Site privé
Grande Commune	<ul style="list-style-type: none"> - Localisation insulaire - Superficie disponible intéressante - Aucun bâtiment au centre de l'île - Vue sur le lac - Possibilité d'accès par voie d'eau ou terrestre - Paysage naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'archipel par le chenal de l'île aux raisins - Milieu ennoyé - Voie d'accès de qualité inégale - Contact à l'eau limité par battures - Absence de quai ou rampe - Terrain privé
Pointe Lussaudière	<ul style="list-style-type: none"> - Paysage naturel boisé - Vue sur le lac - Absence de construction - Superficie importante - Activité hivernale de pêche blanche à proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'archipel par le chenal de l'île aux Raisins - Milieu ennoyé - Absence de quai ou de rampe - Terrain privé - Accès par un chemin forestier - Voie d'accès de qualité inégale
Rang du Petit-Bois	<ul style="list-style-type: none"> - Voie d'accès intéressante - Vue sur le lac - Pêche blanche à proximité - Absence de construction - Superficie importante 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'archipel par le chenal de l'île aux raisins - Contact à l'eau limité par battures - Absence de quai ou rampe - Terrain privé en zone agricole

L'évaluation des sites sur la rive sud permet de constater qu'aucun des sites n'est optimal. Les paysages naturels sont dans certains cas, quasi absents; ils ont été remplacés par des aires agricoles et des milieux habités. Seuls les sites de Pointe Lussaudière et de Grande Commune présentent un paysage naturel de grand intérêt, en plus d'une vue dégagée sur le lac Saint-Pierre. Dans la plupart des cas, les zones de battures sont importantes et permettent difficilement un accès physique et visuel sur le lac.

Le point d'accès du Chenal à Martel présente un paysage peu intéressant entre le site et la route, en raison notamment de la traverse d'un quartier de maisons mobiles. La route menant à la halte des 103 Îles est densément occupée et le paysage naturel a disparu. La capacité d'accueil des sites Martel et Janelle pourrait être accrue, si l'on considère les sites de camping dans le cas du

premier et les terrains des chalets, pour le second. Bien que les sites de Pointe Lussaudière et Grande Commune soit en milieu naturel, leur voie d'accès est fortement occupée par une villégiature de qualité inégale. Ils offrent toutefois une superficie intéressante qui permet d'envisager plusieurs scénarios d'occupation.

La qualité visuelle des deux sites de Baie-du-Febvre est intéressante, quoique affaiblie par les chalets au bout de la route Janelle. La présence d'un refuge faunique à proximité de ces sites ajoutent à leur qualité. L'importance des battures sur la rive sud du lac Saint-Pierre compromet l'accès au lac, mais la vue à partir de plusieurs sites apparaît intéressante, notamment à partir de l'observatoire. L'accès aux eaux profondes et l'éloignement des îles y sont toutefois problématiques.

La vue à partir du site Martel présente un intérêt marqué : rivière Saint-François, îles, etc. Le site de la marina des 103 Îles offre également un panorama d'intérêt sur le milieu aquatique, quoique dans un cadre plus construit. Elle permet toutefois un accès aisé aux eaux profondes.

12.3 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Le projet de village sera assujéti à une étude d'impact en vertu de l'article 31 de la Loi sur la qualité de l'environnement, administrée par le MENV, s'il implique des travaux de dragage, creusage, remplissage, redressement ou remblayage à quelque fin que ce soit à l'intérieur de la limite des hautes eaux printanières moyennes, sur une distance de 300 mètres ou plus ou sur une superficie de 5 000 mètres carrés ou plus. Si les étendues impliquées sont inférieures à ces normes, le projet sera soumis à une procédure moins lourde, qui nécessite tout de même une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la dite loi. La Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du Gouvernement du Québec devra être prise en compte.

Au fédéral, le projet sera assujéti à la procédure d'examen préalable, en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE). La présence d'habitats du poisson dans l'aire d'étude a pour effet d'assujétir le projet à la Loi sur les Pêches et donc, à la Politique de gestion de l'habitat du poisson (PGHP). Le promoteur devra donc réaliser une analyse de conformité avec cette politique Pêches et Océans. S'il touche d'une façon ou d'une autre un milieu humide, le projet devra également prendre en compte la Politique fédérale sur la conservation des terres humides d'Environnement Canada.

Comme ces politiques appliquent les principes d'« aucune perte nette de la capacité de production des habitats du poisson » et « aucune perte nette de fonctions et valeurs des milieux humides », un bilan le plus quantitatif possible des pertes d'habitat du poisson et des pertes ou altérations de fonctions ou de

valeurs des milieux humides devra être effectué, duquel découlera éventuellement un programme de compensation.

L'étude d'impact devra contenir les éléments suivants.

Mise en contexte et description du projet

- Présentation du promoteur, motifs qui ont conduit à la conception du projet, documents d'appui à la réalisation ou non réalisation du projet;
- Description du projet : aménagements principaux, aménagements connexes et aménagements temporaires, interventions touchant le milieu hydrique ou riverain, y compris les plaines inondables, les milieux humides et les cours d'eau intermittents;
- Plans des ouvrages avec les diverses lignes de niveau d'eau (jusqu'à récurrence d'inondation de 100 ans dans le cas de travaux en eau douce);
- Machineries, matériaux et méthodes prévues, information quantitative concernant les déblais et remblais (volumes, superficies, etc.), activités reliées à l'entretien et à l'exploitation, étapes des travaux et calendrier détaillé de réalisation.

Description du milieu récepteur

- Topographie de l'aire d'étude et cotes de récurrence d'inondation (hautes eaux printanières moyenne, 2 ans, 5 ans, 20 ans, 100 ans);
- Plans d'eau affectés (profil, pentes, profondeur, etc.) et leurs usages, le drainage, le régime de glace, la bathymétrie, la lithologie, la pente des rives, les zones sensibles à l'érosion et les conditions hydrodynamiques, contamination chimique des sédiments (s'il y a risque de remise en suspension);
- Végétation (arborescente, arbustive et herbacée) située en milieu hydrique et en rive, y compris la plaine inondable, dans le secteur visé par les travaux;
- Liste et inventaire des espèces de poisson susceptibles d'utiliser le milieu visé par le projet, habitats potentiels du poisson et utilisation (alimentation, frai, alevinage, migration, repos, etc.);
- Utilisation de l'aire d'étude par les oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles; potentiel de présence d'espèces à statut précaire.

- Utilisation actuelle et prévue du territoire, profil social, économique et culturel des utilisateurs;
- Schémas et règlements municipaux et régionaux de développement et d'aménagement;
- Exploitation des ressources, navigation, patrimoine archéologique et paysage;
- Perception et préoccupations des communautés locales.

Analyse des impacts

- Méthodologie d'évaluation des impacts et de valorisation des composantes environnementales;
- Identification des zones sensibles;
- Analyse comparative et sélection de variantes;
- Évaluation des impacts en fonction des différentes phases du projet;
- Évaluation des impacts cumulatifs;
- Élaboration des mesures d'atténuation;
- Bilan des pertes ou altérations d'habitats et de milieux humides et impacts résiduels;
- Choix de la variante et programme de compensation des impacts résiduels.

Programme de surveillance durant les travaux

- Interventions comportant des risques pour une ou plusieurs des composantes et les effets qu'elles pourraient générer sur l'environnement;
- Surveillance environnementale prévue durant la réalisation des travaux pour chacun des effets possibles;
- Mesures prévues en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures ou autre substance polluante.

Programme de suivi des effets environnementaux

- Identification des composantes environnementales pour lesquelles un suivi s'impose;
- Méthodologie incluant les stations prévues, les périodes d'échantillonnage et les seuils servant à déterminer le succès ou l'insuccès des mesures d'atténuations mises en place.

12.4 ACCÈS

Le plan directeur et les principes d'aménagement sont établis de façon à ce que l'accès aux zones les plus fragiles soit contrôlé. D'une part, le volume d'offre en hébergement et activités est limité. D'autre part, le séjour du touriste pris en charge par la corporation de développement touristique n'est pas libre. Lorsque l'hébergement est situé en dehors des villages, il est temporaire et accompagné. Les déplacements par voie d'eau sont assurés par la corporation ou par ses mandataires, qui respectent un cahier des charges et dont les prestations sont vérifiées.

La fréquentation des sites fragiles n'est cependant pas entièrement contrôlable. Tout opérateur ou fournisseur de services pourrait être reconnu par la corporation de développement et adopter ses règles d'opération. Cette approche conduirait à limiter les accès « organisés », ceux-ci étant généralement libres à l'heure actuelle.

Cette solution est envisageable. Mais il paraît plutôt préférable de gérer indirectement la part de la fréquentation qui n'est pas contrôlée par la corporation en agissant sur la localisation et le dimensionnement des infrastructures d'accueil, ce qui concernerait à la fois les accès organisés et individuels.

Ainsi, les quais des villages seront conçus en conséquence et des points d'accès seront aménagés à certains endroits sur les rives et les îles, de façon à ce qu'ils attirent naturellement la fréquentation, la limitent en volume et la détournent des zones sensibles.

Cette approche n'exclut pas la possibilité d'une réglementation complémentaire visant à l'interdiction d'accès à certaines de ces zones, comme cela est d'ailleurs le cas actuellement.

Parallèlement, la sensibilisation des populations, des responsables et des opérateurs, découlant en partie de l'existence même du développement écotouristique et en partie d'efforts de communication, influencera les comportements.

Enfin, un programme de suivre permettra d'ajuster en conséquence l'offre et la réglementation.

Insérer carte de localisation des points d'accès

13. PRINCIPES DIRECTEURS: HÉBERGEMENT

13.1 TYPE D'HÉBERGEMENT EN MILIEU NATUREL

Les types d'hébergement écotouristique proposés, en dehors de ceux offerts dans les villages, sont les suivants :

- bateau de recherche (de type « house boats »),
- refuge,
- camping,
- village de toile.

Les fiches suivantes présentent chacune de ces formes d'hébergement. Ces propositions intègrent un maximum de moyens susceptibles de réduire l'impact environnemental de l'implantation dans le milieu. Il va de soi que le choix des lieux d'implantation doit être réalisé en fonction de la qualité des habitats.

13.2 CRITÈRES D'IMPLANTATION

Comme on l'a indiqué précédemment, les habitats à caractère permanent se retrouvent uniquement dans les deux villages, situés en rives, à l'exception des refuges qui seraient intégrés à un réseau de randonnée. Ainsi, les chalets sur pilotis, villages de toile, et ensembles sur pilotis sont envisageables dans les villages uniquement. Quelques house boats serviraient de bateaux de recherche et pourraient s'ancrer de façon temporaire dans les zones d'activité. Le camping primitif peut aussi être pratiqué de cette façon.

Cette section présente les critères de sélection des sites d'implantation des modes d'hébergement temporaires et des refuges. De façon générale, l'implantation de ces types d'hébergement devra respecter la qualité des habitats et les mesures de protection, existantes ou projetées. Les aires centrales de la Réserve de la biosphère sont exclues. Les critères présentés ici sont davantage relatifs à l'insertion dans le paysage, de façon à ce que la qualité de l'expérience offerte au client soit adéquate.

Critères d'ancrage d'un bateau de recherche

- Les bateaux de recherche doivent être localisés à l'extérieur des voies de navigation, pour des raisons de sécurité et de qualité du séjour.
- Les lieux d'ancrage des house boats doivent être abrités des vents.

- Des sites d'ancrage permanents seront priorisés, afin de réduire les impacts environnementaux.
- Les caractéristiques typiques du lac Saint-Pierre devront être présentes dans le milieu d'ancrage des bateaux de recherche : milieu humide, herbages, etc.
- Aucun foyer important d'altérations ne doit être situé à proximité du site.
- Les chalets existants doivent être peu visibles à partir des bateaux de recherche.
- Si possible, la localisation des bateaux de recherche devrait éviter les milieux les plus fréquentés par les insectes. Sinon, les bateaux de recherche devront être très bien protégés par des moustiquaires afin de permettre d'agréables séjours.
- Les bateaux de recherche pourront rejoindre la terre ferme par des passerelles sur pilotis et des quais flottants, lorsque la rive d'herbages n'est pas trop distante.

Critères d'implantation d'un refuge

- Les refuges doivent s'insérer dans un milieu naturel intact et se faire les plus discrets possibles.
- Aucun foyer d'altérations ne doit se trouver à proximité des sites.
- Les refuges doivent être localisés en rive, le long des sentiers pédestres et doivent idéalement être accessibles par embarcation.
- Les refuges doivent être suffisamment éloignés des routes et des accès véhiculaires.
- Les sites privilégiés devraient préférablement permettre l'observation de la faune.

Critères d'implantation d'un camping ou d'un village de toile

- Les sites doivent être situés en milieu naturel et d'ambiance écologique.
- Les sites doivent être éloignés des milieux construits.

- Aucun foyer important d'altérations ne doit être situé à proximité du site d'implantation.
- Les sites doivent être boisés.
- Les sites doivent être localisés en rive du lac Saint-Pierre et être facilement accessibles par les sentiers pédestres et par voie d'eau.

13.3

HÉBERGEMENT EN PÉRIPHÉRIE DU LAC

En complément à l'offre d'hébergement, un réseau d'hébergement en gîtes et auberges est intégré aux différents circuits de découverte régionale de la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre. La Réserve doit s'assurer que l'hébergement qu'elle commercialise respecte son positionnement; elle garantit au client un certain niveau de qualité qu'elle doit faire respecter de façon constante.

Un label peut être mis en place par la Réserve elle-même. Celle-ci peut aussi recourir à un label existant (éventuellement celui qui pourrait être imposé par le réseau des Réserves de la biosphère ou par divers organismes de normalisation).

Pour pouvoir acquérir le label mis de l'avant par la Réserve, les établissements intéressés à rejoindre le réseau doivent réunir plusieurs conditions :

- l'hébergement doit être situé dans la « zone d'influence » de la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre ;
- l'hébergement doit avoir été classé par Tourisme Québec ;
- l'hébergement doit respecter un certain nombre de critères visant à protéger l'image de marque de la Réserve.

Ces critères pourraient par exemple s'apparenter à ceux des « gîtes Panda ». Le label Panda est accordé par les WWF nationaux (World Wildlife Found) à des réseaux de gîtes qui satisfont certains critères établis conjointement. Ce label existe ainsi en France (avec les Gîtes de France et les Parcs naturels régionaux) et en Belgique (avec les Gîtes de Wallonie et Accueil Champêtre en Wallonie).

Les critères qui définissent le label pourraient s'inspirer de ceux appliqués dans ces pays :

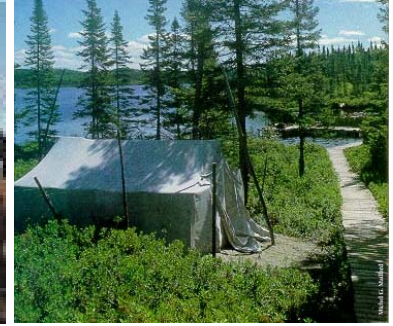
- localisation du gîte dans un environnement de qualité, en milieu naturel ou rural, éloigné de toute source de pollution sonore, visuelle ou olfactive,
- intégration dans le paysage, plantations,
- mise en valeur de l'environnement naturel (création et entretien d'un jardin, d'une mare...),
- habitat utilisant des matériaux ou des formes en harmonie avec le milieu,
- accessibilité pédestre à un parcours de randonnée ou d'initiation à la nature et à l'environnement,
- utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie,
- implication du propriétaire dans le projet (sensibilisation à la culture locale, aux attraits naturels, aux produits du terroir, formation naturaliste...),
- respect de l'environnement dans la gestion quotidienne (chauffage, consommation d'eau, d'énergie, déchets...),
- mise à disposition d'équipements d'observation et de découverte de la nature (jumelles, guides...) et de la culture régionale (livres, vidéo...).

VILLAGE DE TOILE

Référents canadiens



Chasse Canada



Guide touristique Côte Nord

Programme architectural

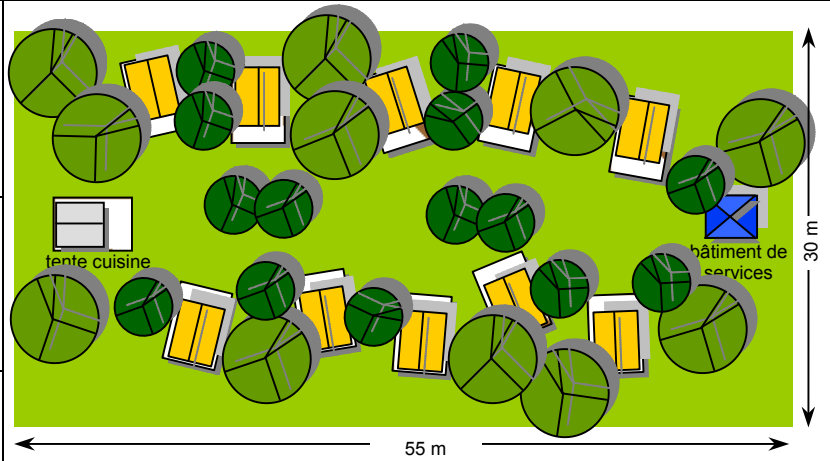
une tente cuisine de 4 m par 5 m
 - frigo au propane (1)
 - poêles au propane (4)
 - tables (2 x 6 personnes)
 - batterie de cuisine et vaisselle
 - éclairage
 coût : 3500 \$

coût de la plateforme : 1600 \$


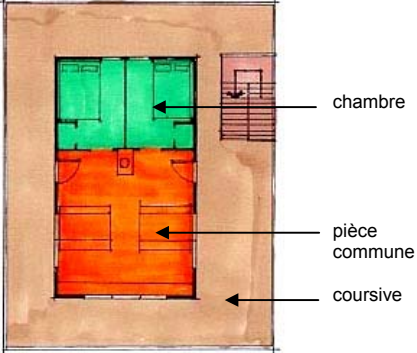
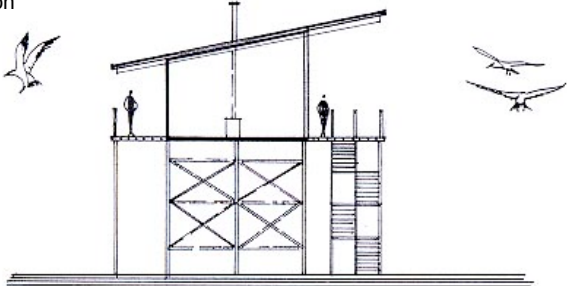
10 tentes pour 4 à 6 personnes
 - lits superposés
 - poêle à bois
 dimensions tentes : 3,65 m par 4,90 m
 dimension plateformes : 4 par 6 m
 coût des tentes: 12 500 \$
 coût des plateformes: 16 000 \$

un bâtiment de services
 - toilettes
 - douches
 dimensions : 4 m par 2,5 m
 coût : 10 000 \$

Plan de base du site



Coût total : 45 000 \$

REFUGE	
Référents internationaux	Programme architectural
 <p>Ornithomedia.com</p>	<p>Esquisse préliminaire du poste d'observation / refuge</p> <ul style="list-style-type: none"> - construction sur pilotis - pièce commune / séjour - poêle à bois - tables - deux chambres à lits superposés - sans électricité - avec point d'eau - promenade périphérique pour l'observation (coursive) 
<p>Caractéristiques du refuge</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation en rive du lac St-Pierre, le long des sentiers de marche. - Non accessible en voiture. - Dimensions : 5 m par 9 m sans la promenade. - Revêtement de bois - Coût du refuge : n.d. - Coût des pilotis : n.d. 	

CAMPING PRIMITIF

Référents canadiens

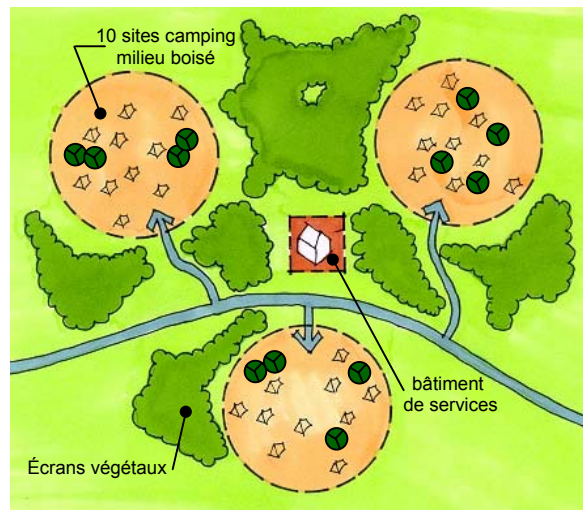
Guide Michelin, Québec



Camping semi-primitif
Côte-à-Fabien



Concept d'aménagement



Camping **primitif** en rive, plusieurs sites distants les uns des autres, à proximité des sentiers, accessibles en canot

- espace dégagé d'environ 6 m par 6 m pour la tente
- emplacement pour feu
- sites identifiés sur une carte

Camping **semi-aménagé** sur les îles

- espace dégagé d'environ 6 m par 6 m pour la tente
- plateforme de 3 m par 3 m
- table à pique-nique
- emplacement pour le feu
- bâtiment de services (toilettes et douches)

VILLAGE SUR PILOTIS

Référents internationaux



Bouctouche



Perkins Cove



Perkins Cove

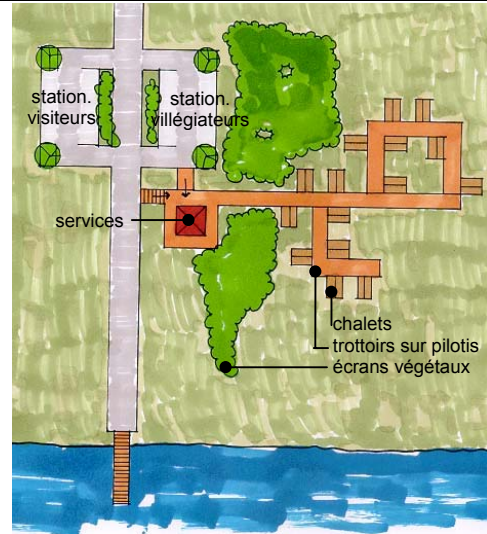
Concept d'aménagement

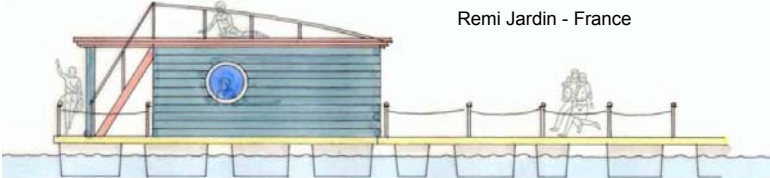
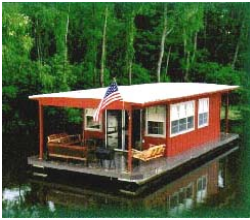

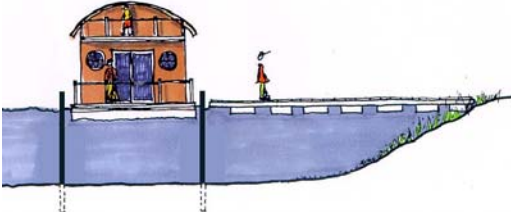

Le village peut être implanté à proximité d'un point de services, accessible depuis la route et le lac.
 Un stationnement commun, à l'écart, est aménagé.
 Des écrans végétaux entre les chalets apportent de l'intimité.
 L'implantation se fait en milieu naturel ou renaturalisé.
 Les constructions présentent un langage architectural commun.

coût des chalets : 1 400 000 \$
 coût du bâtiment de services : 115 000 \$
 coût des passerelles : 120 000 \$
 aménagement des station. : 31 000 \$
 Voie d'accès : 30 000 \$

Coût total : 1 588 000 \$

Village d'environ 15 chalets, avec un bâtiment de services comprenant par exemple, le comptoir d'enregistrement, une salle, un espace de restauration et une boutique.
 Les bâtiments sont reliés par des trottoirs sur pilotis.
 Un accès au lac est prévu à proximité.



«HOUSE BOAT» MODIFIÉ	
<p><i>traduit « caravane flottante » par l'Office de la langue française</i></p>	<p>Référents internationaux</p>  <p>Remi Jardin - France</p>  <p>Louisiana Swamps</p>  <p>Grandville Island - Vancouver</p>
<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure de bois - Revêtement de déclin de bois ou matériaux similaires - Toiture courbe métallique - Pont et passerelle tout autour du bateau et toit terrasse, entourés par des garde-corps légers en aluminium et protégés par des moustiquaires - Système énergétique: appareils fonctionnant au propane - Traitement des eaux usées: réceptacle dans un espace technique à l'arrière du bateau et vidé par le bateau-passeur (capacité minimale de la fosse de rétention 757 litres) - Approvisionnement en eau par bateau-passeur, réservoir au-dessus de la chambre, fonctionnant par gravité. - Autonomie en eau de cinq jours, réservoir de 757 litres. - Les house boats sont remisés sur la terre ferme en hiver. 	<p>Dispositifs d'amarrage</p> <p>Système de fixation sur fonds</p> <ul style="list-style-type: none"> - pilotis stationnaires - attaches souples reliant le « house boat » aux pilotis - possibilité de relier le « house boat » aux rives par des quais flottants ou sentiers sur pilotis  <p>Système d'ancrage</p> <ul style="list-style-type: none"> - ancrés et lignes de mouillage immobilisant le « house boat » 

Le présent plan directeur de mise en valeur écotouristique de la Réserve de la biosphère implique l'utilisation des espaces bleus à des fins de transport, d'interprétation, de conservation, de mise en valeur et de récréation. Il s'avère donc essentiel de bien circonscrire l'organisation des usages nautiques afin d'atteindre les objectifs d'entretien, de sécurité et de satisfaction des besoins des résidents, des villégiateurs, des excursionnistes et des autres utilisateurs du plan d'eau.

Il faut alors tenir compte de plusieurs aspects touchant à la fois à la sécurité, à la réglementation de l'organisation des transports nautiques et à la gestion. Ces aspects concernent d'une part les activités nautiques gérées par l'entité en charge du développement écotouristique, d'autre part les activités nautiques pratiquées par des tiers, qui peuvent être actuellement nuisibles à l'environnement ou qui peuvent entrer, dans le futur, en conflit avec les activités écotouristiques.

La sécurité nautique

Le Gouvernement canadien, notamment par l'entremise de Pêches et Océans Canada, réglemente la navigation de plaisance sur tous les types de plans d'eau au pays.

L'entité en charge du développement écotouristique devra s'assurer de respecter les divers règlements régissant la navigation de plaisance, comme par exemple ceux voués :

- à la sécurité des embarcations;
- à la sécurité des voies navigables
- à la sécurité des plaisanciers, tels que les restrictions concernant la puissance du moteur en fonction de l'âge ou les exigences concernant la compétence du conducteur.

Lors de l'engagement du personnel pouvant être affecté à la conduite d'embarcations nautiques et lors d'ententes envers des partenaires liés au domaine nautique, il faudra exiger des personnes concernées qu'elles soumettent leurs preuves de compétence. Les partenaires devront aussi déclarer que leurs embarcations respectent les normes en vigueur et qu'elles détiennent tous les équipements de sécurité requis par la Loi et ce, pour les divers types d'embarcations.

En ce qui a trait à d'éventuels prêts ou locations d'embarcations de plaisance à des excursionnistes ou à des villégiateurs sur le site de la réserve de la biosphère, il faudra s'assurer que les embarcations, le matériel de sécurité (personnel et de l'embarcation) sont conformes à la réglementation et que le conducteur détient une preuve de compétence.

Le certificat de compétence de conducteur d'embarcation de plaisance prouve que la personne a réussi un cours de sécurité nautique. Actuellement, cette preuve est requise pour tous les conducteurs nés après le 1^{er} avril 1983. Cette preuve sera requise le 15 septembre 2002 pour les conducteurs d'embarcations de moins de 4 mètres ou pour les motos marines. Après le 15 septembre 2008, le certificat de compétence sera requis pour tous les conducteurs.

Pour les non-résidents canadiens, le certificat de compétence de conducteur d'embarcation de plaisance n'est requis que pour un séjour nautique de plus de 45 jours consécutifs. D'autre part, une carte de conducteur nautique ou un équivalent délivré par un tiers État sera considéré comme une preuve de compétence.

Le contrôle des usages

Le règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada (Transports Canada) régit la conduite des petits bateaux sur certaines voies d'eau au Canada et spécifiquement sur le fleuve Saint-Laurent.

Par cette législation, on peut régir dans certaines zones :

- la vitesse des embarcations;
- la limite de puissance des embarcations;
- l'interdiction de bateaux à moteurs (combustion ou à vapeur);
- l'interdiction d'embarcations à propulsion motorisée;
- l'interdiction d'activités nautiques tel le ski.

Pour ce faire, une municipalité ou encore un regroupement de municipalités peut effectuer une demande de restriction auprès de l'autorité concernée qui, au Québec, est le ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Elle adopte par résolution le cadre des restrictions sur un plan d'eau donné.

La demande doit préciser la nécessité de mettre en œuvre la restriction et une consultation publique doit être tenue à l'échelle locale de la mise en application, pendant l'été. Les modalités sont précisées dans un cadre normatif proposé par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec.

Une fois le processus validé, une résolution en vue de l'adoption de la restriction est alors acheminée à l'autorité provinciale qui, à son tour, demande l'approbation au ministère des Transports du Canada, en vue d'une inclusion formelle à la restriction au règlement sur les restrictions à la conduite de bateaux.

La gestion

Dans le contexte de la Réserve de la biosphère, il apparaît souhaitable que certaines zones sensibles soient assujetties à des restrictions d'usages d'activités, de vitesse ou d'embarcations motorisées. Ces zones devraient être identifiées avec le milieu, en prenant en compte d'une part les zones fragiles au plan environnemental, d'autre part les zones d'intérêt écotouristique, enfin les zones de pratique du nautisme motorisé.

L'application de ces restrictions devra être prise en charge par des autorités compétentes. La Garde Côtière n'a pas le pouvoir de contrôle sur de telles restrictions. Au Québec, les corps policiers appliquent la réglementation. Au lac Saint-Pierre, il sera peut-être nécessaire de créer une régie intermunicipale de sécurité publique, ou d'établir des ententes municipales avec la Sûreté du Québec ou encore de faire appliquer les amendes par chaque corps de police municipal.

La démarche

Même si la démarche de réglementation prévoit une phase de consultation, il est recommandé de procéder à l'élaboration des nouveaux équilibres d'usage avec les représentants du milieu nautique eux-mêmes, préalablement à la consultation formelle. C'est la meilleure façon d'atteindre ces équilibres de façon durable. L'étendue et la complexité des plans d'eau est aussi une raison de procéder ainsi. Il s'agira en effet de trouver des compromis qui feront appel à différentes approches selon les secteurs : interdiction de navigation, limitations de vitesse, aménagements spécifiques qui attirent la fréquentation dans certains secteurs...Les solutions « mur à mur » ont peu de chances d'être efficaces.

Le développement écotouristique du lac Saint-Pierre passe par un effort de mise en valeur systématique et organisé des potentiels. Il ne peut se faire sans la contribution active des villes et des villages en périphérie du lac. Les retombées du développement seront d'ailleurs directement liées à l'effort qu'elles consentiront.

Cette section présente une proposition quant aux types de tourisms qui pourraient être développés dans chacun des secteurs du lac, en fonction de l'offre proposée dans les sections précédentes du rapport. L'annexe sur le Patrimoine détaille les attraits et propose des idées de mise en valeur. Selon les caractéristiques et les attraits existants de chaque secteur, il est en effet possible de dégager une thématique forte, dans le but d'accroître le potentiel attractif pour les touristes en visite au lac Saint-Pierre. Tant les attraits patrimoniaux que naturels sont susceptibles de stimuler le tourisme.

Le secteur « nature » de l'archipel

- Écotourisme (il s'agit du cœur de la Réserve de la biosphère : écosystèmes, espèces végétales et animales).
- Indications de développement : conservation et protection. Aucun développement concernant l'hébergement, mais maîtrise des terres et des habitations et accès aux lieux de pratique des activités écotouristiques.

Le secteur « agriculture » des îles de l'archipel

- Agrotourisme
- Randonnée panoramique pédestre, à vélo ou à ski : paysage insulaire agricole, Vieux-Berthier
- Prolongement des sentiers existants et mise en place d'infrastructures d'accueil et de repos,
- Protection des paysages et mise en valeur du patrimoine bâti (maisons, bâtiments de ferme, églises...)

Sorel-Tracy et la rivière Richelieu

- Tourisme archéologique et patrimonial, tourisme industriel, tourisme nautique
- La remontée de la rivière Richelieu : le village de Saint-Ours et le domaine de la Seigneurie, la maison des Gouverneurs de Sorel, l'industrie maritime, le Carré Royal
- Indications de développement : paysagement, revitalisation et mise en valeur du village de Saint-Ours, vocation et aménagement de la maison des Gouverneurs, mise en valeur historique et architecturale du centre-ville, des rives et du port de Sorel, mise en valeur sur le thème du site archéologique Mandeville, mise en valeur des monuments et de l'architecture industrielle. Création d'un réseau de sentier nature multifonctionnel entre Sorel-Tracy et St-François-du-Lac et mise en lien avec la route verte en direction de Drummondville sur la rive sud et vers la région de Lanaudière en passant par les îles de l'archipel du lac Saint-Pierre.

La rivière Saint-François et Pierreville

- Tourisme fluvial en lien direct avec l'eau et tourisme culturel
- La remontée de la rivière Saint-François : pêcheurs de Notre-Dame-de-Pierreville, Odanak au bord de la rivière, l'église, le presbytère et le palais de justice de Saint-François.
- Indications de développement : accentuation du caractère de village de pêcheur de Notre-Dame-de-Pierreville, développement de l'agrotourisme axé sur les produits marins, mise en valeur de la maison Courchesne et de la rue Notre-Dame, mise en valeur de l'ensemble historique Odanak.

Baie-du-Febvre et Nicolet

- Agrotourisme, écotourisme, tourisme équestre
- Le parcours des saveurs : La sauvagine et l'Oie des Neiges (visite agrotouristique)
- Indications de développement : Le secteur est déjà connu pour les sauvagines qui y font escales, un centre d'interprétation explique la vie de ces oiseaux, quelques fermes élèvent des oies pour en faire des produits gastronomiques.

Le secteur de Bécancour

- Tourisme culturel et patrimonial, tourisme de nature, tourisme de villégiature, tourisme nautique, tourisme équestre
- Wôlinak, anciens villages de Saint-Grégoire (église et moulin), Sainte-Angèle et Bécancour, chemins cyclables, marinas.
- Indications de développement : L'historique maritime et fluvial pourrait être mis en valeur, ex. : quai de l'ancienne traverse avant la construction du pont Laviolette.

Le secteur de Pointe-du-Lac

- Tourisme de villégiature, tourisme culturel et patrimonial, tourisme fluvial et tourisme industriel, manifestations culturelles
- Le moulin seigneurial de Tonnancour, les équipements récréatifs; la promenade lac, moulin, jardins Dugré

Yamachiche et Louiseville

- Tourisme culturel et patrimonial
- Œuvres de la famille Ferron
- Protection et mise en valeur de l'ensemble architectural des maisons victoriennes
- Mise en valeur de l'atelier Héroux

Maskinongé, Saint-Barthélémy et Saint-Cuthbert

- Tourisme rural et tourisme culturel et patrimonial
- Villages agricoles du chemin du Roy, magasin Lebrun et mise en valeur du vieux Maskinongé. Protection des paysages
- Point d'observation à la halte migratoire de Saint-Barthélémy / saint-Joseph-de-Maskinongé

Carte : Secteurs de développement récréotouristique

